Quatre-vingt-neuvième année. — N° 90. Le Numéro : 35 francs. Lundi 15 et Mardi 16 Avril 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

STATUT DU PERSONNEL DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

La loi n° 57-361 du 22 mars 1957 modifiant la loi n° 52-432 du 28 avril 1952 portant **statut général des communes et établissements communaux,** parue au *Journal officiel* du 24 mars 1957, a fait l'objet du fascicule spécial **n° 57-44 S,** mis en vente au prix de **15** F.

L'impression, au recto seulement, de ce fascicule permet de compléter la dernière édition de la brochure **n° 1008,** mise à jour au 1er août 1956, qui réunit les différents textes concernant le **statut du personnel communal et des établissements publics communaux,** et qui est actuellement en vente au prix de **50** F.

Ces brochures sont expédiées franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté du 10 avril 1957 fixant le nombre de places d'élèves à l'école nationale d'administration offertes, pour l'année 1957, aux élèves de l'école polytechnique (p. 4003).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nomination de magistrats et attribution de fonctions (rectificatifs) (p. 4003).

Arrêtés portant nominations, mutations, mises en disponibilité et en congé de longue durée, acceptation de démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration pénitentiaire (p. 4003).

Greffiers (p. 4004).

Interprètes judiciaires (p. 4004).

Juges de paix suppléants en Algérie (p. 4004).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 1er avril 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4004).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et agents diplomatiques et consulaires) (p. 4004).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 57-492 du 11 avril 1957 relatif à certaines mesures de tutelle et d'organisation des organismes de sécurité sociale en Algérie (p. 4004).

Décrets du 15 avril 1957 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales (p. 4005).

Arrêté et *décret* du 15 avril 1957 portant délégations de signature (p. 4005).

Arrêté du 8 avril 1957 relatif au concours donnant accès au grade de maître artisan (spécialité Maître tailleur) (p. 4006).

Arrêtés portant cessation de fonctions, nominations au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur et délégation de signature (p. 4006).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 25 mars 1957 portant concession de la médaille militaire (p. 4007).

Arrêté portant délégation de signature (p. 4039).

Liste des candidats admis à se présenter au concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe du commissariat de la marine (p. 4039).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté portant réintégration et détachement (caisse des dépôts et consignations) (p. 4039).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté du 30 mars 1957 modifiant l'arrêté du 19 septembre 1946 fixant le montant des tarifs de transports par eau (p. 4039).

Arrêté du 2 avril 1957 fixant le taux, l'assiette et le mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement de certains comités locaux des pêches maritimes (p. 4039).

Arrêtés portant nomination, détachements et modifiant un précédent arrêté:

Aviation civile et commerciale (p. 4040).

Institut scientifique et technique des pêches maritimes (p. 4040).

Travaux publics (p. 4040).

Industrie et commerce.

Arrêté du 25 février 1957 portant prorogation de validité du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « du Hodna » (p. 4041).

Arrêtés des 22 et 26 mars 1957 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 4041).

Arrêté du 9 avril 1957 relatif au financement de la normalisation (p. 4042).

Arrêté portant nomination de membres de comités techniques consultatifs d'importation (p. 4042).

Agriculture.

Arrêtés portant détachements (génie rural et services agricoles) (p. 4039).

Reconstruction et logement.

Arrêtés du 12 avril 1957 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 4039).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, affectation, réintégration, détachements et admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 4042).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 18 mars 1957 fixant la liste des universités dans lesquelles pourront être subies en 1957 les épreuves de langue arabe, de langue russe et de langue portugaise au baccalauréat (p. 4043).

Arrêté du 29 mars 1957 relatif à l'organisation en 1957, à Phnom-Penh, d'un centre d'épreuves du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques (p. 4043).

Arrêté du 3 avril 1957 portant transformation des sections commerciales d'un centre d'apprentissage féminin en collège technique commercial mixte (p. 4043).

Arrêté du 11 avril 1957 portant création sur le plan national d'un certificat d'aptitude professionnelle (p. 4043).

Arrêté fixant, pour l'année scolaire 1956-1957, le nombre de postes d'élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements du second degré (I. P. E. S.) (rectificatif) (p. 4043).

Arrêtés portant promotion et détachement (enseignement du second degré) (p. 4043).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêtés portant promotion, nominations, titularisations, réintégration, mises en position de mission et en disponibilité et acceptation de démission:

Administration générale (p. 4044).

Administrateurs (p. 4044).

Agriculture (p. 4044).

Eaux et forêts (p. 4044).

Enseignement et jeunesse (p. 4044).

Gouverneurs (p. 4044).

Postes et télécommunications (p. 4044).

Liste d'admissibilité à l'examen probatoire conditionnant la titularisation de certains ingénieurs adjoints des travaux publics de la France d'outre-mer (rectificatif) (p. 4044).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté portant extension de la convention collective nationale des industries chimiques, de ses annexes et de ses avenants (rectificatif) (p. 4045).

Circulaire n° 40 S. S. du 3 avril 1957 complétant la circulaire n° 38 S. S. du 28 février 1951 relative aux annulations des versements vieillesse concernant des assurés admis à effectuer des versements rétroactifs au titre de leur régime spécial de retraites (p. 4045).

Santé publique et population.

Arrêté portant nomination et réintégration (administration centrale et établissements relevant directement du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population) (p. 4045).

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics (p. 4045).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-493 du 11 avril 1957 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 53-38 du 3 février 1953 concernant certaines catégories de personnels du ministère et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (p. 4045).

Arrêté du 30 mars 1957 fixant la composition du conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (p. 4047).

Arrêté portant détachement et réintégration (services extérieurs) (p. 4048).

Suspension temporaire de fonctions (p. 4048).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du vendredi 12 avril 1957 (p. 4048).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 4049).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 4049).

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif au tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1957 (p. 4049).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 4050).

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 4055).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de poste à l'école centrale des arts et manufactures (p. 4049).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de quatre commis à l'hôpital-hospice de Voiron (Isère) (p. 4058).

Annonces (p. 4059).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Conseil de la République. — Feuilles 17 et 18. — *Projets et propositions de loi, exposés des motifs et rapports.* — Annexes nos 454 (*suite*) à 490 (session ordinaire de 1955-1956).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Places d'élèves à l'école nationale d'administration offertes pour l'année 1957 aux élèves de l'école polytechnique.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique, modifiée par la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 en son article 13;

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945;

Vu le décret n° 56-163 du 3 février 1956 portant délégation d'attributions à un secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Deux places d'élèves à l'école nationale d'administration sont offertes, dans les conditions prévues à l'article 22 *bis* du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 susvisé, aux élèves de l'école polytechnique terminant leur scolarité en 1957.

Art. 2. — Les élèves de l'école polytechnique bénéficiaires des dispositions de l'article 1er seront intégrés à la promotion de l'école nationale d'administration issue des concours de 1958.

Art. 3. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nomination de magistrats et attribution de fonctions.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 7 avril 1957 : page 3655, 1re colonne, 11e ligne du texte, au lieu de: « Le Foyer de Costil », lire : « le Foyer de Costil »; 2e colonne, 34e ligne, au lieu de : « en remplacement de M. Mas », lire : « en remplacement de M. Pessin ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 10 avril 1957:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la direction régionale des services pénitentiaires à Marseille: M. Savona (Antoine), surveillant chef de 2e classe (2e échelon) à la direction régionale des services pénitentiaires à Paris.

Aux prisons de Fresnes: M. Beaudrey (Jules), surveillant chef adjoint (5e échelon) à la maison centrale de Melun.

A la maison centrale de Poissy: M. Prin (Adrien), surveillant chef adjoint (4e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison centrale d'Eysses:

M. Fregefond (Lucien), surveillant principal (4e échelon) à la maison centrale de Fontevrault.

M. Alonzo (Jean), surveillant (7e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Bataille (Gaston), surveillant (6e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Berthou (François), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Beylacq (Etienne), surveillant (7e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Blot (Pierre), surveillant (7e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Brochard (Robert), surveillant (1er échelon) à la maison centrale de Toul.

M. Cance (Georges), surveillant (6e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Clar (Maurice), surveillant (6e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Dauriac (Denis), surveillant (6e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Faugère (René), surveillant (5e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Gauvin (Louis), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Guibert (Henri), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Lagarde (Charles), surveillant (6e échelon) à la maison centrale de Melun.

M. Laurent (Joseph), surveillant stagiaire au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

M. Leyssales (Armand), surveillant (6e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Magne (Albert), surveillant (6e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Maurial (Gabriel), surveillant (7e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Planard (Jean), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Vidalon (Jean), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

M. Wehry (Louis), surveillant stagiaire à la maison centrale de Toul.

A la maison d'arrêt de Toulouse:

M. Dedieu (Elie), surveillant (7e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

M. Gambini (Joseph), surveillant (3e échelon) à la maison centrale de Toul.

M. Garcia (Raphaël), surveillant (4e échelon) à la maison d'arrêt d'Angers.

A la maison d'arrêt de Tarbes:

M. Barichon (Maurice), surveillant (6e échelon) à la maison d'arrêt de Toulon.

M. Laquet (Jean), surveillant (2e échelon) à la maison d'arrêt de Toulouse.

A la maison d'arrêt de Digne: M. Ubertini (Victor), surveillant (4e échelon) aux prisons de Fresnes.

A la maison d'arrêt de Quimper: M. Le Port (Joseph), surveillant (6e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille: M. Portet (Maurice), surveillant (5e échelon) à la maison centrale d'Ensisheim.

Est muté, sur sa demande, en la même qualité, à la maison d'arrêt de Beauvais: M. Larbi Abdelhamid, surveillant (4e classe) à la maison centrale de Poissy.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 14 mars 1957 en tant qu'il mute, par nécessité de service, au centre pénitentiaire d'Ermingen: Mme Cormier (Anne), dame comptable économe de 2e classe (7e échelon), à la direction régionale des services pénitentiaires à Rennes.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 14 mars 1957 en tant qu'il mute, par nécessité de service, à la maison centrale d'Haguenau: Mlle Drigout (Marthe), surveillante chef de 2e classe (maintenue à l'indice hors classe) à la direction régionale des services pénitentiaires à Rennes, qui est nommée en la même qualité, par nécessité de service, à la direction régionale des services pénitentiaires à Paris.

Est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité (art. 120 de la loi du 19 octobre 1946), à compter du 27 mars 1957: Mme Ferrière (Mireille), surveillante (6e échelon) à la maison centrale d'Haguenau.

Sont placés, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour:

Une période d'un an à compter du 10 avril 1957: M. Sandmann (René), surveillant principal (2e échelon) à la maison centrale d'Ensisheim.

Une période de six mois à compter du 1er mai 1957: M. Labrouche (Pierre), greffier comptable économe de 2e classe (7e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

Est acceptée, à compter du 1er mars 1957, la démission de Mme Vincelet (Simone), éducatrice stagiaire à la maison centrale de Doullens.

Greffiers.

Par arrêté du 10 avril 1957, M. Ansquer (Alain), greffier de la justice de paix de Djidjelli, est nommé, sur sa demande, greffier de chambre au tribunal de commerce d'Alger, en remplacement de M. Karsenty, dont la démission a été acceptée.

Par arrêté du 10 avril 1957, un congé de longue durée de six mois, à plein traitement, est accordé, à compter du 16 janvier 1957, à M. Letort, greffier de 1re classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Pont-Audemer.

Interprètes judiciaires.

Par arrêté du 10 avril 1957, M. Grima (Marcel), ancien interprète judiciaire près la justice de paix de Médéa, est nommé interprète judiciaire honoraire.

Juges de paix suppléants en Algérie.

Par arrêté du 11 avril 1957, sont nommés suppléants contractuels de juge de paix pour exercer leurs fonctions dans le ressort des cours d'appel ci-après désignées:

Alger.

M. Amzalac (Victor), avocat.

M. Serre (Jacques-Aimé-Marie-Jean), licencié en droit.

Constantine.

M. Gensane (Albert-Georges), licencié en droit.

M. Pieri (Michel-Joseph-Xavier), avocat stagiaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 1er avril 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit d'un montant total de 79 millions de francs applicable au chapitre 41-91: « Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine » du budget du ministère des affaires étrangères (Section III: Relations avec les Etats associés) pour l'exercice 1957.

Administration centrale.

Par arrêté du 12 avril 1957, M. Guitton (Bernard-Jean-Emile), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, en fonctions à l'administration centrale, est placé, pour une période maximum de cinq ans, en position de service détaché auprès de la direction générale des affaires marocaines et tunisiennes, pour exercer les fonctions de chargé de mission, à compter du 1er janvier 1957.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 12 avril 1957, M. Gandon (Armand), conseiller d'Extrême-Orient de 2e classe, 2e échelon, en mission à l'administration centrale, est placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1 janvier 1957, en position de service détaché auprès des services chargés des relations avec les Etats associés, en vue d'exercer les fonctions de conseiller de l'ambassade de France à Vientiane (Laos).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 57-492 du 11 avril 1957 relatif à certaines mesures de tutelle et d'organisation des organismes de sécurité sociale en Algérie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre résidant en Algérie, du ministre des affaires économiques et financières, du ministre des affaires sociales, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,

Vu l'article 6 du décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social;

Vu la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réformes administratives et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, et notamment son article 4;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les mesures relatives aux éléments de rémunération du personnel des différents organismes de sécurité sociale de l'Algérie doivent, avant toute décision, être communiquées au gouverneur général qui les soumet pour avis à une commission dont il fixe la composition par voie d'arrêté.

Art. 2. — Le gouverneur général est habilité, en vue d'améliorer le fonctionnement des organismes de sécurité sociale, à prescrire, par voie d'arrêtés pris après avis de la commission prévue à l'article 1er, les mesures propres à réaliser:

— la modification des compétences territoriales ou professionnelles des caisses, ainsi que les réformes de structure correspondantes;

— le regroupement, dans les mêmes locaux, des services centraux des caisses intéressant les mêmes groupes de professions;

— la suppression des services qui font double emploi, ainsi que l'organisation de services communs, notamment en matière d'encaissement des cotisations, en matière de contrôle des employeurs et en matière d'immatriculation;

— le regroupement de sections locales des diverses caisses en section commune.

Art. 3. — Le ministre résidant en Algérie, le ministre des affaires économiques et financières, le ministre des affaires sociales, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 11 avril 1957.

GUY MOLLET

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur, chargé des affaires algériennes,
MARCEL CHAMPEIX.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

Décret du 15 avril 1957 portant dissolution du conseil municipal de Dampvalley-Saint-Pancras (Haute-Saône) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Considérant que le conseil municipal de Dampvalley-Saint-Pancras persiste dans son refus d'élire un maire et que cette situation entrave l'administration de la commune;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Dampvalley-Saint-Pancras (Haute-Saône) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Robert (Pierre), Juker (Emile), Guyon (Francis).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Décret du 15 avril 1957 portant dissolution du conseil municipal de Reims (Marne) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;
Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;
Vu la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947;
Considérant que les dissentiments qui ne peuvent que compromettre l'administration de la ville subsistent au sein du conseil municipal de Reims (Marne);
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de Reims (Marne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Barrot (Jacques), Falala (Marcel), Jardelle (Roger), Laberie (Adolphe), Lepagnol (Charles), Schneiter (Pierre).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

Délégation de signature.

Le ministre de l'intérieur,
Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret en date du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-1314 en date du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret n° 53-635 en date du 25 juillet 1953 modifiant l'article 1er du décret n° 51-1314 ci-dessus mentionné;
Vu l'arrêté du 3 février 1956 portant délégation de signature au directeur général de la sûreté nationale;
Vu le décret en date du 19 mars 1957 nommant M. Philipson (Gilbert) directeur du personnel et du matériel de la police,

Arrête:

Art. 1er. — M. Gilbert Philipson, directeur du personnel et du matériel de la police, a délégation permanente pour signer:

1° Les arrêtés portant nomination, titularisation, promotion, mutation (sauf pour motif disciplinaire), détachement, mise à fin de stage, mise à la retraite, acceptation de démission et radiation des cadres (sauf pour motif disciplinaire) des personnels ci-après:

Officiers de paix et officiers de paix principaux des corps urbains et des C. R. S.;
Officiers de police et officiers de police principaux;
Officiers de police adjoints;
Inspecteurs de police et inspecteurs de police principaux;
Inspecteurs et inspecteurs principaux d'identité judiciaire;
Secrétaires archivistes et secrétaires archivistes principaux;
Agents spéciaux de police d'Etat;
Officiers de paix adjoints, brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers, gardiens des corps urbains et des C. R. S.;
Commis, sténodactylographes, agents de bureau, conducteurs d'automobiles, agents des services et ouvriers de la sûreté nationale;

2° Les arrêtés portant commissionnement des gradés et gardiens des formations routières motocyclistes de la sûreté nationale;

3° Les arrêtés, contrats, avenants et décisions concernant le personnel contractuel et auxiliaire de la sûreté nationale, à l'exception des chargés de mission;

4° Les arrêtés portant revision de situation administrative de tous les fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels de la sûreté nationale, à l'exclusion des contrôleurs généraux et des sous-directeurs de la sûreté nationale, des directeurs départementaux des services de police, des commissaires divisionnaires et des commandants de groupement de C. R. S.;

5° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale des congés de longue durée par application des lois et règlements en vigueur;

6° Les décisions d'imputabilité au service, des conséquences d'accidents survenus aux fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels de la sûreté nationale;

7° Les décisions ou pièces comptables portant engagement des dépenses de personnel à imputer sur le budget de la sûreté nationale. Sont expressément compris dans ces décisions d'engagement les états de remboursement de frais de déplacement, d'enquête et de surveillance;

8° Les cartes professionnelles des magistrats;

9° Les marchés ou décision de résiliation des marchés de travaux ou de fournitures dont le montant n'excède pas 15 millions de francs;

10° Les mesures concernant l'exécution des marchés de travaux et de fournitures (sursis, pénalités de retard, etc.) quel que soit le montant des marchés;

11° Les actes de vente portant acquisition amiable d'immeubles, de droits immobiliers et de fonds de commerce, quel que soit le montant du prix, à condition que la commission de contrôle des opérations immobilières compétente ait donné son accord dans les cas où cet accord est requis par les textes en vigueur;

12° Les baux de location d'immeubles, quel que soit le montant du prix;

13° Les conventions fixant une indemnité pour remise en état d'immeubles, quel qu'en soit le montant;

14° Les arrêtés portant concession de logement;

15° Les procès-verbaux de perte ou de réforme de matériel, quel qu'en soit le montant.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de la sûreté nationale, M. Gilbert Philipson, directeur du personnel et du matériel de la police, a délégation pour signer les arrêtés se rapportant aux matières visées par les alinéas 1° et 2° et 14° de l'article 1er de l'arrêté du 3 février 1956 portant délégation de signature au directeur général de la sûreté nationale.

Art. 3. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1957.

GILBERT-JULES.

Décret du 15 avril 1957 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;
Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-1314 du 17 novembre 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret n° 53-635 en date du 25 juillet 1953 modifiant l'article 1er du décret n° 51-1314 ci-dessus mentionné;
Vu le décret du 8 juin 1954 nommant M. Leteneur sous-directeur au ministère de l'intérieur;
Vu le décret du 19 mars 1957 nommant M. Gilbert Philipson directeur du personnel et du matériel de la police;
Vu l'arrêté du 15 août 1957 portant délégation de signature à M. Gilbert Philipson, directeur du personnel et du matériel de la police,

Décrète:

Art. 1er. — M. Leteneur, sous-directeur du personnel de la sûreté nationale, est habilité à signer par délégation spéciale:

1° Les arrêtés et décisions concernant le personnel auxiliaire de la sûreté nationale, à l'exclusion des décisions comportant sanctions disciplinaires;

2° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale et de police d'Etat des congés de longue durée par application des lois et règlements en vigueur;

3° Les décisions d'imputabilité au service des conséquences d'accidents survenus aux fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels de la sûreté nationale et de la police d'Etat;

4° Les décisions ou pièces comptables portant engagement des dépenses de personnel à imputer sur le budget de la sûreté nationale, à l'exclusion des états de remboursement de frais de déplacement, d'enquête et de surveillance.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du personnel et du matériel de la police, M. Leteneur, sous-directeur, a délégation pour signer les arrêtés, contrats, avenants, décisions et cartes professionnelles se rapportant aux matières visées et dans les conditions prévues par les alinéas 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7° et 8° de l'article 1er de l'arrêté du 15 avril 1957 portant délégation de signature au directeur du personnel et du matériel de la police.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

GILBERT-JULES.

Concours donnant accès au grade de maître artisan (spécialité Maître tailleur).

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 55-755 du 25 mai 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut du personnel technique des services du matériel du ministère de l'intérieur;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les concours prévus par le deuxième alinéa de l'article 53 du décret du 25 mai 1955 susvisé, et donnant accès au grade de maître artisan (spécialité maître tailleur) dans les services du matériel du ministère de l'intérieur, sont organisés conformément aux dispositions ci-après.

CHAPITRE Ier

OUVERTURE DU CONCOURS

Constitution des dossiers de candidature.

Art. 2 — Un arrêté du ministre de l'intérieur fixe la date de chaque concours ainsi que le nombre des emplois à pourvoir.

Cet arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française un mois au moins avant la date fixée pour la première épreuve.

La liste des inscriptions est close un mois avant cette date

Art. 3. — Les candidats remplissant les conditions prévues par l'article 23 du statut général des fonctionnaires doivent adresser au ministère de l'intérieur (direction du personnel et des affaires politiques, sous-direction du personnel) une demande d'admission, accompagnée des pièces suivantes:

a) *Curriculum vitæ* détaillé;

b) Copie certifiée conforme des diplômes ou brevets professionnels;

c) Etat signalétique et des services militaires, délivré par le bureau de recrutement et ayant moins de trois mois de date;

d) Certificat établi par un praticien de médecine générale attestant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de ses fonctions;

e) Un certificat de nationalité;

f) Trois enveloppes timbrées, à l'adresse à laquelle le candidat désire recevoir ses convocations, ainsi que la somme de 35 F en timbres-poste.

Art. 4. — La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée par le ministre de l'intérieur.

Art. 5 — Les candidats sont convoqués individuellement, tant pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

CHAPITRE II

ORGANISATION DU CONCOURS

Art. 6. — Les épreuves écrites du concours se déroulent à Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Metz, Dijon, Lyon, Marseille et Alger.

Les épreuves orales et pratiques se déroulent à Paris.

Art. 7. — Le jury du concours est composé de trois membres choisis par le ministre de l'intérieur parmi les directeurs, sous-directeurs, administrateurs civils, ingénieurs et ingénieurs des travaux des services du matériel du ministère de l'intérieur.

CHAPITRE III

NATURE DES ÉPREUVES

Art. 8. — Les tableaux joints au présent arrêté (annexes 1 et 2) déterminent la nature des épreuves, les matières sur lesquelles elles portent, leur durée ainsi que les coefficients qui leur sont attribués (1).

Chaque épreuve est notée de 0 à 20

Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.

(1) Les candidats pourront obtenir toutes précisions utiles sur les épreuves du concours en s'adressant au ministère de l'intérieur (direction du personnel et des affaires politiques, bureau des personnels techniques).

Art. 9. — Le jury procède au classement des candidats d'après le total des points obtenus par ceux-ci pour l'ensemble des épreuves.

Les candidats ayant obtenu au moins 120 points sont proclamés admis, par ordre de mérite, et dans la limite du nombre des postes à pourvoir.

Le jury pourra également dresser une liste complémentaire Le nombre des candidats inscrits sur cette liste ne pourra excéder la moitié du nombre des postes à pourvoir.

Les candidats inscrits sur cette liste ne pourront être nommés qu'en remplacement de candidats admis qui renonceraient au bénéfice de leur admission.

Art. 10. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1957.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN VERDIER,

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur de la fonction publique,

PIERRE CHATENET.

Cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Marcel Gey, directeur du cabinet, nommé préfet de l'Oise.

Art. 2. — Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Ambroggiani (Edouard), attaché de cabinet, appelé à d'autres fonctions.

Art. 3. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Directeur du cabinet.

M. Dubois (Claude-Pierre), préfet hors cadres.

Chargé de mission.

M. Cluchier (Joseph), préfet honoraire, en remplacement de M. Dubois (Claude-Pierre), nommé directeur du cabinet.

Conseiller technique.

M. Chairet (Louis-Bruno), magistrat.

Attaché.

M. Marin (André).

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1957.

MAURICE PIC.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 15 avril 1957 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Dubois (Claude-Pierre), préfet hors cadres, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur, à l'effet de signer, au nom de celui-ci, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 1957

MAURICE PIC.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 25 mars 1957 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 25 mars 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 mars 1957 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée, au titre de l'armée active, aux militaires désignés ci-après:

Pour prendre rang du 30 décembre 1956.

ARMÉE DE TERRE

I. — *MILITAIRES EN ACTIVITE DE SERVICE*

A. — TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1° *Militaires servant sous statut intégral.*

SOUS-OFFICIERS

Bouzid Kaddour, p. 1920, sergent, mle A. 2810/41 Oran; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Legrix (Pierre-Maurice), 8 décembre 1923, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Zoeffel (Adrien), 3 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Dupont (René-François-Germain), 6 mai 1923, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Boyer (Maurice-Georges), 27 janvier 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

Albin (Pierre), 18 janvier 1927, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Devin (Robert), 1er mars 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

Lacroix (Jean-Bertrand), 6 février 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Henry (René), 10 septembre 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Sai (Jacques-Robert), 1 janvier 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Le Pabic (Robert-Edouard-Julien), 21 janvier 1919, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Lesquelen (Raymond-Georges), 14 décembre 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Gil (Cecilio), 8 septembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Pechin (Jean-Louis-Robert), 9 décembre 1912, adjudant-chef; 30 ans de services, 4 campagnes.

Dufrene (Roger-Félix-Henri), 15 juillet 1921, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Bruyant (Jean-Paul-Marie), 6 octobre 1914, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.

Lacoste (Henri-Jean), 18 juin 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Bardin (Pierre-Charles), 8 juin 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Helle (Paul-Jean-Joseph), 27 décembre 1913, sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Douziech (Damien-Marcel), 2 septembre 1918, sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.

David (Guy-Albert-Joseph), 9 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Dumont (Louis-René-Marie-François), 29 juillet 1919, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.

Gobert (Daniel-Jean-Marie-Albert), 30 octobre 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.

Kolbecher (Joan-Gaston-Jules), 8 juin 1921, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Cochet (Pierre-Charles-Louis-Jean), 23 novembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Masculier (Laurent-Yves), 12 février 1925, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.

Marlard (Henri), 25 juillet 1923, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.

Theureau (Jacques-Albert), 18 août 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Perais (René-Henri-Louis), 17 août 1919, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Gaspard (Prosper), 22 avril 1921, adjudant; 18 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.

Favel (Georges-Pierre), 28 mars 1919, adjudant; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes.

Coulomb (Marc-Elzéard), 25 novembre 1918, sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Varloud (Henry-François-André), 9 novembre 1922, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Liza (Jean-Raymond), 20 janvier 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Reverchon (Hubert-Charles), 11 juillet 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.

Segarra (Pierre), 19 avril 1922, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Thomaray (André-Léon), 18 novembre 1921, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.

Martin (Camille-Louis-René), 3 décembre 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Vellutini (Pierre-Jean-Laurent), 10 avril 1918, adjudant; 20 ans de services et majorations, 4 campagnes.

Schuler (Michel), 21 mai 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Joseph (Gilbert), 20 octobre 1919, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes .A été blessé et cité.

Esposto (François-Virgile), 21 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Vacher (Roger-Gustave), 1 janvier 1924, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Valentin (Jean-Martin), 1 août 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Pellas (Gaston-Jean), 6 août 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Durand (Louis-Roger-Charles), 1er octobre 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Lafaye (Robert-Edouard), 12 septembre 1919, sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.

Jaszinski (Joseph-Martin), 8 novembre 1915, adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Salmon (Raphaël-Germain), 10 septembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.

Robin (René-François-Guillaume), 3 décembre 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Puyou Bracq (Jean-Louis), 27 décembre 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.

Pellenq (Léon-Pierre-Emile), 4 juin 1922, adjudant; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Wermuth (Charles), 11 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Balembois (Alfred), 28 mars 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.

Kieffer (Léon-Henri), 1er mai 1915, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Boulier (Bernard-Marcel), 1er janvier 1908, adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.

Augustin (Jean-Antonin), 8 mars 1919, sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Kozar (Antoine), 10 décembre 1916, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Lao (Antoine), 11 septembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Harronet (Marcel-Pierre-Marie), 30 septembre 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Dumont (Guy), 20 janvier 1923, adjudant; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Coja (Georges), 10 septembre 1918, sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.

Herissard (Pierre-Max-Romain), 1er avril 1918, adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Xerri (Albert-Modeste), 1er août 1921, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Ratinaud (François), 22 août 1920, adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.

Balsier (Jacques-Henri-Gabriel-André), 8 septembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Bouche (Désiré), 14 octobre 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Mahler (Guillaume), 26 septembre 1917, adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mothu (René-Georges), 19 avril 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.

Ribaillier (Adrien-Roger-Auguste), 5 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Croes (Marcel-Bernard-François), 30 avril 1920, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Quere (Auguste-Marie), 17 juin 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Lopez (Antoine), 27 janvier 1921, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Hilbert (Jean), 30 avril 1922, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Trinquier (Marc-Edouard), 22 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Wilhelm (Raymond-Emile), 26 mars 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lethielleux (Martial), 10 octobre 1924, adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Toumasou (Jean-Henri), 7 juin 1924, sergent major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mangin (André), 4 juillet 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Brunet (Louis-André-Lucien), 22 août 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Thiollet (Guy), 17 novembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Boumehd Abdelkader, 15 avril 1923, sergent-chef, mle A. 179/42 Oran; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Conil (Georges-Henri), 23 mai 1923, adjudant; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Knittel (René-Auguste), 23 décembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Pomier (Jean-Auguste-André), 24 décembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Jousset (Albert-Georges-Yves), 19 septembre 1917, sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Weinsberg (Charles), 26 avril 1920, sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Bruneau (Stéphane-Guy), 28 novembre 1920, adjudant; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.
Maitroy (Lucien-Joseph), 31 janvier 1920, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Reffet (Maurice-Jean), 27 juin 1920, sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Krucko (Eugène), 14 juillet 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Buiatti (Serge-Pierre), 8 juillet 1921, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Duclos (Jean-Louis-Maurice), 10 avril 1922, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Noguiral (Ernest-Henri-Lucien), 5 octobre 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Thomassier (André-Lucien), 29 septembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Goudard (Camille-Joseph), 19 mars 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Renzi (Antoine), 14 septembre 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Chorzepa (Yvon), 21 juin 1921, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Marechal (Jean-Oscar), 5 mai 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fillion (Auguste), 6 septembre 1920, sergent; 17 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Roche (Jean-Joseph), 4 août 1922; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Steinmetz (Joseph), 23 août 1919, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Laurent (Marcel-Charles-Emile), 18 juillet 1921, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Wehrli (Gustave-Fernand), 25 février 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Salles (Robert), 4 mai 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Faipeur (Georges), 19 avril 1920, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Hennebelle (Fernand), 21 juin 1921, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ollivier (André), 22 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Campocasso (Paul-Gabriel), 12 avril 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Belleville (Louis-Marcel-Anthelme), 6 septembre 1922, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Capitani (Joseph-Thomas), 15 juillet 1923, adjudant; 12 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (André), 4 février 1919, sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Blatz (Auguste), 30 juillet 1915, adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Brocard (André-René), 13 juillet 1920, adjudant; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Abbinanti (Sauveur), 10 septembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Tacail (Gilbert-Benjamin), 13 février 1920, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnse. A été cité.
Tissot (Adrien-Eugène), 16 septembre 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Jean-Baptiste (Raymond-Emile), 10 juillet 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Vienney (Robert-Emile-François-Xavier), 4 janvier 1920, sergent-major; 20 ans de services et majorations, 4 campagnes. A été cité.
Lecocq (André-François-Marie), 24 mars 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Camara (Jean), 18 octobre 1920, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Carn (Henri-Jean), 7 avril 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Guidez (Maurice-Julien), 23 octobre 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Huet (Serge-Auguste-Joseph), 23 décembre 1922, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Moya (François), 19 février 1922, sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Scholz (René-Ernest-Jean), 14 juin 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Garineaud (Franck-Maurice), 7 août 1921, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Maillard (Marc), 3 septembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mira (Roger-Hector), 19 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Petitjean (Robert), 29 novembre 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Latour (René-Antoine-Jules), 24 décembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Laciote (Jean-Isidore), 24 février 1921, sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Joly (Roger-Emile-Constant), 26 mars 1924, sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Blanchet (Lucien-Jacques), 29 juin 1924, adjudant; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Bouvant (André-Georges), 22 mars 1914, adjudant-chef; 21 ans de services et majorations, 2 campagnes. A été cité.
Nasica (François-Marie), 6 octobre 1916, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Verdeille (René-Jean-Louis), 9 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gérard (René-Bernard-Maurice), 21 avril 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Peillard (Henri-Edouard-André), 25 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lemeur (Jean-Pierre), 10 décembre 1918, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Trepos (Raphaël-Jean-Marie), 30 mars 1920, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Faivre (Robert-César), 27 mars 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Martin (Maurice), 20 septembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lopes (Auguste), 6 février 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Ladurelle (René-Emilien), 31 juillet 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Parent (Georges-Eugène), 8 juin 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Sahemdi Sebti ben Mohamed, 5 décembre 1921, sergent; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Di Meglio (Maurice-Jean-Vincent), 28 juillet 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Boy (Jean-Albert), 8 avril 1924, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Martin (Lucien-Maurice), 9 juillet 1921, sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Depeyre (Claudius-Marius-Joseph), 28 janvier 1923, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Ometto (Adrien-Antoine), 1er avril 1920, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dumas (Gaston), 18 février 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Aubert (Louis), 11 mai 1920, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Darre (Eugène-Victor), 16 avril 1917, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Buhot (Célestin-François), 24 avril 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Authier (Jean-Martial), 7 juin 1923, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Pontin-Manent (Jean), 10 mai 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bry (Charles-Roger), 28 janvier 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Carrasco (José), 5 juin 1916, adjudant, 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Chaperon (Raymond-Charles-Alfred), 12 mars 1922, adjudant; 18 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité.
Chassaing (François-Marcel), 9 janvier 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Fauvergue (Charles), 26 juin 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Grandchamp (Jean), 28 octobre 1920, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lorentz (Joseph-Laurent), 4 juillet 1919, sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Jegou (Jean-Joseph), 14 octobre 1922, sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Chavanelle (Armand-Paul-Auguste), 27 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lecomte (Denis-Etienne), 16 novembre 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouyer (Jean-Alfred), 9 août 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gautier (Georges), 4 novembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mailloux (Charles-Jean), 9 mai 1925, adjudant; 13 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Schmitt (René-Léon-Alois), 20 septembre 1924, adjudant; 12 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Carau (Maurice-Gabriel), 3 mai 1924, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Robert (André), 27 décembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Marchal (Roger-Mary), 5 août 1922, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Thooris (Marcel), 1er juillet 1925, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Cavalier (Jean-Gaston), 13 septembre, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barneoud (Maurice-Marcel), 9 avril 1924, adjudant; 12 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Curti (Humbert-Jean), 7 octobre 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bettarcha Benamar ben Mohamed, 29 décembre 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Morin (André), 30 décembre 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Liboa (Jacques-Victor-Etienne), 24 janvier 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Recht (Marcel-François), 17 mai 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gaujac (Armand-Albin), 8 juillet 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vigne-Ulmier (André), 20 février 1922, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pougeray (Raymond), 30 novembre 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Malignon (André-Charles), 27 octobre 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Decise (Antoine-Marius), 9 mars 1920, sergent-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cuvillier (André-Marcel-Robert), 29 avril 1921, sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Robineau (André), 13 janvier 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Labeyrie (Jean-Marie-Fernand), 1er septembre 1922, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Giraud (Ernest-Vincent), 2 mars 1922, sergent; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Morlot (André), 1er décembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Matteudi (Joseph-Louis), 6 novembre 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Brana (André), 18 décembre 1926, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Charlet (Régis-Philippe), 11 août 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Honta (Pierre-Gaston), 16 novembre 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Guyon (Valbert-Joseph-Paul), 15 mai 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Le Page (Louis-Francis), 2 avril 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gauthier (Henri-Albert-Céleste), 7 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Quien (Charles), 4 décembre 1919, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rubio (Damien), 14 mai 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Moutarde (Parfait-Léon), 3 décembre 1922, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dumortier (Marcel), 29 juin 1920, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barthe (François-Léonard), 2 avril 1923, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Joubert (Pierre-Jacques), 13 décembre 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Amir Mohamed, 6 novembre 1922, sergent-chef, mle 01233/42 Oran; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Contejean (Charles-Henri-Georges), 10 mars 1923, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Corairy (Constant-Gustave), 7 janvier 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Poiffaut (Félix), 29 octobre 1920, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Autret (Roland-André), 28 février 1923, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Couet (René-Auguste), 27 juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Dognion (Georges-Louis), 21 février 1921, adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Malgarini (Henri), 16 avril 1924, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Sire (Nicolas-Marcel-Jean), 1er janvier 1925, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Burdinat (Robert-Antoine), 15 novembre 1922, sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Archimbault (Marcel-Robert), 1er mai 1923, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Theveny (Pierre-Louis-Joseph), 10 mars 1917, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Aniort (Jérôme-Louis), 1er janvier 1922, adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Fresi (Lucien), 16 août 1915, sergent-chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Hieramente (Robert-Michel), 10 février 1924, sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mannhard (Charles), 26 septembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ringle (Jacques-René-Emile), 5 avril 1925, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barillot (Louis), 2 avril 1919, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Magand (Jean-Marie-Michel), 6 décembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gavet (Jean-Baptiste), 3 février 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Thomoux (François-Clément), 12 novembre 1920, sergent; 16 ans de services, 6 campagnes.
Clerget (Pierre), 29 juillet 1919, sergent; 16 ans de services, 6 campagnes.
Courreges (Henri), 3 février 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lévêque (Lucien-Paul-Marcel-Léon), 10 mars 1921, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Charrier (Victor-Pierre), 10 septembre 1920, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Colson (Jean-Emile-Georges), 24 novembre 1922, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barbesolle (René-Gilbert), 9 juillet 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gaborit (Louis-Jules-Gérard), 20 octobre 1921, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bourgeois (Christian), 27 février 1923, adjudant; 17 ans de services, et majorations, 5 campagnes. A été cité.
Fortin (Léon-Gabriel), 29 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Laalak Mohamed ben Tahar, 23 mars 1924, sergent-chef, mle 026/42 Alger; 14 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Ducloux (Fernand-Yvon), 14 janvier 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ryckebusch (Jean-Lucien), 9 février 1920, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mohamed ould Abdallah ould Messaoud, 6 août 1922, sergent-chef, mle 0409/41 Oran; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Puyestier (Antoine-René), 29 février 1920, sergent; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Janvier (Georges-Marcel), 18 août 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ferry (Achille-Camille), 24 avril 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lieby (Joseph-Charles), 20 juin 1922, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Thomas (Robert-Marcel-Jules), 26 juillet 1922, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Kesliek (Jacques-Paul), 28 janvier 1921, sergent; 16 ans de services, 5 campagnes.

Battfol (Bernard), 5 août 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Thisse (Ernest-René), 1er décembre 1922, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Schmucker (Alphonse), 1er novembre 1917, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.

Milliat (Alphonse-François, 17 février 1913, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Claude (Albert), 9 janvier 1922, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Fayn (Roger-Henri-Ernest), 31 mars 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Morelli (Jean-Emile-René), 23 avril 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Arnaud (Joseph-François-Antoine), 17 décembre 1922, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Durieu (Jean-René), 31 mars 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Termote (René-Gustave-Charles-Richard), 25 janvier 1923, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Thielland (Louis-René), 20 juin 1920, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité.

Sanjuan (Emile), 3 juin 1924, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.

Lips (Julien-Rémi-Corneille), 20 mai 1921, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Dabadie (Jean-Paul), 7 juillet 1921, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Montaggioni (Noël), 13 mars 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Rousseau (René-Gabriel), 16 novembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Trocme (Emile), 2 novembre 1921, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Alleaume (Roger-Jean-Alexandre), 28 janvier 1921, sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Marel (Charles-Paul), 25 novembre 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Caparos (Cristobal), 15 décembre 1915, adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gautier (Charles), 15 septembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Jacon (Paul), 7 octobre 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Nicolai (Aniceto), 11 mars 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Fortin (Léonce-Joseph), 29 août 1920, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.

Boukhors Abdelkader, 14 avril 1923, adjudant, mle 3553/43 Oran; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mourlaas (Octave), 1er avril 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Magniant (Henri-Paul), 15 juillet 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Comiti (Antoine), 9 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Serretta (Joseph), 2 décembre 1918, sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.

Petitjean (Emile-Lucien), 27 juillet 1923, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.

Barbier (Robert-Yves-Gaston), 14 février 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.

Deparis (Raymond-Félicien), 1er juillet 1922, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Bayle (Paul), 23 décembre 1923, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Ben (Alphonse), 4 avril 1924, adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Montheliet (Raymond-Claudius-François), 9 février 1925, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bunoz (Jean-Marius), 26 septembre 1924, adjudant; 14 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Ammerich (Jacques-Emile-Charles), 6 mai 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Zamperini (Jacques-Albert), 27 mars 1923, sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Fevre (Marcel-Julien), 4 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Laibe (Marcel), 3 mars 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Bouteloup (Marcel-Jean-Alphonse), 15 mars 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Carillon (Charles-Eugène), 1er février 1921, sergent-major, 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Aönn Mohammed, 6 juillet 1923, sergent, mle 511 LM/41 Constantine; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Soetaert (René-Georges), 23 septembre 1922, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Pradelles (Jean-Louis), 25 août 1922, sergent; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Delaporte (Joseph-Eugène-Henri), 5 avril 1915, adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Pardon (Maxime-Jean-Georges), 17 octobre 1921, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bernardi (Pierre), 13 novembre 1920, sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Marchive (Eugène-Paul), 14 juillet 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Robert (Louis-Jean), 17 février 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Blandin (Robert-Ernest), 10 septembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Abfir Mohamed, 15 mars 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Pouhet (André-Aimé), 6 janvier 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Arbez (Jean-Jules-Léon), 22 juin 1921, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Saquet (Henri), 6 février 1922, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Tallec (Fernand-Paul), 3 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Guilleminot (Lucien-Emile), 5 mai 1920, sergent; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Tibermont (Victor-Achille), 1er avril 1925, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Parage (Gilbert), 25 août 1924, adjudant; 14 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Robert (Rolland-Charles), 7 septembre 1923, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Wagner (Georges), 12 mai 1920, adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

Brockmann (Robert), 6 septembre 1922, sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Ameia (Joseph), 16 juin 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lefort (André-Raymond-René) 13 septembre 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

Bastier (Paul-Jean), 28 mars 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Gendarme (Jacques), 9 avril 1923, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Fournier (François), 23 juin 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Heyd (Charles-Pierre), 23 décembre 1921, adjudant; 16 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité.

Manjon (Marcel), 28 juin 1925, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Planché (Georges-Maurice), 3 août 1921, sergent-major; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Sauvage (Michel-Roland-Jacques), 11 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Chabert (Marcel), 29 janvier 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Dumois (Gaston-Maurice), 21 février 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Michelet (Robert-Oscar-Denis), 1er novembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Chippaux (Jean-René-Joseph), 19 septembre 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Gechter (Georges-Paul-Jean), 1er septembre 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

Tremblais (Marcel), 21 juin 1921, sergent-major; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Le Bras (Ernest-Alexandre), 9 avril 1909, adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Deroin (Georges-Edmond-René), 2 décembre 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

Lapart (Jean-Pierre-Elie-Louis), 20 septembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Audoin (Ernest), 7 novembre 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Anquetil (Roger-Jean-Philippe), 28 octobre 1920, sergent; 15 ans de services, 5 campagnes.

Mariani (Martin), 25 septembre 1920, sergent-major; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Stauder (Roger-Charles-Jean), 31 mai 1922, sergent; 15 ans de services, 5 campagnes.

Gillet (Albert-Mathurin-Michel), 11 septembre 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Gabrillargues (Pierre-Lucien), 2 janvier 1922, sergent; 15 ans de services, 5 campagnes.

Tabart (Pierre-Désiré-Alphonse), 26 avril 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Grand (Robert-Marcel), 4 avril 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 5 campagnes.
Vimard (Roger-Germain), 22 novembre 1920, sergent; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Le Sire (André-Alexandre), 26 février 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Le Guiriec (Louis-Marie-René), 3 février 1922, adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes.
Soria (Marcel-Antoine-Henri), 1er janvier 1922, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lantuejoul (Pierre-Julien), 24 janvier 1921, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Faye (Louis), 20 août 1920, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Kornmann (Gérard-Jean-Robert), 16 juillet 1930, adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Portet (François-Joseph), 6 avril 1924, adjudant-chef; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Litty (Louis-Marcel), 23 janvier 1915, sergent-major; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Galand (Guy-Joseph), 31 janvier 1925, sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Monet (Jacques-Camille), 1er décembre 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Paty (Yves-Maurice), 8 avril 1921, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Griselain (Robert-Léopold-Eugène), 13 janvier 1922, sergent-major; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Menon (Bernard-Gabriel), 14 septembre 1922, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Seguin (Marcel-Albert-Jean), 23 novembre 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Pinasco (Roger-Sauveur-Etienne), 10 avril 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Mace (Roger), 7 janvier 1922, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Raher (Joseph-Marie), 13 mai 1922, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Clement (Lucien-Charles), 26 octobre 1920, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Briolat (Jean-Maurice-Lucien), 28 mai 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Talmetier (Marcel-Roger-Gustave), 7 octobre 1920, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Calves (Guy-François), 7 octobre 1921, sergent-major; 15 ans de services, 4 campagnes.
Lherminier (Marcel-Henri), 3 octobre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Malbo (Paul-René), 19 juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes.
Vosdey (Pierre-Robert-Eugène), 10 août 1920, sergent-major; 15 ans de services, 4 campagnes.
Dubant (Jean-Louis), 25 janvier 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Bussiere (Adrien-Yrieix), 25 mai 1920, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Varenne (Robert-Edouard-Armand), 25 août 1920, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Seillier (Gilbert-Léon-Auguste), 11 mai 1921, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Canonne (Robert-Charles), 14 avril 1922, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Kitten (Gilbert-Eugène), 4 juillet 1922, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Coston (Joseph-Adrien), 5 septembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Guyomarch (Jean-Louis), 30 avril 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Leroy (René-Charles), 9 mars 1922, sergent; 15 ans de services, 4 campagnes.
Wallet (Eugène-François-Marcel), 6 novembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Kaiser (René-Roger), 28 novembre 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Fumaz (Louis-Jean-Marie), 13 décembre 1922, sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Pour prendre rang du 31 juillet 1956.
Hug (Jean-Roger), 12 mars 1927, sergent-chef; 11 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Zampi-Dino (Ange-Armand), 15 mai 1926, adjudant; 11 ans de services, 7 campagnes.
Gras (André-Jean-Paul-Marie), 20 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Marcelin (Pierre-Victor-André), 21 octobre 1926, adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gamba (Rolland), 12 février 1926, sergent-chef; 11 ans de services, 5 campagnes. A été cité
Aleman (Gabriel-Fernand), 23 avril 1924, sergent; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Briere (Charles-Marie-Joseph), 12 septembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Fettis Ammar, p. 1916, 2e classe, mle 2133/36 Alger; 19 ans de services, 6 campagnes.
Asnoun Lakhdar ben Djillali, p. 1918, 1re classe, mle R. M. 2696/39 Alger; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Kerleau (Jean-Célestin), 22 mars 1921, 1re classe; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Boudjema Ahmed, p. 1918, 1re classe, mle 02333/38 Oran; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Benlaharche Mohamed ben Younés, p. 1917, caporal-chef, mle 31/37 Constantine; 20 ans de services, 6 campagnes.
Ancel (Marcel), 18 septembre 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Laurent (André-Pierre), 15 janvier 1923, caporal; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Hamdani Djelloud, 4 janvier 1922, caporal-chef, mle R. M. 3146/12 Alger; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Amara Ali, p. 1920, caporal, mle 728/39 constantine; 16 ans de services, 9 campagnes.
Merouani Abdallah ben Ali, p. 1922, caporal, mle L. M. 494/41 Constantine; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Leroy (René-Georges), 7 décembre 1919, caporal; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Maroc Yayia ben Embarck, p. 1917, caporal-chef, mle 7231/39 Oran; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lassag Abdelhafid, p. 1922, 1re classe, mle L. M. 3108/42 Alger; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
S. N. P. Said ben Saad, p. 1920, caporal, mle R. M. 2771/39 Alger; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Slimane Ahmed ben Mohamed, 4 septembre 1916, caporal, mle 2171/36 Alger; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Bouthiba Mohamed ben Bouzid, p. 1921, 2e classe, mle L. M. 182/40 Alger; 15 ans de services, 7 campagnes.
Merzouki Ahmed ben Ahmed, p. 1923, caporal, mle 0525/41 Oran; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Benamoura Abderrahmane ben Bachir, 16 septembre 1921, 1re classe, mle L. M. 2126/41 Constantine; 14 ans de services, 7 campagnes.
Lobjeois (Louis-Aimé-Jean), 24 juin 1920, caporal; 16 ans de services, 5 campagnes.
Begin (Lucien), 16 octobre 1923, caporal-chef; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Sattaf Yahia ben Mohamed, p. 1919, caporal, mle 0876/41 Oran; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sebihi Abboud, p. 1916, 1re classe, mle 167/36 Constantine; 14 ans de services, 6 campagnes.
Hervet (André-Marcel), 30 avril 1921, caporal-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Haddachi Ahmed ben Missoum, 9 avril 1912, caporal, mle A. 919/36 Oran; 19 ans de services, 11 campagnes.
Barbault (Paul-Henri), 16 avril 1921, caporal-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Threard (Jacques-Roger-Georges), 9 mai 1921, caporal; 15 ans de services, 5 campagnes.
Pruvost (René), 3 juin 1920, caporal-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Muet (Robert-Claude-Marie), 26 octobre 1921, caporal; 15 ans de services, 4 campagnes.
Boutonnat (Roger-Maurice-Henri), 18 décembre 1920, sapeur de 1re classe; 15 ans de services, 4 campagnes.
Briois (Jacques), 20 juillet 1921, caporal; 15 ans de services, 4 campagnes.
Prevot (Robert-Etienne-Claude), 1er janvier 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Leveque (Henri-Armand-Francis), 14 mars 1921, caporal-chef; 15 ans de services, 4 campagnes.
Wolfarth (André-Paul), 11 avril 1922, sapeur de 1re classe; 15 ans de services, 4 campagnes.

2° *Militaires servant à titre étranger.*

SOUS-OFFICIERS

Querne (Paul), 5 août 1912, sergent-chef; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Nadau (Paul-Maurice), 5 novembre 1913, sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes.
Sanchez (Jules), 5 avril 1921, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Droz dit Busset (Roger-Daniel), 13 novembre 1918, sergent-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Chaix (Raymond-Marius), 15 avril 1915, sergent; 16 ans de services, 11 campagnes.
Dupont (Raoul-Henri), 15 janvier 1915, sergent; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Perez-Gomez (José), 3 janvier 1920, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes.
Kadner (Franz), 5 avril 1912, sergent-chef; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Capely (Paul-Armand), 22 janvier 1918, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Wolny (Adam), 18 décembre 1920, sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Poncelet (Henri-Etienne-Frédéric), 26 décembre 1915, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.
Aubry (Anthoni-Léon-Fernand-Alfred), 13 avril 1914, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rigand (Robert-Paul), 19 juillet 1918, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Labit (Roger-Jean-Auguste), 14 juin 1909, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.
Calderon (Facundo), 9 février 1919, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Sobotko (Jean), 29 août 1922, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lenain (Paul-Julien), 8 août 1912, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Martenet (Désiré-Adolphe), 17 mai 1915, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Entem (André), 15 juillet 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Santens (Julius-Marcellus), 3 janvier 1909, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Casadamont (André-Pierre), 15 juillet 1912, sergent; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Rener (Daniel), 28 août 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Palatte (Claude), 23 décembre 1926, sergent-chef; 13 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Echalon (Pierre-Marie), 2 mars 1920, sergent-major; 10 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Toller (Johann-Christian), 4 septembre 1928, sergent-chef; 9 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Adomeit (Harald), 20 avril 1929, sergent-chef; 10 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Mairot (Georges-Louis-Ernest), 7 juin 1925, sergent; 9 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Moussy (Camille-Alexandre), 13 mars 1911, 2e classe; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Rzeplewski (Adolphe), 17 septembre 1917, caporal; 14 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.
Meyer (Albert), 22 avril 1908, 1re classe; 17 ans de services, 10 campagnes.
Pineau (Léon-Pierre-Paul), 2 juillet 1908, 2e classe; 16 ans de services, 11 campagnes.
Galliano (Louis), 25 mai 1909, 2e classe; 16 ans de services, 12 campagnes.
Hartz (Jacques), 24 mars 1905, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.
Fauchehaut (Pierre-Fernand), 30 novembre 1920, caporal-chef; 15 ans de services, 12 campagnes.
Perrin (Roger), 18 août 1916, 2e classe; 15 ans de services, 11 campagnes.
Viecus (Louis), 3 mars 1914, 1re classe; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Lang (Siegmund), 20 novembre 1906, caporal; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Wecker (Georges-Emile), 3 décembre 1903, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Dalmasso (Jean), 4 août 1915, caporal; 16 ans de services, 10 campagnes.
Becker (Henri), 25 avril 1921, 1re classe; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Jaszenski (Paul), 18 octobre 1914, 1re classe; 13 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Baadi Allel, 17 mai 1918, 2e classe; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Soler (Antoine), 4 août 1911, 1re classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Cuchet (André), 10 décembre 1918, brigadier-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Elena (Eugène-Lazare), 23 octobre 1916, caporal; 16 ans de services, 8 campagnes.
Matusz (Bronislav-Lucien), 11 octobre 1911, 2e classe; 15 ans de services, 9 campagnes.
Perez (Antoine), 30 novembre 1909, caporal-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Simeoni (Ours-Pierre), 15 juin 1910, caporal-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Cobos (Allensiano), 16 novembre 1911, caporal-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Basso-Bert (Alphonse-Pierre-Edouard), 14 décembre 1907, caporal-chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

3° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

a) Français musulmans.

Hamlaoui Mosbah, p. 1917, sergent-chef, mle L. M. 990 Constantine; 18 ans de services, 5 campagnes.
Mouloua Mohand ben Achour, 17 juin 1921, sergent-chef, mle L. M. 1939/S. Constantine; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Yahyaoui Rabah, 16 novembre 1920, sergent, mle 9682 Constantine; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Benzidane Ahmed, p. 1915, sergent-chef, mle O. 1359 Oran; 18 ans de services, 5 campagnes.
Cherif Djelloul ben Mohamed, p. 1920, sergent-chef, mle A. 3562/41 Alger; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Elagrari Abdelkader ben Ahmed, 28 mai 1922, sergent, mle L. M. 1161 Alger; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Sassi Yahia ould Boumédienne, 30 mars 1920, sergent-chef, mle 0552 Oran; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Nadour Ahmed, p. 1919, sergent, mle L. M. 100 Alger; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bensaad Mohammed, 6 mars 1926, sergent, mle 2173 Oran; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Bensmara Bachir, 9 juillet 1920, sergent, mle 2089 Constantine; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Abdelaziz Messaoud, 2 mars 1921, sergent-chef, mle L. M. 8 Constantine; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Brahimi Lakdar, 16 novembre 1923, sergent-chef, mle 4093 S/17191 Constantine; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouhouia M'Hamed ben Abdelkader, 3 février 1923, sergent, mle LM 1319, Alger; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Sekkai Djelloul ben Mohamed, 28 octobre 1924, sergent, mle LM 2066 Alger; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lahcene Sadek ben Mostefa, p. 1916, sergent, mle 1485 Oran; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Boulahia Salah ben Ali, p. 1923, sergent-chef, mle A. 2591 Constantine; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Benhassaïn Mohand Ouamar ben Abdallah, p. 1922, sergent, mle A. 3103 Constantine; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bachar Zerrouk, p. 1925, sergent-chef, mle 1100 Alger; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Laribi Mohamed ben Tahar, p. 1923, sergent-chef, mle 0873 Oran; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Merah Ahmed, p. 1922, sergent-chef, mle LM 725 Alger; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Adouda Belkacem ben Ahmed, 24 février 1924, sergent, mle LM 503 Guelma; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bechaa Ammar, p. 1914, maréchal des logis chef, mle 1160 Constantine; 19 ans de services, 3 campagnes.
Si-Kebir Kaddour ben Abdelkader, p. 1919, sergent-chef, mle A. 2961 Tlemcen; 15 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité.
Ramoul Rabaï, 22 novembre 1919, sergent-chef, mle 8607 Constantine; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Rezgui Mohamed, 14 avril 1920, sergent-chef, mle 592 Constantine; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Arabi Ahmed, 23 décembre 1922, sergent, mle 5489 Oran; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Samet Mohamed, 14 mai 1919, sergent-chef, mle 8706 Alger; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Haddane Laïmèche ben Abderrahmane, p. 1920, sergent, mle LM 2358 Alger; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ghedeir-Amar Ahmed, p. 1921, maréchal des logis, mle 1829 Constantine; 17 ans de services, 3 campagnes.

b) Marocains.

Mohammed ben Ahmed, sergent, p. 1918, mle A. 6867/40 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bella ben Barka, p. 1917, sergent-chef, mle A. 3328 Maroc. 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Ahmed ben Dahan, p. 1919, sergent, mle B. 1132/39 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Lachai ben Mohamadi, p. 1920, sergent, mle A. 1057 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Abdellah ben Ali ben Tayeb, p. 1921, sergent, mle A. 1024/42 Maroc; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Rahali ben Azri ben Djillali, p. 1923, sergent, mle A. 6910/43 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed ben Moha Nait Hammou, p. 1924, sergent, mle A. 137/42 Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Amar ben M'Hamed, p. 1920, sergent, mle 1426/39 Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Boujemaa ben Mohamed, p. 1921, sergent, mle A. 302/42 Maroc; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Tahar ben Hamed, p. 1914, sergent, mle A. 3677/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Lahssen ou Taleb ou Naceur, p. 1922, sergent, mle 558/46 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

El Hassane ben Omar, p. 1920, sergent, mle A. 480/38 Maroc; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

M'Bark ben El Housseine ben M'Bark, p. 1921, sergent, mle A. 3349/39 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Bousselem, p. 1918, sergent, mle 243/G. Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Mohammed ben Mohammed bel Hachemi, p. 1925, sergent, mle A. 487/43 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Mimoun ben Lahboub ben Rezzouz, p. 1924, sergent, mle 3110/47 Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Ahmed ben Tahar, p. 1918, sergent, mle A. 1355/38 Maroc, 17 ans de services, 6 campagnes.

Mohamed ben Haddou, p. 1922, sergent, mle A. 917/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Boujemaa ben El Sgheir, p. 1924, sergent, mle A. 861/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Moktar ben Abdesslem ben Hammou, p. 1923, sergent, mle 3396 Maroc; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Boubkeur ben Jilali ben Mohammed, p. 1923, sergent-chef, mle B. 7309/43 Maroc; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Mohammed ben Driss ben Abdellah, p. 1921, sergent, mle A. 2032/43 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Hammadi ben Moha ou Salah, p. 1921, sergent, mle 420/46 Maroc; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Ahmed ben Mohamed ben Mohamed, p. 1920, sergent, mle A. 2994/42 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Ahmed ben Mohamed, p. 1919, sergent, mle 10988 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Abdelkader ould Louadoudi ould Hadj, p. 1921, sergent, mle C. 2700/43 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bouchta ben Mohammed, p. 1923, sergent, mle B. 5033/43 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Ahmed ben Mohamed ben Belgacem, p. 1919, sergent, mle A. 2697/42 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

El Hassane ben Salah, p. 1919, sergent-chef, mle A. 3329/40 Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes

Abdelkader ben Ahmed ben Abdallah, p. 1922, sergent, mle A. 2501/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Fatah ben Said ben Mohamed, p. 1923, sergent, mle A. 1065 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Bouazza ben Mohamed ben Mohamed, p. 1917, sergent, mle A. 5094/45 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Kammar ben Mohamed, p. 1921, sergent, mle A. 2147/42 Maroc; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

c) Tunisiens.

Seghair ben Khediri ben Taieb ben Chihaoui, p. 1924, sergent, mle 336/L. 42 A. C. A. T.; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mimoun ben Ammar ben Brahim, p. 1921, sergent-chef, mle 1903/L. 42 A. C. A. T.; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed ben Mahmoud ben Salem, p. 1920, sergent, mle 1961/R. 40 A. C. A. T.; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Zahi ben Belgacem ben Amor, p. 1922, sergent, mle 2181/L. 42 A. C. A. T.; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

a) Français musulmans.

Elouissi Pénali ben Mohamed, caporal, p. 1920, mle 0118 Oran; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

S. N. P. Ali ben Moussa, p. 1914, 2e classe, mle A. 1399 Alger, 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Tahi Kaddour, p. 1918, 1re classe, mle O. 2138 Oran; 18 ans de services, 7 campagnes.

Oulhani Aomar ben Hocine, p. 1919, caporal-chef, mle 338 Alger; 19 ans de services, 5 campagnes.

S. N. P. Mohamed ben Baizid, p. 1920, 1re classe, mle L. M. 1116 Alger; 15 ans de services, 10 campagnes.

Ouageb Lounissi, p. 1918, 2e classe, mle 1075 Constantine; 17 ans de services, 8 campagnes.

Kerkabi Krikeb ben Djillali, p. 1920, 1re classe, mle 0225 Oran; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Karaoui Belgacem, p. 1920, caporal, mle A. 237-11 Constantine; 15 ans de services, 9 campagnes.

Rekhakh Hadj, p. 1920, caporal-chef, mle L. M. 769 Constantine; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Harmas Amar ben Amar, 10 avril 1922, 1re classe, mle 569 L. M. Constantine; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Sadouki Abdelkader ben Miloud, p. 1920, caporal-chef, mle L. M. 162 Alger; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Kadi Abdelkader ben Said, 4 janvier 1920, caporal-chef, mle L. M. 100 Constantine; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Benalia Abdallah, p. 1922, caporal-chef, mle 1999 L. M. Constantine; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Aoumeur Mohamed ben Kouider, 29 octobre 1918, caporal-chef, mle A. 660/40 Alger; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Aggoun Said ben Hionani, 3 mars 1922, caporal-chef, mle 720 L. M. 19 Constantine; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Iddou Ahmed ben Mohamed, p. 1922, 2e classe, mle L. M. 374/41 Constantine; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.

Nennouche Abdelkader, 21 septembre 1922, caporal-chef, mle 0823 Oran; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été blessé.

Baouche Smaïn ben Mohamed, p. 1920, caporal, mle 31026 Constantine; 16 ans de services, 8 campagnes.

Senoussi Tahar ben Khemiss, p. 1920, 1re classe, mle 149 G. Constantine; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Hamrouni Lakdar ben Amor, 7 octobre 1921, 1re classe, mle L. M. 1814 S. Constantine; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Zegrir Mekhfi ben Hadj Mohamed, p. 1921, caporal-chef, mle L.M. 1021 Alger; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Kerkabi Belahdeb ben Belkacem, p. 1918, caporal-chef, mle A. 2820 Oran; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Chenaf Hammana, p. 1923, 2e classe, mle 410 L. M. Constantine; 15 ans de services, 8 campagnes.

Salchi Ahmed Chérif, 19 avril 1918, caporal, mle L. M. 908 Alger; 19 ans de services, 5 campagnes.

Benssaci Brahim, 20 janvier 1922, caporal, mle L. M. 629 Constantine; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Nahnah Layachi, 3 janvier 1922, caporal-chef, mle L. M. 1523 Constantine; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Doulla Abdelkader ben Larbi, p. 1922, 2e classe, mle 2915/42 Oran; 16 ans de services, 7 campagnes

Bouzègue Mohamed ben Belakhal, p. 1921, caporal-chef, mle L. M. 338 Alger; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Timarazine Mohamed, p. 1922, caporal-chef, mle L. M. 669 Alger; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Boulit Kaci ben Said, 25 septembre 1919, caporal, mle A. 2363 Alger; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Bendahmane Saad ben Abdelkader, p. 1922, caporal-chef, mle 386 Oran; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Guennoud Amor, p. 1919, caporal-chef, mle 1116×L. M. Constantine; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Bensaad Benziane ben Ladj Mokhtar, p. 1918, 2e classe, mle L. M. 1141 Alger; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Guellati Smail, p. 1919, caporal-chef, mle L. M. 403 Constantine; 15 ans de services, 8 campagnes.

Belmessaoud Sadok, p. 1913, 1re classe, mle 1816 Constantine; 18 ans de services, 5 campagnes.

Khettaf Abderrhamane ben Amor, 24 mars 1918, 2e classe, mle 704 Constantine; 18 ans de services, 5 campagnes.

Bouchoul Said, p. 1915, brigadier-chef, mle 1159 Constantine; 19 ans de services, 3 campagnes.

Lebraz Abdelkader, p. 1924, caporal, mle L. M. 2357 Alger; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Ammam Bendhadrouk ben Khélif, 18 décembre 1920, caporal-chef, mle A. 6197 Alger; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

S. N. P. Mohamed, p. 1919, 2e classe, mle 378 Constantine; 15 ans de services, 6 campagnes.

Madni Makhlouf ben Mohamed, p. 1921, 1re classe, mle L. M. 960 Alger; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Kaidi Khaiter ben Aissa, p. 1923, caporal-chef, mle A. 3349 Oran; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bourezma Tayeb, p. 1916, 1re classe, mle 1833 Constantine; 18 ans de services, 3 campagnes.

Ghedeir-Ali Abdelkader, p. 1916, 1re classe, mle 1824 Constantine; 18 ans de services, 3 campagnes.

Boutarfa Abdelkader ben Habid, p. 1923, caporal, mle 4990 Oran; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

S. N. P. Ahmed ben Cheick, p. 1918, 1re classe, mle 679 Alger; 15 ans de services, 5 campagnes.

S. N. P. el Hadi ben Brahim, p. 1918, brigadier-chef, mle 978 Constantine; 17 ans de services, 3 campagnes.

b) Marocains.

Ahmed ben Mehdi, caporal-chef, mle A. 2723/42 Maroc, p. 1920; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Abdesselam ben Mostafa ben M'Hammed, p. 1920, caporal-chef, mle A. 1411/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Mohammed ben Khammar, p. 1921, caporal-chef, mle A. 1757/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Abdelkrim ben Mohammed ben Djillali, p. 1922, caporal, mle 61/46 Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Driss ben Bouchta Maati, p. 1923, caporal-chef, mle 696/46 Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

El Houssaine ben Mohammed ben X, p. 1919, caporal-chef, mle A. 3353/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Driss ben Thami, p. 1921, caporal-chef, mle U. 828/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Ahmed ben Sellem, p. 1920, caporal, mle A. 1171/42 Maroc; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Brahim ben Bouchaib, p. 1922, caporal-chef, mle A. 5508/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Ahmed ou Salah, p. 1924, caporal, mle 377/46 Maroc; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Larbi ben Aomar, p. 1911, caporal, mle 1187/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Bouchaib, p. 1920, caporal-chef, mle A. 5302/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Said ou Ali, p. 1914, 1re classe, mle 1576/G. Maroc; 15 ans de services, 9 campagnes.

Mohamed ben Ahmed, p. 1917, 2e classe, mle A. 2657 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Mohannd ben Aomar ben Mohamed, p. 1924, caporal, mle A. 135/42 Maroc; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Slimane ben Hammadi, p. 1919, caporal-chef, mle A. 2818/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Ahmed ben Allal, p. 1912, caporal-chef, mle A. 9782/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes.

Mohamed ben Larbi, p. 1917, 1re classe, mle A. 699/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Ahmed ben Aissa, p. 1916, caporal, mle A. 2365/39 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Abdelkader ben Mohamed, p. 1914, caporal, mle T. 25528 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Said ben Bouselham, p. 1919, 1re classe, mle B. 3797/39 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Miloudi ben Bachir ben Fiedda, p. 1922, 1re classe, mle C. 2740/43 Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Ahmed ben Amyed, p. 1921, 1re classe, mle A. 2233/43 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

El Mekki Jillali, p. 1915, caporal, mle T. 4431/39 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes.

Larbi ben Daho ou Larbi, p. 1920, 2e classe, mle 711/46 Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Bouchaib ben Djilali, p. 1921, 1re classe, mle A. 2245/42 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed ben Abdesslem, p. 1921, caporal, mle B. 115 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Hamida ben Si Ali, p. 1915, maoun, mle 1103/G. Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Ahmed ben Mohamed, p. 1914, 1re classe, mle U. 12068 Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lahssen ben Ali, p. 1920, caporal-chef, mle U. 2197/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Hommad ben Bouchaieb ben Bouih, p. 1925, caporal, mle B 4030/43 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Naceur ben Lahoucine, p. 1924, 1re classe, mle 3125/47 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Salah ben Arbi ben Djillali, p. 1922, caporal-chef, mle B. 2323/43 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Mohammed ou El Mokhtar, p. 1918, 1re classe, mle 1328/G. Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Bourhaba ben Mohammed, p. 1920, 1re classe, mle U. 14581 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Driss ben Moh ben Abdesselam El Bernoussi, p. 1919, caporal-chef, mle A. 1235/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Jilali ben Layachi, p. 1922, caporal-chef, mle A. 6765/40 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Brahim ben Ali, p. 1920, caporal-chef, mle A. 1331/40 Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Amar ben Lahoucine ben X, p. 1923, 1re classe, mle A. 1191/42 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Hamed ben Mohammed, p. 1920, 1re classe, mle T. 26338/39 Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Abdallah ben Brahim ben Zéroual, p. 1923, caporal-chef, mle A. 132 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Ahmed ben Bélaïd, p. 1918, 2e classe, mle A. 2426/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Boudjemaa ben Ali, p. 1918, caporal-chef, mle A. 3203/36 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed ben Lahcen ben Hamou Allal, p. 1920, caporal, mle A. 928/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

El Kebir ben Mohamed ben Bourzkri, p. 1922, caporal-chef, mle 6/47 Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed ben Slimane, p. 1913, 1re classe, mle B. 2883/39 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Bouchaib ben Ahmed, p. 1919, 1re classe, mle A. 239 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Ali ben Miloud ben Bark ben Miloud ben Mark, p. 1922, 1re classe, mle C. 1843/43 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed ben Bouazza ben Omar, p. 1920, caporal-chef, mle A. 3026/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Ou By ben Mohamed, p. 1919, 1re classe, mle 310/46 Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Bouazza ben Hamou, p. 1922, caporal-chef, mle A. 2805/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Hamed ben Mokhtar, p. 1924, caporal, mle A. 2152/42 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Daoud ben Abdslem ben Hamida, p. 1921, 1re classe, mle A. 451/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Amar ben Abdesselem ben Anmed, p. 1919, caporal-chef, mle A. 1240/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Maati ben Salah ben Belgacem, p. 1919, caporal-chef, mle A. 2280/42 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Assou, p. 1920, caporal, mle A. 2127/42 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Boujema ben Bihi, p. 1919, caporal-chef, mle A. 6603/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Brahim ben Lahcen, p. 1917, maoun-aouel, mle 34/G. Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes.

Abdennebi ben Bark Bel Arbi, p. 1924, caporal-chef, mle B. 7349/43 Maroc; 12 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Ben Aissa ben Akka, p. 1914, 2e classe, mle 1353/G. Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Driss ben Abderrahman ben Mohamed, p. 1923, caporal, mle A. 378/42 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Moktar ben Rahal ben Hamed, p. 1924, 1re classe, mle A. 1272/42 Maroc; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fatah ben Ahmed, p. 1915, 1re classe, mle 1573/G. Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes.

Hammou ben Méhadi ben Mohammed, p. 1920, 1re classe, mle B. 3101/43 Maroc; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Abdallah ben Ali ben Salih, p. 1921, caporal-chef, mle A. 668/42 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Ahmed ben Raghai, p. 1921, 2e classe, mle B. 1554/39 Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Si Mohamed ben Ali, p. 1915, 1re classe, mle 1027/G. Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Moktar ben Djillali ben El Hairach, p. 1922, 1re classe, mle A. 1411 x 23328 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Boua Sidi ben Seddiq, p. 1923, maoun, mle 79/G. Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes.

Ali ben Ahmed, p. 1916, maoun, mle 82/G. Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes.

Slimane ben Mohamed, p. 1923, maoun, mle 95/G. Maroc; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

c) Tunisiens.

Ahmed ben Mohamed ben Djela, p. 1918, caporal, mle 629/L. 38 A.C.A.T.; 17 ans de services, 7 campagnes.

Younes ben Saad ben Mohamed, p. 1916, caporal-chef, mle 256/L. 36 A.C.A.T.; 19 ans de services, 5 campagnes.

Mabrouk ben Brahim ben Chaldi, p. 1921, caporal-chef, mle 137/L. 40 A.C.A.T.; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Abdesselem ben El Arbi ben Hassen, p. 1919, caporal, mle 5156/39 A.C.A.T.; 16 ans de services, 8 campagnes.

Ali ben Mohamed ben Said ben Marzoug, p. 1917, caporal-chef, mle 1796/33 A.C.A.T.; 17 ans de services, 7 campagnes.

El Hadi ben Mohamed ben Hamda, p. 1917, caporal-chef, mle 811/L. 37 A.C.A.T.; 17 ans de services, 6 campagnes.

Tahar ben Salah ben Ammar, p. 1922, 1re classe, mle A. 687/L. 42 A.C.A.T.; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Salem ben Mohamed ben Salem ben Ahmed, p. 1920, 1re classe, mle 2317/40 A.C.A.T.; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

El Hadi ben Tahar ben Belgacem Laifa, p. 1920, 1re classe, mle 128/L 41 A.C.A.T.; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Salah ben Mohamed ben Guaraoula, p. 1923, caporal, mle 69/L. 42 A.C.A.T.; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Mohamed ben Khalifa ben Belgacem, p. 1917, 1re classe, mle 763/L. 41 A.C.A.T.; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Gacem ben Tahar ben Saad, p. 1921, 1re classe, mle 465/L. 44 A.C. A.T.; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Abdelkader ben Mabrouk, p. 1921, 1re classe, mle 121/L. 42 A.C.A.T.; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Slimane ben Othman ben Ali, p. 1919, caporal-chef, mle 1960/L. 42 A.C.A.T.; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Sadok ben Mohamed ben Hejba, p. 1920, caporal, mle 3028/R. 40 A.C. A. T.; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben El Bahri ben Rehniem, p. 1921, caporal-chef, mle 2226/L. 42 A.C.A.T.; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed ben Chedli ben Mohamed, p. 1919, 2e classe, mle 7850/39 A.C.A.T.; 16 ans de services, 5 campagnes.
Salem ben Mohamed ben Brahim, p. 1920, caporal-chef, mle A. 130/40 A.C.A.T.; 16 ans de services, 5 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

1° *Militaires servant sous statut intégral.*

SOUS-OFFICIERS

Clerc (André), 8 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Nauzes (Jean), 10 octobre 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Marest (Gilbert-Emile-Marcel), 12 avril 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Luciani (Robert-Jean), 29 janvier 1923, adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lamouroux (Jean), 30 mai 1923, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Sazos (André-Camille), 16 août 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Antraygues (Marcel-Lucien-Jules), 28 mai 1921, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Rabotin (Robert-Adrien), 12 novembre 1916, adjudant; 19 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité.
Lacombe (Jean-Marius), 12 octobre 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Personne (Pierre), 31 mai 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Pour prendre rang du 8 décembre 1956.
Escande (André-Jean), 26 mars 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ropero (Adelin), 12 juin 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bregeard (Joseph), 13 septembre 1916, adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Chabin (Edmond), 21 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Schmidt (Jean-Jacques-Paul), 23 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Martin (André-Louis), 2 avril 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Prevot (André-Lucien), 12 octobre 1921, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Larroque (Lucien), 12 février 1914, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lefebvre (Georges), 11 novembre 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Occello (Louis-Michel-Léon), 9 juin 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vauvert (Edouard-Georges-Fernand), 12 mars 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Vigier (Jean), 11 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Costantini (Joseph-Mathieu), 8 août 1924, maréchal des logis; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Remy (Fernand-André), 29 septembre 1920, adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Meunier (Abel-Félicien-Jules), 14 août 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Devalette (François), 22 avril 1916, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Dumoulin (Pierre-Florentin), 27 septembre 1920, adjudant; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Lalanne (Albert-Roger), 1er mai 1918, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 6 campagnes.
Charbonnier (Marius), 17 juin 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Le Gouhy (Jean-Marie), 9 septembre 1924, maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Daly (Georges-Jean), 9 novembre 1922, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Palard (René-Yves), 22 octobre 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Claudel (Maurice), 15 mai 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lemoine (Arnold-Maurice-Louis), 30 avril 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cornet (Julien-Jean), 7 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Javerzac (Jean-Valère-Louis), 24 juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lepla (Antoine-Oscar-Joseph), 27 octobre 1924, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Verdeau (Marcel-Georges-Robert), 16 avril 1925, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Cazenave-Tapie (André-Jean-Léon), 13 avril 1922, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bès (Casimir), 18 avril 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lethielleux (Joseph), 6 novembre 1916, maréchal des logis; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pignon (André-Louis), 30 novembre 1916, maréchal des logis-major; 21 ans de services, 3 campagnes.
Darly (Joseph-Louis), 20 avril 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bourdin (Louis-Michel), 5 décembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Dufour (Guy-Jean-Georges-Louis), 6 novembre 1924, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Boitier (Maurice-Paul), 6 février 1921, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Fiard (Ely-François), 27 octobre 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Colas (André-Auguste-Léon), 11 décembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Jeannin (Marcel-Auguste-Célestin), 29 mai 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lecomte (Jacques-Michel-Louis-Auguste), 24 avril 1924, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barbot (André-Antoine), 30 janvier 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Fontaine (Raymond-Félix), 16 juin 1922, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cabrol (Robert-René), 27 novembre 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Fabion (Roger-Antoine-Alfred), 24 septembre 1920, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
David (Firmin), 16 novembre 1916, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Nicoloso (Georges-Erasmes), 12 novembre 1922, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Geriot (Paul), 14 décembre 1914, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Macchia (Roger), 16 mars 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Couturier (Max-Athanase-Antoine), 11 janvier 1923, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Stanislas (Jacques), 4 octobre 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Moulis (Jean-Osmin-François), 26 avril 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Garnier (Gilbert-Pierre), 12 avril 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Izard (Gabriel-Pierre), 5 mai 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Amrou Amar, 30 mars 1919, maréchal des logis; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Capus (Pierre), 2 janvier 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Letisserand (André-Charles), 1er mai 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Junquet (René), 2 janvier 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Le Moign (Edmond-Jean-Henri), 18 octobre 1923, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Parisot (Jean-René), 20 juin 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Dausse (Louis-Arthur-Narcisse), 7 octobre 1919, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gasse (Auguste-Maurice), 26 octobre 1920, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bourgoin (Georges-Henri), 8 septembre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Jeanmaire (Gaston), 20 mars 1921, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Coq (André-Joseph), 1er juin 1920, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
David (Omer-René), 15 mars 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Grauby (Aimé-Joseph), 10 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Lajous (André-Emile-Joseph), 1er avril 1922, maréchal des logis; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bauge (Guy-François), 19 octobre 1921, maréchal des logis-major, 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Boursier (Robert), 19 janvier 1921, adjudant, 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Combes (Marcel-Roger), 12 mars 1921, adjudant, 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Welsche (Raymond-Louis) 16 août 1920, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vallade (Raymond-Baptiste), 30 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Loustau (Raymond), 25 octobre 1919, adjudant, 18 ans de services et majorations, 4 campagnes. A été cité.
Jahier (Robert-Léon), 8 mai 1914, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Trojani (Michel-Ange), 11 avril 1922, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité
Rhein (Edouard-Joseph), 12 janvier 1920, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Girol (Gilbert-Robert), 8 juin 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gadoux (Louis-Paul-Roger), 27 février 1915, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pedron (Alcide-Roger), 9 juillet 1909, adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Descharmes (Hubert-Eugène-Emile), 25 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lorenzi (Jean-Baptiste), 26 août 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Mengelle (Marcel-Pierre-Henri), 5 novembre 1922, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Herlin (Henri-André), 4 juin 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
El Hachemi Mortada ben Mohamed, 9 juillet 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vary (André-Louis), 25 février 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cablan (Pierre-François), 16 août 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lerond (André-Aimé), 14 mars 1921, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bursachi (Paul), 20 novembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Flamanc (Goulven), 11 avril 1923, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Muller (Jean), 21 septembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Joly (Maurice), 1er mars 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Combe (Gustave-Joseph), 28 septembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Couture (Julien-Adrien-Joseph), 5 juin 1917, adjudant, 20 ans de services, 1 campagne.
Pascal (Jean-André), 16 août 1923, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Thonnat (Jacques), 4 janvier 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes
Savariaud (Jean-Jacques), 18 mai 1922, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Durand (Roger-Charles-Maurice), 9 mars 1925, maréchal des logis-major; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Beausoleil (Simon-Jean), 21 décembre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Convert (Othon-Paul), 31 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Freppel (Jean), 23 août 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Joignant (Alexandre-Henri), 11 février 1922, maréchal des logis; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Tastard (Henri-Léon-Marie), 9 janvier 1919, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Colinet (Lucien-Edouard), 22 août 1927, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Samson (Jean), 13 janvier 1920, adjudant; 17 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Girard (Maurice-Georges), 6 mai 1923, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Dauriac (Louis-Clément-Lucien), 18 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité
Gales (Jean), 7 avril 1925, maréchal des logis-major; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Deluzurieux (Louis-Gustave), 21 février 1928, maréchal des logis chef; 13 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Belladj Beghdadi, 10 février 1923, adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cours (René-Marcel), 31 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lamirand (Jacques-François-Gilbert-Jean), 18 mai 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Verriere (André), 20 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Hautefeuille (Jean-Gilbert-Michel), 15 décembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bernabeu (Eugène), 15 avril 1926, maréchal des logis; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Baugas (Xavier-Marie-André-Louis), 1er janvier 1925, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Le Bescond (Claude-Pierre), 20 juin 1915, 2e classe; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Charles (Marcel), 21 février 1922, brigadier-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bouhafs Salah, 5 novembre 1911, brigadier, mle 0477 Oran; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Livenais (Maurice-Pierre-Joseph), 27 juin 1918, brigadier-chef; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Zouaoui Mohammed ben Abdallah, p. 1922, brigadier, mle L. M. 360 Alger; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
S. N. P. Mohamed ben Boudali, p. 1923, brigadier-chef, mle A. 1507 Oran; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

CADRE DES PALEFRENIERS

Alluin (Robert), 22 mars 1916, palefrenier militaire; 18 ans de services, 3 campagnes.
André (Alexandre-Jean-Marie), 5 juin 1919, palefrenier militaire; 16 ans de services, 5 campagnes.
Guyomard (Maurice-Marcel), 25 septembre 1915, palefrenier de 2e classe; 19 ans de services, 2 campagnes.
Biaggi (Horace), 10 octobre 1920, palefrenier militaire; 17 ans de services, 4 campagnes.

2° *Militaires servant à titre étranger.*

SOUS-OFFICIERS

Privet (Jean-Henri), 18 janvier 1915, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité
Rozaliski (Stanislas), 25 septembre 1916, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Moreau (Maurice-René), 19 septembre 1923, brigadier-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

3° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

a) Français musulmans.

Kaddouri Mohamed, p. 1923, maréchal des logis, mle A. 5788 Oran; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Abdelghani Mohamed, 28 octobre 1923, adjudant, mle 7081 Constantine; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Djellouli Mohamed ben Ahmed, p. 1921, maréchal des logis, mle A. 3350/12 Alger; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

b) Marocains.

Mohamed ben Cherif, p. 1910, maréchal des logis, mle A. 1537/35 Maroc; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
M'Barck ben Mohammed, p. 1916, maréchal des logis, mle A. 6001/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes.
Mohamed ben Ali, p. 1922, maréchal des logis chef, mle U. 6310 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Ej Jilali, p. 1912, maréchal des logis, mle A. 6176/10 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lachemi ben Kessou ben Akka, p. 1923, maréchal des logis chef, mle A. 1617/12 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Lahcen ben Abdesselem, p. 1923, maréchal des logis chef, mle A. 1873/12 Maroc; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

c) Tunisiens.

Mohamed ben Belgacem ben Ahmed ben Othman, p. 1920, maréchal des logis chef, mle 39/L. 41 A. C. A. T.; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

a) Français musulman.

Laidani Sarahoui, 25 janvier 1917, brigadier-chef, mle R. M. 2303 Alger; 17 ans de services, 5 campagnes.

b) Marocains.

Bouchaïb ben Mohammed, p. 1919, brigadier-chef, mle T. 16252/39 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Boumediane ben Hamadi, p. 1920, brigadier-chef, mle A. 6711/40 Maroc; 16 ans de services, 10 campagnes.
Meddi ben Ech Cheikh El Haj, p. 1916, brigadier, mle B. 4316/39 Maroc; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Omar ben Akki, p. 1919, 2e classe, mle T. 3836/39 Maroc; 17 ans de services, 8 campagnes.
El Arbi ben Es Srhir, p. 1920, brigadier-chef, mle B. 2309/39 Maroc; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Miloud ben Ej Jilali, p. 1916, brigadier-chef, mle T. 10961/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Abdallah ben Mohamed, p. 1921, brigadier-chef, mle A. 87/41 Maroc; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ali ben Saïd, p. 1923, brigadier-chef, mle A. 171/42 Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hamou ben Driss, p. 1918, 1re classe, mle B. 1572/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ou Ali ou Bassou ben Mouzoud, p. 1919, brigadier-chef, mle A. 1862/42 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
El Houssine ben Mohamed, p. 1918, brigadier-chef, mle B. 2911/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Mohamed ben Larbi, p. 1925, maréchal des logis, mle 800/47 Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Ahmed ben Mohamed, p. 1922, brigadier, mle A. 4169/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
M'Hamed ben Ahmed, p. 1914, 1re classe, mle A. 6981/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Ahmed ben Kaddour, p. 1921, brigadier, mle A. 3371/39 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Kaddour, p. 1920, brigadier-chef, mle A. 6771/39 Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes.
Moulay Mehdi ben Moulay Kaddour ben Kaddour, p. 1921, brigadier, mle A. 4826/43 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Mohammed ben Ahmed, p. 1919, brigadier-chef, mle A. 6971/40 Maroc; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

1° *Militaires servant sous statut général.*

SOUS-OFFICIERS

Antoine (Roger), 26 février 1919, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Riberolles (Fernand-André), 1er avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Courtiol (Louis-Bernard), 8 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Arbie (Dominique), 21 novembre 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Paillet (Charles), 30 novembre 1919, adjudant-chef; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Serradeil (Jean-François-Henri), 14 mai 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Truaud (Pierre-Paul-Alexandre), 29 juin 1914, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Bru (Alexandre-Emile), 13 février 1920, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lafourcatere (Jean-Baptiste), 1er novembre 1920, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Jeannot (Charles), 19 août 1915, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Balsegur (Roger-Achille-Bernard), 2 août 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Zair (Essaïd), 7 août 1919, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Guiglia (Victor-Georges), 16 novembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Thomas (Etienne-Auguste), 13 octobre 1917, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bredy (Jean), 6 janvier 1916, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Conti (Dominique-Antoine), 7 août 1919, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Delacoux (Maurice-Félix-Arthur), 24 mars 1921, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Dunyach (Joseph), 16 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lalande (Alexandre), 18 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Floux (André-Pierre-Albert), 20 août 1924, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Velin (André-Louis), 12 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Fichot (Raoul-Camille), 22 février 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Casse (Adolphe), 11 février 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lambin (Aimé), 8 mars 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lapeyre (Georges-Célestin-Léon), 30 juin 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Camberabero (Maurice), 26 novembre 1918, adjudant du cadre des agents des corps de troupe; 17 ans de services, 8 campagnes.
Crouzillac (Jean-Baptiste), 13 août 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sabathe (André-Etienne-Victor), 21 juillet 1920, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Louessard (Ernest), 13 novembre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Wagner (Robert-Victor), 17 avril 1920, adjudant; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.
Escharavil (Serge-Prosper), 16 novembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Charles (Emile-Marcel), 23 mai 1921, adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.
Keraudran (Etienne-Joseph), 19 janvier 1913, adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Blondy (André), 11 avril 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Boucon (Jean-Marie), 2 septembre 1920, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Esposito (Vincent), 1er janvier 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ottavi (Jean-Laurent), 14 juin 1920, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bouchardie (Henri), 12 mai 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Beganton (Ernest), 6 novembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bujon (Louis-Maxime), 5 octobre 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Robert (Léon-Hippolyte-Adolphe), 31 janvier 1922, maréchal des logis chef, 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Durand (Robert), 23 septembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Valentin (Georges-Louis), 18 octobre 1918, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bonneau (Raymond-Jean-André), 3 juin 1923, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mazeas (Prosper), 9 octobre 1920, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Viron (Paul), 17 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ladroit (René-André), 29 janvier 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Douault (Pierre-Gustave), 7 août 1921, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bologna (Germain-Daniel), 23 septembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Boulle (Edmond-Gilbert), 7 juillet 1924, adjudant, 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Gay (Roger-Joseph), 24 avril 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Chesnais (Jean-Baptiste-Eugène-Robert), 6 août 1923, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Berger (Alfred-Joseph), 6 novembre 1920, adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Tognazzoni (Georges-Eugène), 15 novembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Martinez (Pascal), 24 mars 1922, adjudant, 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lagarrigue (Pierre-Louis), 2 août 1922, adjudant, 15 ans de services, 8 campagnes.
Debbouz Saïd, 9 novembre 1918, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Marchal (René-Paul-François), adjudant-chef, 9 juillet 1922; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Feron (Paul), 20 juin 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Schull (Martin), 10 novembre 1919, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité,

Paquin (Jacques-Marius-Octave), 23 août 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gremaud (Pierre-Joseph-François), 11 avril 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Balsse (Albert-René), 16 septembre 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Verlhac (Jean-Joseph-Léonard), 9 février 1922, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Le Gallet (Jean-Emile), 10 septembre 1919, adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.
Doger (Guy-Victor-Albert-Louis), 2 janvier 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Rigolet (Albert-Marcel), 3 juin 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Baby (Jean-René), 28 mars 1912, adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Barralis (Alfred-Baptistin-Auguste-François), 22 mai 1921, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Dumont (Roger-Henri-Emile), 17 février 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Favrat (Marcel-François), 17 août 1919, adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bataillard (Jean-Paul), 16 août 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Sabatier (Henri), 20 septembre 1923, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Guacem Abdelkader ben Mohamed, 21 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bartoli (Pierre), 4 juin 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouty (Robert-Louis), 11 octobre 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Michaud (Roger-Eugène), 14 juillet 1917, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Care (Robert-Louis-Mathurin), 14 décembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Alfonsi (Paul), 3 novembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Berly (Gabriel-Bernard-Paul), 9 août 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rossi (Michel), 14 mars 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Duplouich (Gaston-François-Eugène), 6 avril 1917, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
Hourcade (Henri-Pierre), 5 mars 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Royer (Georges-Henri-Robert), 4 août 1923, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Testard (Pierre-Joseph), 4 octobre 1922, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ferrandis (Fernand-François), 2 mai 1920, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Senguenot (Jean-Armand), 5 mars 1920, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Hilaire (Pierre-Emile-Joseph), 19 février 1919, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bardet (Eugène), 17 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Sauvier (Arthur-Henri-Etienne), 9 septembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Caralp (Victor-François), 28 juillet 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Buhagiar (Raymond), 29 juin 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Briault (Raymond-Joseph), 17 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ozon (Hubert-Elie-Bernard), 3 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Barrere (André), 14 mai 1921, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tazerac Mohamed ben Kharoubi, 25 juin 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cazeaux (Jean), 25 mai 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Campana (Dominique), 25 novembre 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Caoure (André), 1er mars 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Salmeron (Armand-Achille), 7 mars 1923, adjudant du génie; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Carrot (Michel-Louis-Paul), 27 février 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ricatte (Albert-Robert), 29 novembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Nayrac (Maurice-Frédéric), 16 mai 1920, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Guitton (Roger-Louis), 28 novembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Constant (René-Jean-Marie), 15 mai 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Menou (Aimé), 31 juillet 1920, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Troger (Albert-Joseph), 6 septembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Marchetti (François), 20 mai 1921, maréchil des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mompas (Désiré), 10 avril 1913, adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Carasse (Jacques-Jean-Marie), 4 février 1920, adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité
Kirchhoff (Antoine-Roger), 27 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Rossi (Jules), 22 septembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Lecesne (René-Pierre-Julien), 4 janvier 1920, adjudant-chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
Guillemant (Lucien), 2 février 1920, adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.
Masson (Auguste-Henri), 26 janvier 1920, adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Manjou (Jacques-Jean-Marie), 11 décembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Perrot (Jean-Henri), 29 mai 1921, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Barlier (Pierre-Jean-Joseph), 6 octobre 1922, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lacunza (Joachim), 12 février 1921, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Aubrun (Daniel-Roland), 12 février 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bonafos (Paul-Jean-Pierre), 4 octobre 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Tabarant (Marcel-Louis-Alphonse), 18 octobre 1924, adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Breuil (Marie-Louis-Fernand), 6 décembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Bayo (Jean), 2 septembre 1922, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Rousselle (Louis), 20 décembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gautron (Paul-Maurice), 18 avril 1921, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Perraton (Maurice), 29 avril 1921, adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes.
Michel (James-René-Maurice), 25 juillet 1924, adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Guillotin (Pierre), 21 novembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Cipierre (Camille), 18 juillet 1922, adjudant; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Heidet (Jean-Cyrille-Victor), 5 avril 1924, maréchal des logis-major; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Delage (Roger-Henri), 15 janvier 1924, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lozach (Julien), 22 novembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Noll (Raymond), 20 mars 1926, maréchal des logis chef; 10 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

Boubchiche Abdallah ben Saïd, p. 1923, 1er canonnier; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Feghoul Omar, 21 décembre 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

a) Marocains.

Kessou ben Sellou ben X, p. 1919, maréchal des logis, mle A. 1560/12 Maroc; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Tounsi ben Ahmed, p. 1919, maréchal des logis chef, mle B. 2277/39 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Abdelkader ben Boucheta ben Larbi, p. 1919, maréchal des logis, mle A. 369/42 Maroc; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bouazza ben Hocine ben Bouaza, p. 1921, maréchal des logis, mle A. 771/42 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hamed ben Hammadi, p. 1919, maréchal des logis chef, mle A. 24/42 Maroc; 14 ans des services, 8 campagnes. A été cité.

b) Tunisien.

Salah ben Saad ben Messaoud, p. 1919, maréchal des logis, mle 5716/39 A. C. A. T.; 16 ans de services, 7 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

a) Marocains.

El Mouloudi ben Ech Cherki, p. 1920, 1er canonnier, mle A. 7020/40 Maroc; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
El Kébir ben Mohammed, p. 1920, brigadier, mle A. 1984/40 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bark ben Sellam ben X, p. 1922, 1er canonnier, mle A. 173/42e Maroc; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Taghi ben Bouchaib, p. 1914, 1re classe, mle T. 17.035/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Salah ben Djillali, p. 1922, brigadier, mle A. 2389/40 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Allal ben Koubich, p. 1920, 1re classe, mle A. 6778/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Laïchouri, p. 1919, 1re classe, mle A. 1790/42; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

b) Tunisiens.

Mohamed ben Salah ben Otman ben Ammar ben Sédiri, p. 1915, 1re classe, mle 559/35 A. C. A. T.; 19 ans de services, 2 campagnes.
Ali ben Chaieb ben Rahal, p. 1920, brigadier-chef, mle 2625, 40 A. C. A. T.; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Train.

1° Militaires servant sous statut intégral.

SOUS-OFFICIERS

Swiefek (Stéphan), 19 août 1917, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Morsli Mimoun ould M'Hamed, p. 1918, maréchal des logis; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Clement (Maurice-Jean), 26 octobre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Feknous Ali ben Abdelkader, 9 février 1921, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Leret (Marcel-Paul), 26 juillet 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Bienfait (Roland-Henri), 15 mai 1923, maréchal des logis major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Sandyck (Maurice), 10 mars 1922, adjudant; 20 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité
Abrant (Roger-Jean-Félix), 23 octobre 1923, adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lefevre (André-François-Marcel), 23 mars 1921, adjudant; 19 ans le services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Gautron (André), 10 octobre 1920, maréchal des logis; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cauwet (Marcel-Emile-Arthur), 19 août 1921, adjudant-chef; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes.
Granger (Pierre), 31 mai 1922, maréchal des logis major; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Porta (Laurent-Antoine), 5 mai 1918, adjudant-chef; 17 ans de services, 8 campagnes.
Schmitt (Raymond), 7 janvier 1920, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Buffet (Victor-Gustave), 23 novembre 1917, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Uehlinger (Roger-Paul), 4 juin 1921, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Pellegrin (Roger-Léon-Joseph), 23 août 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Uguen (Eugène-Jean), 13 octobre 1921, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Barquon (Jean-Baptiste), 13 juillet 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Himene (Théophile-Gabriel), 11 octobre 1914, adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Buisine (Roger-Jules), 10 mai 1920, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Petitperrin (André), 20 juillet 1921, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Remy (Yvon-René), 15 février 1921, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Steinmetz (Georges-Albert), 18 juin 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Caron (Robert-Jean-Maurice), 24 février 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Eloy, dit Agry (Pierre-Gustave), 17 mars 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Wirtz (Joseph-Charles), 8 octobre 1916, adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Menière (Paal-Jean-Jules), 14 avril 1921, maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Martinetti (Marc-Aurèle), 14 janvier 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Baret (Gustave-Alfred), 2 décembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tixier (René), 5 avril 1920, adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Amar (Jean), 18 juin 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Herbin (Marcel), 5 avril 1913, maréchal des logis major; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Verger (Maurice), 15 avril 1915, adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gelpe (Robert-Edouard), 29 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lecerf (Marcel-Henri), 8 mai 1921, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Jeandat (Paul), 31 août 1923, adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Delas (André), 15 novembre 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Frih Chergui Boualem ben Kaddour, 11 septembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bourisse (Georges), 21 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Enard (Jean-Antoine), 12 juillet 1921, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Schoroth (Jacques-Pierre), 30 janvier 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Maisonnave (Amédée), 16 août 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Durand (René-Louis), 23 janvier 1921, adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Favet (Paul-Marius), 7 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Herrero (André-Prosper), 25 juin 1918, maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Aniba Mohamed, 5 décembre 1914, adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Camilleri (Roger-Laurent-Georges), 26 décembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Faivre (Claude-Olivier-Christian), 5 février 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Gonot (Xavier), 29 juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Houdus (Claude-Marie-Jules), 15 janvier 1919, adjudant-chef; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gerin (André-Humbert-Antoine), 7 septembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hardy (Claude), 9 mai 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hoye (Jacques-Georges-Gabriel), 29 septembre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lajarige (Jean-Antoine-Charles), 29 juillet 1923, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.
Pinson (Camille), 30 novembre 1919, adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Colliot (Jean), 20 août 1923, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Veschi (Albert), 13 juin 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Gamboiti (Paul), 5 janvier 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Noury (Roger-Rolland), 17 août 1924, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Calvo (Edouard-Antoine), 12 janvier 1921, adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Donadieu (Gilbert), 25 avril 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mayet (Joseph-Marius), 30 juin 1923, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Cune (Robert-Ernest), 13 janvier 1921, maréchal des logis; 15 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Ben Ali Khaled ben Menad, 30 octobre 1922, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Acquaviva (François), 8 juillet 1922, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
S. N. P. Abdelkader ould Belel ben Belel, 2 mai 1919, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Malœuvre (Alphonse-Jean), 4 décembre 1920, maréchal des logis chef; 17 ans de service, 6 campagnes. A été cité.
Martineau (Pierre-Louis), 28 janvier 1918, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Raynaud (Pierre), 6 avril 1922, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Bardin (Roger-Charles-Pierre), 23 décembre 1920, adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hervé (Henri), 15 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Chevallier (André), 28 octobre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hernandez (Joseph), 21 mars 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Maintier (Rodolph), 17 octobre 1926, maréchal des logis; 12 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Verdaguer (Joseph), 18 juin 1917, adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cournil (Gérard-Olivier), 28 mai 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Rioffray (Louis), 27 janvier 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Thouvenot (Gabriel-Auguste), 9 février 1923, adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ontan (Bernard-Eugène-Paul), 6 octobre 1913, adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Saignol (Charles), 13 juillet 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cardon (François-Jean-Marie), 13 février 1918, maréchal des logis chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Antoine (Jean-Henri-Adrien), 29 avril 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lamarche (René), 26 janvier 1925, maréchal des logis chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mure (Marius), 4 février 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Planes (Emile-René-Joseph), 15 décembre 1923, adjudant-chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Golfier (Georges), 24 mars 1920, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Gillet (Edmond-Georges-Marcel), 1er mai 1921, maréchal des logis; 16 ans de services, 4 campagnes.
Gourlaouen (Jean-Marie-François), 9 février 1921, adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Agussol (René), 3 août 1925, adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Dehaye (Serge), 18 octobre 1925, maréchal des logis; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

Sama (Gratien), 2 juin 1921, brigadier-chef; 11 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Larinouna Mohamed ben Mohamed, 20 avril 1914, 1re classe; 18 ans de services, 7 campagnes.
Marmitte Amar ben Belarbi ben Si Mare, 1922, brigadier-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
S. N. P. Mohamed ould Small, p. 1915, 1re classe; 19 ans de services, 6 campagnes.
Guillosson (Raymond-Jean-Marie), 23 mai 1923, 2e classe; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Arnaud (Octave-André), 10 mai 1918, brigadier-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Kasri Maâchou ben Miloud, p. 1917, brigadier; 18 ans de services, 6 campagnes.
Sattat Mohammed, p. 1917, brigadier-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

a) Français musulmans.

Bensalah Tayeb ben Mohamed, p. 1921, maréchal des logis, mle 717 Alger; 17 ans de services, 7 campagnes.
Bekhedda Lazhari ben Tahar, p. 1920, maréchal des logis, mle A. 3212 Oran; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

b) Marocains.

Hamed ben Ej Jillali, p. 1920, maréchal des logis chef, mle A. 5829/39 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Mohammed ben Ali, p. 1915, maréchal des logis, mle A. 6525 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes.
Miloud ben Abbou, p. 1917, maréchal des logis, mle A. 7122/39 Maroc; 15 ans de services, 8 campagnes.

c) Tunisiens.

Djilani ben Mahmoud Gabiche ben Salah, p. 1919, maréchal des logis chef, mle 3362/39 A. C. A. T.; 16 ans de services, 6 campagnes.
Tahar ben Amara Hamel Djelassi, p. 1916, maréchal des logis, mle 1249/L. 36 A. C. A. T.; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

a) Français musulmans.

Hammoudi Mohammed, 10 mai 1923, brigadier-chef, mle 01381 Oran; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bendouma Tahar, p. 1917, 1re classe, mle 1397 Alger; 18 ans de services, 6 campagnes.
S. N. P. Habib ben Ahmed, p. 1922, 1re classe, mle A. 1945 Oran; 11 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sadok Mohamed, p. 1918, brigadier, mle 42/A. 4908 Oran; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mefatha Brahim, p. 1918, conducteur de 2e classe, mle 1325 L. Alger; 18 ans de services, 5 campagnes.

b) Marocains.

Ghaouti ben Saïd, p. 1919, 1re classe, mle A. 6762/40 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mohammed ben Ahmed, p. 1918, brigadier-chef, mle B. 1061 Maroc; 17 ans de services, 8 campagnes.
Ahmed ben Hammou, p. 1917, 1re classe, mle A. 6344/40 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Sidi Ali, p. 1920, brigadier-chef, mle 2936 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hamadi ben Mohamed ben Méziane, p. 1912, 2e classe, mle A. 1388/42 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Abdelkader ben Larbi ben Mohamed, p. 1918, brigadier-chef, mle 930/46 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Bihi ben Brahim, p. 1916, 1re classe, mle A. 1221/37 Maroc; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Salah ben Raho, p. 1921, brigadier, mle A. 128/42 Maroc; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Abdesselem ben Haddou ben Mohamed, p. 1922, 1re classe, mle A. 460/42 Maroc; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bousselham ben Driss bel Haj, p. 1913, 1re classe, mle A. 6332/40 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Mohamed, p. 1913, 1re classe, mle A. 7711/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
M'Bark ben Mohammed, p. 1917, brigadier-chef, mle A. 8492/39 Maroc; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Djillali ben Azzouz ben Mohamed, p. 1922, brigadier, mle A. 817 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouazza ben Bouabid, p. 1920, brigadier-chef, mle A. 4087/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes.
Abdellah ben Abdesselam, p. 1920, brigadier, mle T. 24125 Maroc; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hammou N'Id Aïcha, p. 1917, 1re classe, mle A. 5120/45 Maroc; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ali ben Mohamed, p. 1919, 1re classe, mle T. 21651/ 39 Maroc; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Abib ben Mohamed, p. 1923, 1re classe, mle A. 1166/42 Maroc; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

c) Tunisiens.

Ahmed ben Ali ben Ammar ben Bouzid, p. 1920, 1re classe, mle A. 718/41 A. C. A. T.; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Taieb ben Khemis ben Taieb, p. 1923, brigadier, mle 1983/42 A. C. A. T.; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Naceur ben Salem ben Ammar, p. 1922, brigadier, mle 1850/L. 42 A. C. A. T.; 13 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Cadre des agents de chancellerie.

Fiamenghi (Louis), 17 mars 1921, sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Fradet (André-Fernand-Justin), 28 novembre 1918, adjudant; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Dragone (Joseph), 2 mars 1919, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Nicolas (Marc-Julien), 23 octobre 1914, adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.
Baret (Edmond-Louis-Joseph), 7 novembre 1914, sergent-major; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Cauët (Bernard-Marie-Léon), 7 décembre 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Rota (Jean), 18 août 1920, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Fleury (Pierre-Jean-Adrien), 30 décembre 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rault (André-Charles), 21 octobre 1910, adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

Vancauwemberge (Godfroy-Maurice), 24 septembre 1920, sergent-major; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Supiot (Jean-Louis-Eugène), 14 décembre 1914, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Berdaguer (Jean-Pierre-Dominique), 24 novembre 1921, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Dutertre (Pierre-Louis-Raymond), 26 mars 1920, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Cassagneau (Henri-Raymond-Pierre), 20 juillet 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Delcropt (Pierre), 2 mars 1914, adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
Grest (Gabriel-Charles), 20 juin 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Palis (Jean-Etienne), 21 avril 1915, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Buenafuente (Norbert-François), 19 octobre 1920, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Magne (Roger-Jean-Alban), 11 juillet 1923, sergent major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Rivals (Antoine-Marius), 14 février 1914, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Hermelle (Albert-Léon-Louis), 20 novembre 1918 adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Germain (Max-Antonin-Auguste), 3 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bertrand (André-Louis-Auguste), 12 novembre 1917, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Le Chevert (Yves), 9 août 1923, adjudant; 13 ans de services; 9 campagnes. A été blessé et cité.
Maroselli (Joseph), 14 avril 1916, adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Maucorps (René), 20 juin 1919, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Monnerie (Jean-Martial), 26 février 1917, sergent-major; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Aumond (André-Georges-Alexandre), 9 janvier 1918, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Perney (François-Henri), 14 septembre 1921, adjudant; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Le Doare (Yves-Joseph-Marie), 17 septembre 1922, sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mairetanchard (Charles-Emile-Lucien), 24 septembre 1918, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Marroux (Roger-Marie-Joseph), 17 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Née (Hervé-Philippe), 28 juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Charpentier (Roger-Henri-Adolphe), 6 décembre 1921, adjudant; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Guyon (Gratien-Joseph-Narcisse), 26 juillet 1921, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Jacob (Emile-Germain), 3 octobre 1915, sergent-major; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Maurie (Emile-Marcel), 1er juillet 1923, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Guigoz (André-Joseph-Pierre), 6 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Le Flohic (Marcel-Théophile-Marie), 1er août 1919, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bonglet (Victor-Prosper), 14 août 1922, sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Thuilliez (Alfred-Gérard), 18 décembre 1918, adjudant-chef; 16 ans de service, 4 campagnes.
Sanders (Bertrand), 26 juin 1914, sergent-major; 19 ans de services, 1 campagne.
Duthu (René-Georges), 22 septembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 3 campagnes.

Cadre des agents des corps de troupe.

Abramovici (Paul), 4 février 1917, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Bouhot (Armand-Pierre), 13 février 1921, adjudant; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Aubert (Maurice-André), 8 juin 1919, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Vire (Albert), 4 mars 1918, adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.
Koch (Raymond-Louis), 13 septembre 1914, sergent-major; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Kintz (André-Joseph), 21 février 1924, sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Helgoat (Lucien-André), 17 avril 1924, sergent-major; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Service du recrutement et de la statistique.

Lebudel (René-Charles), 2 mars 1918, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 8 campagnes.
Rainville (Henri-Constant-Victor), 13 juillet 1918, sergent-major; 19 ans de services, 6 campagnes.
Py (René-François), 6 janvier 1917, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.
Gros (Raymond), 9 septembre 1907, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Foata (François-Antoine), 20 février 1923, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Thierree (Maurice-Joseph-André), 16 mars 1914, sergent-major; 20 ans de services, 4 campagnes.
Martoia (Michel-Jean), 17 mai 1920, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Clave (Jean), 14 novembre 1920, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Sajous (Jacques-Frédéric), 20 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Giudicelli (Julien-René), 27 janvier 1913, adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Piacentini (Napoléon), 19 mars 1917, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Collin (Michel-Camille), 22 février 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Carmona (Armand-Louis-Vincent), 27 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Müller (Gaston-René), 9 janvier 1922, sergent-major; 16 ans de service 7 campagnes.
Hennion (Germain), 5 octobre 1906, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Venet (Oswald-Marcel), 7 janvier 1920, sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Guichard (Marcel-Auguste), 10 avril 1916, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Brotonne (René-Léon), 27 mars 1917, adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Haspala (Jaroslaw), 9 septembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.

Personnel des cadres militaires féminins.

SERVICE ÉTAT-MAJOR

Guenot (Simone-Madeleine), 23 juin 1925, 3e catégorie; 12 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Fehr, épouse Cogno-Bourdieu (Christiane), 10 juillet 1921, 3e catégorie; 10 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.

Genie.

1° *Militaires servant sous statut intégral.*

A. — SERVICES

Javel (Jacques-Antoine), 18 mars 1922, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Levasseur (Marceau-Edouard-Jules), 23 septembre 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Aly (Robert-Lucien), 8 octobre 1915, adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Chapelan (Claude-Joseph), 3 novembre 1915, adjudant chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Demagnie (Williams-René), 20 septembre 1914, adjudant chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Boyer (Auguste), 3 décembre 1920, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Solbes (Jean), 15 novembre 1915, adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Guyomard (André-Louis-François), 11 juin 1921, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ducret (Claude), 19 juin 1923, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Agius (Joseph), 8 janvier 1916, adjudant chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
Kaiser (Georges-Cyrille), 29 décembre 1920, adjudant chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Berthelin (Etienne-Jean), 16 février 1919, adjudant chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Teulade (Georges-Joseph), 19 mars 1919, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Aguilera (Sixte-Inacio), 1er février 1919, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Martinez (Henri), 21 mai 1916, adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.

Voisard (Georges-Lucien), 23 janvier 1919, adjudant chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Leduc (Jean-Gustave), 22 février 1921, adjudant chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ravaud (René-Jean-Henri), 1er juillet 1918, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Barthélemy (Roland-Pierre), 26 mai 1913, adjudant chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Grospiron (Paul), 6 mars 1921, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Molliet (Raymond-Philibert), 23 mai 1919, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Thomas (Alphonse-Louis-Jean), 21 octobre 1923, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Prost (René-Marius), 10 février 1921, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bastiani (Dominique-Edmond), 20 juin 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cullierrier (Robert-Jules-Hilaire), 3 avril 1920, adjudant chef; 17 ans de services, 5 campagnes.
Bureau (Alfred-Gustave-Louis), 30 mai 1917, adjudant chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
Ruby (Albert), 13 août 1916, adjudant chef; 21 ans de services, 1 campagne.
Batail (René-Alfred-Henri), 7 décembre 1919, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Sylvain (Adrien-Antonin), 25 octobre 1919, adjudant chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Mainguene (Armel-Lucien), 3 juin 1920, sergent-major; 18 ans de services, 4 campagnes.
Merat (Gilbert-Jean), 17 octobre 1915, adjudant chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Emmanuelle (Jean), 31 mai 1919, adjudant; 14 ans de services; 7 campagnes. A été cité.
Faivre-Pierret (Maurice-Gaston-Camille), 23 mars 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Foubert (Léon-Prosper), 16 mars 1917, adjudant chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Tomassini (Lucien), 27 avril 1921, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Molla (Vincent), 8 novembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Nicolas (Marcel-Simon-François-Joseph), 28 mai 1923, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Vezinhet (René-Gabriel), 16 mai 1922, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chantel (Jean-Pierre-Germain), 21 janvier 1922, adjudant chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
Tafanelli (Joseph-Paul-Antoine), 15 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

B. — ARME

Sous-officiers

Fady (Jean), 11 janvier 1923, adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Galles (Gabriel-André), 8 juillet 1921, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Touron (Ange-Pierre-Jean), 3 décembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Paolini (Pierre-Félix), 9 septembre 1925, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Wavasseur (Constant), 2 février 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Draux (Marc-Albert), 9 mai 1917, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Tavan (Fernand-Francis), 8 mars 1918, adjudant chef; 20 ans de services et majorations, 4 campagnes.
Brun (Paul), 13 avril 1919, sergent chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Leroy (Gustave-Louis-Charles), 30 septembre 1919, sergent chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Millithaler (Jean-Victor), 14 septembre 1921, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Paulhe (Pierre-Eugène-Roger), 16 janvier 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Roig (Antoine-Vincent), 21 septembre 1921, sergent chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Delbecq (Jean-Louis), 4 avril 1922, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lafay (Robert-Jean), 6 novembre 1921, adjudant chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guerrini (Martin), 22 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Recoules (Georges-Joseph-Alexandre), 23 février 1920, sergent chef; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Dewagenaere (Jean-Marcel-Jules), 1er juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Aubard (Raymond), 18 septembre 1919, adjudant chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lefèvre (Victor-André), 23 février 1919, adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Batreau (André-Lucien-Alphonse), 12 septembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dupuy (René), 16 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Alberici (Henri), 30 mars 1918, adjudant chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Paxion (Robert-Albert), 13 juin 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ghagniel (Maurice-Alfred), 26 juin 1922, sergent chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pellegrini (Dominique), 23 février 1921, adjudant chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Boulestreau (Jacques), 9 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Coche (Henri), 13 janvier 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Michel (Pierre-Jules), 17 novembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Monnier (Emile), 12 juin 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Salmochi (Vincent), 30 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vernaudon (Jean-Marcel), 24 juin 1920, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Blazeau (Henri), 17 mars 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Collomb (Gaston), 18 mai 1921, adjudant chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Berton (Joseph-Jean-Baptiste), 14 novembre 1923, sergent chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gabriel (Pierre-Raymond), 1er mars 1923, adjudant chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Coustal (Antoine-Louis), 14 juillet 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Costeseque (Joseph-Louis), 6 septembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Brancheau (René), 16 janvier 1917, sergent chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Roussey (Jean-Georges), 31 mars 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lecomte (Georges), 4 avril 1920, sergent chef; 16 ans de services, 6 campagnes.
Reusser (Claude-Daniel), 24 juillet 1923, sergent chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Clauss (Paul-André), 14 septembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Voirin (André-Emile), 1 mars 1916, sergent chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Rouane (Emile-Raymond-Henri), 15 mai 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Poessel (François), 18 octobre 1919, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Pellissier (Adolphe), 2 mars 1911, adjudant chef; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Harran (Maurice), 26 février 1917, sergent; 16 ans de services, 5 campagnes.
Schgier (Robert-Henri), 9 mai 1920, sergent chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Nogues (Jean), 11 mai 1924, adjudant; 13 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Argaud (Henri), 10 mai 1925, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Guy (Louis-Eugène), 24 octobre 1919, sergent chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lorreard (Lucien-Abel), 23 avril 1924, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Laillier (André-Marcel-Jean), 7 mars 1922, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Fevre (Lucien), 25 août 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Stringer (Jean), 17 juin 1924, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Hegoburu (Jean), 23 décembre 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Winninger (Georges-André), 25 avril 1922, adjudant-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pouchol-Camoz-Gandorne (Pierre-Auguste-René), 31 juillet 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bouqueirol (Gustave), 8 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Hermas (Roland-Albert), 10 mai 1924, adjudant-chef,; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Azzopardi (Sauveur), 4 avril 1922, sergent-chef; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gay (Maurice-René), 22 février 1929, sergent-major; 12 ans de services et majorations, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Desbois (Henry), 26 mars 1927, sergent-major; 10 ans de services et majorations, 3 campagnes. A été blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

Messahli Tahar ben Harma, p. 1921, caporal-chef, mle R. M. 3422/41 F Alger; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Quere (Ferdinand-Joseph-Emmanuel), 10 octobre 1918, caporal, mle 330/38 Rennes; 20 ans de services, 3 campagnes.
Kadouri Ahmed, p. 1917, maître ouvrier, mle 1605/38 Constantine; 18 ans de services, 5 campagnes.

2° Militaires servant sous statut spécial.

SOUS-OFFICIERS

a) Français musulmans.

Hadj Said Youcef ben Sliman, p. 1923, adjudant, mle A. 984 Alger; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gourid Bachir ben Mohamed, 1er janvier 1921, sergent, mle LM 89 Alger; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

b) Marocains.

Hamed ben Mohammed, p. 1913, sergent, mle T. 22.250/39 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Moha ben Naceur, p. 1920, sergent-chef, mle A. 160/42 Maroc; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Abdesselem ben Hamouad ben Messaoud, p. 1921, sergent-chef, mle T. 16 781 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bark ben Said ben El Houssine, p. 1922, sergent, mle A. 1670/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Mohammed ben Cherki, p. 1922, sergent, mle A. 2428/42 Maroc; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

a) Français musulmans.

Amrani Bouhafs, p. 1918, caporal-chef, mle 3088 Alger; 17 ans de services, 8 campagnes.
Mouni Mohammed, p. 1912, caporal, mle 0326 Oran; 16 ans de services, 7 campagnes.
S. N. P. Saadi ben Mohamed, p. 1923, caporal, mle LM 1030/42 Alger; 13 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

b) Marocains.

Naceur ben Hammou, p. 1922, caporal, mle A. 3999 Maroc; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Ali ben Lahoussine, p. 1926, caporal-chef, mle A. 1922/42 Maroc; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Transmissions.

1° Militaires servant sous statut intégral.

A. — SERVICE

Salmon (François-Lucien), 24 août 1919, adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bernon (Armand), 1er juin 1918, sergent-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
Deas (Joseph), 13 juin 1916, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Fabre (Henri-Camille), 27 mai 1920, adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.
Scemama (David), 12 septembre 1912, adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Faucon (Pierre-Victor-Jules), 22 décembre 1920, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Millot (Robert-Georges-Louis), 14 juillet 1919, adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Barthes (Louis-Michel), 19 mai 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mentre (Joseph), 6 octobre 1919, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hupin (Paul-Georges-Victor), 31 août 1917, adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
Fourgo (René-Bernard), 26 février 1918, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Streichemberger (Albert-Jean), 15 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pierquet (Roger), 31 mai 1916, adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Cazaux (Jean), 18 mai 1920, adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.

B. — ARME

SOUS-OFFICIERS

Munoz (Jean), 30 septembre 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Spiess (Ernest-Albert), 30 octobre 1917, sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.
Wikart (Marcel), 9 septembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Cornier (Jean), 3 décembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Sollier (Amédée-René), 21 novembre 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Masson (Raymond), 24 avril 1923, adjudant; 15 ans de servic, 11 campagnes.
Gary (Yves-Ange-Henri), 5 mai 1923, adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Maret (Félix-Auguste), 21 décembre 1916, adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Fesq (Roger), 3 novembre 1921, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Poulineau (René), 25 septembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Weber (Eugène-Joseph), 6 mars 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Feral (Elie), 15 décembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Guichard (Louis-Marius), 29 juin 1919, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gaillot (René-Jean), 16 juillet 1920, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guyomar (Adolphe), 5 janvier 1918, adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Soquet (Raymond-André), 23 octobre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bentejac (Jean-Gabriel), 16 septembre 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Henaff (Joseph-Marie), 13 janvier 1916, adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tapon (Pierre), 29 mars 1915, sergent-chef; 19 ans de services, 5 campagnes.
Vissouvanadin (Camille), 13 juillet 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Delmon (Georges-Emile), 3 juin 1922, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes.
Felices (Joseph-Casimir), 4 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Duhamel (Albert-Gustave-Léon-Joseph), 11 août 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Montaut (Jean-Victor), 10 février 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Herit (Jean-Marceau), 28 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Sibille (René-Georges), 22 février 1922, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Collignon (Raymond-Edouard), 25 décembre 1918, sergent-major, 16 ans de services, 8 campagnes.
Morand (Fernand), 14 juillet 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Pichelin (Marcel-Denis-Constant), 22 décembre 1917, adjudant-chef, 17 ans de services, 7 campagnes.
Borne (René-Michel-Léon), 25 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Guyard (André), 15 mars 1920, sergent; 16 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Hengy (Edouard), 15 août 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Coste (Louis-Jules), 7 février 1924, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Carli (Philippe-Marie-Aristide), 31 août 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Blusset (Maurice-Albert), 9 mars 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Balue (Georges), 11 juillet 1915, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Mesplier (Henri), 18 avril 1915, adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Pugniet (Maurice-André), 27 août 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Coruble (Raymond-Edmond-Eugène), 26 novembre 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Muller (Léon-Emile-Ernest), 28 mai 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Fumanal (Maurice-Roger), 9 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gaillard (Pierre-Léon-Alfred), 25 juin 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Sicre (Jean-Marie-Paul-André), 10 décembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Stromboni (Jacques-Pierre), 18 juin 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Lovichi (Michel-César), 28 février 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Beillard (Robert-Alphonse-Spéril), 21 mars 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Gazeau (Gabriel-Louis-Jean), 4 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bouverat (Louis-Claude), 16 octobre 1914, adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bonneau (Charles-Constant-Joseph), 8 avril 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Berger (Maurice-Claude-Charles), 26 septembre 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lavril (Maurice-Auguste), 2 février 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 7 campagnes.
Olivier (André-Maurice), 10 mars 1921, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bigeardel (Raymond), 7 juin 1920, adjudant-chef; 15 ans de services; 7 campagnes.
Martin (Henri), 11 octobre 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.
Daval (Bernard), 16 septembre 1923, adjudant-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Pavia (Albert-Vincent), 1er novembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes.
Sarrazin (Jean-Arsène), 13 janvier 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Radouan (André-Henri-Charles), 20 octobre 1921, adjudant-chef; 15 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Viauvy (Louis-Désiré), 22 avril 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sanier (Paul-Georges), 2 mai 1923, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Douressamy (Ramatchandrin-Ramadou), 13 janvier 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Nizard (Robert-Louis), 6 septembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Peboscq (Pierre-Jean-Dominique), 28 avril 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

Marocains.

Miloudi ben El Jilali, p. 1918, sergent, mle A. 7561/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Hamed, p. 1915, sergent, mle A. 562/37 Maroc; 19 ans de services, 6 campagnes.
Mohammed ben Qaddour, p. 1919, sergent-chef, mle T. 16.768 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

a) Français musulmans.

Moussaoui Moussa ben Ahmed, p. 1916, caporal, mle A. 3817 Oran; 14 ans de services, 14 campagnes.
Boukhalifa Ahmed ben Sadok, p. 1916, maître ouvrier, mle L. M. 919 Constantine; 16 ans de services, 6 campagnes.

b) Marocains.

Kaddour ben Majhoub, p. 1922, 1re classe, mle 6794/40 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Mohamed, p. 1920, caporal-chef, mle T. 13.859/39 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ahmed ben Ali ben Mohammed, p. 1916, caporal-chef, mle A. 7645/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Mohamed ben Abbou, p. 1920, 1re classe, mle A. 5148/39 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes.
El-Hassan ben Ahmed, p. 1920, 2e classe, mle A. 673/40 Maroc; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Matériel.

1° *Militaires servant sous statut intégral.*

SOUS-OFFICIERS

Salini (Toussaint), 22 juillet 1915, maréchal des logis-major; 20 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Peret (Louis-Jean-Paul), 2 septembre 1920, maréchal des logis-major; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes
Corino (Dominique), 12 décembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Heinz (Jacques-Henri-Paul), 22 mai 1914, adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Blenner (Paul-Auguste-Alphonse), 23 juin 1913, adjudant; 21 ans de services et majorations, 3 campagnes.
Klein (Lucien), 1er décembre 1920, maréchal des logis-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Cheneble (Marcel-Gérard), 28 novembre 1911, adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes.
Le Ruyet (Théophile-Marie), 25 juin 1918, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Menesguen (Yves-Marie), 15 novembre 1914, adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.
Caupin (Charles-François-Louis), 25 février 1917, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bordaisco (Louis-Désiré), 19 juillet 1923, maréchal des logis-major; 18 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Haumont (André-Gilbert), 8 janvier 1916, adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.
Lellouche (Sion), 12 décembre 1913, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 4 campagnes.
Desille (Eugène-Louis-Pierre), 8 octobre 1917, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 7 campagnes.
Thielen (Joseph), 20 mars 1917, adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Mayet (Maurice), 18 mai 1915, adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Jaulin (Lucien), 7 septembre 1916, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 4 campagnes.
Rabeau (André-Roger), 29 juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Charente (André-Germain), 2 octobre 1917, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 5 campagnes.
Birmele (François-Marius-Eugène-Charles), 22 juillet 1920, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Constans (Léopold), 21 avril 1916, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 6 campagnes
Jouffroy (Jacques-Roger), 22 avril 1924, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Chalony (François-Guillaume-Victor), 19 octobre 1921, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes.
Kereun (Georges-Louis), 24 août 1920, adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.
Debove (Léonce-Georges-Gaston), 10 juin 1921, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Ruescas (Alexandre), 15 décembre 1912, maréchal des logis-major; 20 ans de services, 4 campagnes.
Guillaume (Pierre-Georges), 24 avril 1917, maréchal des logis-chef; 21 ans de services et majorations, 3 campagnes.
Navarro (Emmanuel), 20 juin 1922, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Grandgirard (Paul-Emile-Alphonse), 1er février 1920, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Lacarriere (Jean-Léon-Henri), 18 novembre 1924, maréchal des logis-major; 17 ans de services et majorations, 5 campagnes. A été cité.
Rohrer (Georges-Frédéric), 8 septembre 1919, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 5 campagnes.
Gihieys (Aimé-Joseph), 24 mai 1916, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes.
Toussaint (Maurice), 12 octobre 1920, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes.
Moreau (Ulysse-Emilien-Jules), 27 juillet 1922, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gasc (Jean), 10 avril 1921, adjudant; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Labrunie (Pierre-Roger-Sylvestre), adjudant; 22 août 1921, 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Robert (Lazare-Albert-Charles), 23 février 1914, adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.
Delrue (Georges-Auguste-Jean), 19 novembre 1918, adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.
Servat (Constant-Claude), 3 septembre 1914, adjudant; 21 ans de services et majorations, 3 campagnes.
Monjal (Paul-Louis), 17 décembre 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Wenzel (Charles), 14 mai 1914, adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

Masselon (Pierre), 15 mars 1923, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Gudefin (Pierre-Claude), 28 janvier 1923, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Eckert (François-Léon), 2 août 1915, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Benyamina ben Aouda, p. 1923, maréchal des logis; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Clemente (Michel), 17 juin 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Schamber (Georges-Xavier), 19 août 1916, adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
Delaitre (Guy-Raymond), 15 janvier 1920, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gomes (Abilio), 4 octobre 1920, adjudant; 14 ans de services; 9 campagnes. A été cité.
Dolle (Maurice), 28 septembre 1921, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Magnon (André-Jean), 6 octobre 1925, maréchal des logis-major; 14 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Chevet (Charles), 8 janvier 1918, maréchal des logis-major; 19 ans de services, 4 campagnes.
Berger (Lucien-Claude), 16 septembre 1919, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Maline (Fernand-Pierre), 11 mars 1921, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 6 campagnes.
Vittori (Jean-Mathieu), 26 février 1920, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité
Haefflinger (Albert), 5 avril 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lelievre (Pierre-Paul-Lucien), 17 août 1914, adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
Watier (Célestin-Albert), 7 janvier 1913, adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
Guillermier (René-François), 5 décembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Dufour (Gaston-Louis), 17 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rousset (Camille-André), 20 mars 1921, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Henry (Paul-Louis-Marie), 13 novembre 1918, adjudant; 18 ans de services et majorations, 5 campagnes.
Rose (Louis-Marie), 16 septembre 1913, adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Debes (Jean-Ernest), 20 février 1921, adjudant; 17 ans de services et majorations, 6 campagnes A été cité.
Rouvray (Marcel-Maurice), 5 mars 1915, maréchal des logis-major; 21 ans de services, 2 campagnes.
Larreyre (René), 10 octobre 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Pallanca (Henri-Charles), 5 octobre 1920, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Hacu (André), 2 mars 1921, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Gournay (Pierre-Arthur-Albert), 21 septembre 1919, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 4 campagnes.
Laclau (Pierre-Albert-Paul), 21 février 1917, adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
Bellomme (Roger), 9 avril 1916, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Gourdon (Joseph-Yves-Francis), 11 avril 1915, adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne.
Torres (Julien-Joseph-Marius), 29 mars 1915, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Germain (Gérard), 17 octobre 1917, adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Peloin (Henri-Marcel), 11 octobre 1915, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Cazorla (Emile), 12 mars 1920, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Alexandre (Louis-Marius-François), 5 décembre 1917, adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.
Galelier (Jean-Maurice), 16 juillet 1920, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes.
Deze (Jean), 23 janvier 1918, adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.
Decousse (Gabriel-Léopold-Camille), 18 février 1918, maréchal des logis-major; 18 ans de services, 4 campagnes.
Malhalou (Fernand-Gilbert), 3 avril 1920, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Girault (Lucien-Fernand), 2 septembre 1914, adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Baccolini (Raoul-Aimé-Julien), 22 février 1915, adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
Truchot (Robert), 14 août 1919, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Aballea (Basile), 10 août 1921, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Weber (Joseph), 23 mai 1918, adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
Simon-Lacroix (Pierre-Henri-Charles), 15 novembre 1917, adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
Besnard (Clément-Louis-Julien), 23 juillet 1918, adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
Harmand (Maurice-Georges), 18 avril 1923, adjudant; 15 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Loriette (Robert), 22 mai 1922, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 6 campagnes A été cité.
Muller (Félix-Rémy), 4 avril 1922, maréchal des logis-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Berthaud (Louis), 1er août 1916, adjudant; 18 ans de services; 3 campagnes.
Evennou (Emile-François-Louis), 23 mars 1911, adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bailleul (Fernand-Paul), 19 mai 1918, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 4 campagnes.
Clement (Raymond), 25 juillet 1923, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 7 campagnes A été cité.
Riviere (Henri-Sébastien), 2 août 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Mauger (Roger-Yvon-Antoine), 12 septembre 1916, adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité
Figarella (Blaise-Antoine), 24 janvier 1923, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Villain (Jean-Denis), 13 octobre 1918, adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.
Tintet (Emile-Paul), 20 février 1922, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Baurens (Paul-André), 4 juin 1921, adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.
Berthelot (André), 14 mars 1919, maréchal des logis-major; 17 ans de services et majorations, 4 campagnes.
Jacquet (Henri-Stanislas-Eugène), 25 avril 1909, adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
Brau-Arnauly (André), 14 novembre 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Auneau (Marcel-Louis-Joseph), 14 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Daviau (Paul-Alfred), 8 avril 1915, adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité
Leguennic (Henri-Ernest), 12 mai 1923, maréchal des logis-major; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lemaire (Georges), 5 octobre 1921 adjudant; 15 ans de services; 6 campagnes. A été cité.
Andreu (Roger-Gabriel), 30 mai 1921, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Noël (Georges-Léon), 6 février 1917, adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.
Durot (René-Jean-Arsène), 10 janvier 1922, adjudant; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Martinoli (Victor-Raymond), 18 mai 1921, adjudant; 15 ans de services et majorations, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Triaureau (Guy-Georges-Louis), 16 décembre 1918, adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes.
Carteron (Louis-Julien), 5 septembre 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 4 campagnes A été blessé et cité.
Mouton (Albert-Pierre-Eugène), 14 avril 1924, maréchal des logis-major, 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Portalier (Michel-Jean-Baptiste-Marie), 23 avril 1921, adjudant; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Ricou (André-Emile), 27 novembre 1924, maréchal des logis-major; 14 ans de services et majorations, 3 campagnes. A été cité.

2° *Militaires servant sous statut spécial.*

SOUS-OFFICIERS

Marocains.

Mohammed ben Mohammed ben Hammadi, p. 1920, maréchal des logis, mle U. 655/40 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mohammed ben Salem, p. 1919, maréchal des logis-chef, mle A. 6937/40 Maroc; 16 ans de services, 6 campagnes.

Tunisien.

Sadok ben Nasr ben Hadj Falah, p. 1918, maréchal des logis, mle 1126/38 A. C. A. T.; 17 ans de services, 3 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Marocains.

Boujemaa ben Dahane, p. 1917, 1re classe, mle A. 4520/40 Maroc; 16 ans de services, 9 campagnes.
Abdesselem ben Mohamed, p. 1920, brigadier, mle A. 1606/40 Maroc; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Miloudi ben Houssine, p. 1918, brigadier, mle A. 876/38 Maroc; 17 ans de services, 6 campagnes.
Mohamed ben Lahassen ben Mouloud, p. 1923, 1re classe, mle 1488/47 Maroc; 15 ans de services, 7 campagnes.

Intendance.

1° Militaires servant sous statut intégral.

SOUS-OFFICIERS

Mottet (Victorien-Jean), 17 juin 1916, sergent-major; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Poli (Joseph), 26 juillet 1916, sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
Kinder (Henri-Valentin), 19 juillet 1917, sergent-major; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Quivoron (Marcel), 30 janvier 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Leterrier (Michel-Aimé), 16 avril 1919, sergent-major; 16 ans de services, 7 campagnes.
Declercq (Camille-Louis-Simon), 24 octobre 1920, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Berthevas (Joseph-Marie), 16 mars 1919, sergent-major; 19 ans de services, 5 campagnes.
Lebourdais (Roger-Raymond), 20 mars 1917, sergent-major; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Forestier (René-Alexandre), 1er juin 1920, sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Jacob (Pierre-Paul-Léon), 1er mars 1921, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Rey (Gabriel), 8 novembre 1912, adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Grozier (Maurice), 3 octobre 1919, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Tonani (Félix), 13 janvier 1921, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Maitei (Pierre), 15 octobre 1913, sergent-major; 20 ans de services, 3 campagnes.
Faugere (Paul-Jacques), 30 septembre 1920, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Jarry (Aimé-Roger), 26 septembre 1920, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes.
Artero (Maurice-Pierre), 11 mars 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Lange (André-Henri), 11 mars 1914, sergent; 21 ans de services, 2 campagnes.
Davy (Robert), 14 octobre 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Hesse (Louis-André), 25 mai 1924, sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Bosson (Roger), 18 avril 1930, adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Rondel (Francis-Alexandre-Marie), 27 janvier 1914, sergent-major; 21 ans de services, 1 campagne.
Nicolai (Paul-François), 27 juillet 1921, sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Dupont (René-Georges), 29 juin 1914, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Durand (Hervé-Michel-Ange), 21 avril 1922, sergent-major; 15 ans de services, 7 campagnes.
Pouret (Robert), 20 décembre 1924, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Clement (Gérard-Jules), 14 décembre 1918, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Zimmer (Pierre), 25 mars 1913, adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.
Post (Roger-Edmond-Maurice), 16 juin 1921, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes.
Lehoux (Paul-Jean-Marie), 15 avril 1919, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Lesage (Prosper-Charles), 30 septembre 1916, sergent-major; 18 ans de services, 3 campagnes.
Dumons (Maurice-Henri-Jean), 29 novembre 1920, sergent-major; 17 ans de services, 4 campagnes.
Bollard (Roger-Alphonse), 6 mai 1921, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. Pour prendre rang du 27 mai 1956.
Brunel (Henri-Joseph), 26 novembre 1914, sergent-major; 19 ans de services, 2 campagnes.
Oudot (Roger), 4 avril 1921, sergent-major; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pagenaud (André-Roland), 16 avril 1923, sergent-major; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Frédéric (René-Joseph), 19 juillet 1916, sergent-major; 17 ans de services, 3 campagnes.
Oziol (Marcel-Auguste), 27 août 1918, sergent-major; 18 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bort (Jean), 21 décembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MAITRES OUVRIERS

Chanard (Marceau-Henri-Victor), 16 septembre 1912, sergent maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Vidal (Jean), 2 juillet 1908, sergent-chef maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Rouff (Henri-Joseph), 21 juin 1913, sergent-chef maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Schmitt (Eugène), 5 septembre 1908, sergent maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Dufourcq (Jean-Baptiste), 4 mars 1904, sergent-chef maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Forgeau (André), 29 novembre 1906, sergent maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Rat (François-Pierre), 12 février 1910, sergent maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 6 campagnes.
Soen (Alphonse-Jean-Albert), 6 septembre 1916, sergent-chef maître ouvrier cordonnier; 21 ans de services, 7 campagnes.
Cervel (Victor), 6 septembre 1912, sergent maître ouvrier tailleur; 21 ans de services, 6 campagnes.
Lanne (Jean-Maurice), 1er mai 1912, sergent maître ouvrier tailleur; 23 ans de services, 4 campagnes.
Labesse (Roger), 7 juillet 1913, sergent-chef maître ouvrier tailleur; 21 ans de services, 6 campagnes.
Michel (Albert), 14 novembre 1915, sergent maître ouvrier cordonnier; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Giraud (Robert-Lucien), 17 septembre 1915, sergent maître ouvrier tailleur; 19 ans de services, 6 campagnes.
Meriaux (Henri-Gustave), 1er décembre 1914, sergent maître ouvrier tailleur; 21 ans de services, 5 campagnes.
Parrain (Julien), 7 mai 1915, sergent maître ouvrier tailleur; 20 ans de services, 5 campagnes.
Choiseau (Pierre-Célestin), 24 juillet 1915, sergent-chef maître ouvrier cordonnier; 19 ans de services, 6 campagnes.
Guignabel (Roger-Antoine), 11 octobre 1915, sergent-chef maître ouvrier tailleur; 19 ans de services, 6 campagnes.
Malie (Martial-Gabriel), 12 juin 1916, sergent-chef maître ouvrier tailleur; 18 ans de services, 6 campagnes.

HOMME DE TROUPE

Archimbaud (Georges), 25 janvier 1922, caporal-chef; 16 ans de services, 6 campagnes.

2° Militaires servant sous statut spécial.

HOMME DE TROUPE

Marocain.

Bouchaib ben Hassein, p. 1918, caporal-chef, mle A. 6631/40 Maroc; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Etat-major de l'armée.

POSTE AUX ARMÉES

Cros (Fernand-Siméon), 21 avril 1909, adjudant-chef assimilé; 17 ans de services, 7 campagnes.
Maillet (Robert-Simon), 30 mai 1911, sergent-chef assimilé; 16 ans de services, 8 campagnes.
Terree (Gabrièle-Etienne), 2 juin 1917, adjudant assimilé; 18 ans de services, 5 campagnes.
Nicolas (Michel-Léandre), 1er juillet 1914, adjudant-chef assimilé; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Magnan (Paul-Auguste), 16 mai 1914, adjudant-chef assimilé; 17 ans de services, 6 campagnes.
Granes (Gilbert-Hippolyte), 22 novembre 1912, adjudant assimilé; 16 ans de services, 3 campagnes.
Husson (Gilbert-Léon), 18 octobre 1920, adjudant assimilé; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Brechon (Henri), 13 août 1907, adjudant-chef assimilé; 15 ans de services, 5 campagnes

B. — TROUPES COLONIALES

Infanterie.

1° Militaires servant sous statut intégral.

SOUS-OFFICIERS

Lamande (Roger-André), 17 janvier 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Fessard (Charles-Ariste), 10 septembre 1920, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Kolas (Grégoire), 9 mai 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Jean (René-Stanislas), 13 mai 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes

Pelfour (Raoul-Léon-Paul), 29 juin 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Gras (Roger-Emile), 8 mai 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Vannier (Bernard-Germain), 21 décembre 1920, sergent; 14 ans de service, 11 campagnes. A été cité.

Penniello (Paul-Victor-Jules), 9 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cite.

Pugliesi (Joseph-Antoine), 1er octobre 1922, adjudant; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Jaoudat (Elias), 1er février 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Hoareau (Gaston-Elysée), 14 mai 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Vaillant (Charles-Edouard-Emile), 23 février 1923, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Bertranne (Abel), 6 juillet 1922, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Teisseire (Pierre-Louis-Victor), 4 décembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

Puyravauld (André), 17 septembre 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Louis (Jean-Raymond), 10 juin 1917, sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Boy (Roger-Albert), 13 octobre 1920, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Tafani (Augustin), 2 janvier 1922, sergent; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Legener (Marcel-François), 9 juin 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité

Delamon (Augustin), 15 novembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité

Chambon (René-Roger), 21 mars 1921, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Dumas (Jean), 1er décembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Peres (Roger-Georges), 30 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Guillerit (René-Marcel-Gaston), 25 novembre 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Kerdraon (Germain), 5 février 1924, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Zamboni (Ange-Marie), 30 avril 1920, adjudant-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Duchesne (Julien-Fernand-Alfred), 12 mai 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Jacquot (André-Pierre), 30 novembre 1923, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.

Laporte (André-Louis), 11 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Rieux (François-Jules), 26 décembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Coppens (Henri), 25 juin 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

Bourdon (André), 27 janvier 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Balay (Francis-Charles-Marc), 15 août 1920, sergent; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Briand (Jean-Georges-Hubert), 8 février 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Donato (Maurice), 2 janvier 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Duhoux (Louis), 7 octobre 1919, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

Fonta (Henri-Antoine-Marcelin), 8 août 1921, sergent-major, 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Beraud (Lucien), 5 juillet 1922, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité

Peretti (Antoine-Mathieu), 28 juillet 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Proficet (Fernand), 25 août 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Aragon (André-Marie), 21 juillet 1917, sergent-major; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Tual (Roger-Louis-Auguste), 7 janvier 1923, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Sewgobind (Aventure-Alexandre), 30 novembre 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Babel (César-Claude), 6 juin 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Bondi (Léon-Edouard), 19 septembre 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

Guerre (Jean-Maurice), 5 juin 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Bichelot (Emile), 1er mai 1920, sergent; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité

Bertschy (Pierre-André-Cyrille), 17 novembre 1916, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Grand (Charles), 16 avril 1924, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes A été cité.

Lurot (Alexandre), 16 août 1925, sergent-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Delias (Gérard), 22 juin 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité

Populo (Antoine-Casimir), 18 janvier 1919, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Applincourt (Maurice), 6 juin 1921, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Milleliri (Antoine), 4 octobre 1921, sergent; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Donneger (Bernard-Jean-Charles-Henri), 21 septembre 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Lenelle (Albert), 27 mars 1922 adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.

Costes (Jean-Lucien), 8 mai 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes.

Tanguy (Firmin-Philippe), 13 novembre 1923, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Guillemin (Roger-Eugène), 25 mars 1922, sergent; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Vaquier (Pierre-Louis), 5 avril 1924, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

Boisselier (André), 10 février 1919, sergent-chef; 19 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.

Fague (Pierre), 26 mars 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité

Gayet (Jean-André), 25 mai 1922, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Saramon (Jacques-Paul), 11 janvier 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Penettes (Roger-Georges), 28 mars 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes A été cité.

Medigue (Louis-Emile), 12 juin 1924, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité

Ange (Etienne), 18 avril 1923, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité

Semeria (Baptistin), 16 novembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes A été cité.

Martineau (Lucien-Emile), 10 août 1920, sergent; 18 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

Verhaeghe (Albert-Philibert), 15 janvier 1924, adjudant; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.

Agres (Colbert), 24 juin 1924, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Frizot (André), 12 avril 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Bonotaux (Marcel), 25 janvier 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes A été blessé et cité.

Bacle (Albert-Roger), 3 février 1921, sergent-chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Cordier (Léon), 7 décembre 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Deloy (André-Jean), 14 septembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.

Legens (Roger-Emile), 23 février 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.

Berder (Joseph-Marie), 6 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.

Arsenec (Baby), 22 juillet 1920, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Mejean (Marcel), 18 janvier 1924, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

De Cespedes (Samuel-Joseph), 23 juillet 1919, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Pollaud (Fernand), 17 juillet 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Muratet (Camille-André-Lucien), 2 mai 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Turounet (Léon-Joseph), 13 janvier 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Jegouic (Yves), 4 février 1923, sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vincensini (Jean-Baptiste), 17 février 1922, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.
Haddad (Khalil), 30 janvier 1922, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Faye Abdoulaye, 20 décembre 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Tavernier (Robert-Henri), 28 mai 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Camara Amet Saloum, 19 mars 1921, sergent; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Kareche Taleb ben Mohammed, 29 avril 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Maria (Charles-Claude), 7 février 1924, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Luciani (Antoine-François), 1er mai 1922, adjudant-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cite.
Bartoli (Antoine-Pascal), 16 avril 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Neuville (André), 26 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gerard (Raymond), 23 janvier 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Millon (Guy-Yves-Charles), 23 novembre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Manuel (Robert), 9 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Piquet (Pierre-Jean), 24 janvier 1922, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Lancon (Jules-Robert), 5 juillet 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dorbeau (Georges-Jules), 30 octobre 1918, adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lepinay (Joseph-Jean-Hérald), 18 août 1922, adjudant; 13 ans de services. A été cité.
Diouf Alioune, 31 mai 1921, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Aurore (Honoré-Maurice), 16 mai 1920, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Zamy (Jules), 12 avril 1920, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Jeandenant (Jean-Auguste-Louis), 15 juin 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.
Parpette (Robert-Léon), 22 mai 1923, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Jacot (Simon-René-Louis), 28 avril 1915, sergent-chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Reus (François), 5 octobre 1922, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Eugène (Hugues-Florent), 1er avril 1921, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Saint-Chely (Marc-Etienne), 21 juin 1920, sergent-chef; 14 ans de services; 10 campagnes. A été cité.
Camille (Sathurnin-Joseph-Albert), 29 octobre 1920, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Sigaud (Raoul-Joseph), 30 décembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Sisti (Antoine-Marie), 9 octobre 1920, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Neulat (Jean), 10 mars 1924, sergent; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Pasciuto (Sauveur-Antoine), 1er août 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Villemont (Serge-Roger-Gontran), 11 mars 1923, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Corteggiani (Pierre), 30 novembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Chesnay (Jean-Marie), 8 mars 1921, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Collilieux (André-Delphin-Gustave), 15 octobre 1923, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Oullie (Raymond), 3 décembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Brunet (Camille), 1er mai 1919, sergent; 16 ans de services, 8 campagnes.
Barbera (Nicodème), 3 décembre 1922, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dupont (Marcel-Charles), 9 janvier 1916, sergent-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Adji Brahim, 12 septembre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Antoni (Pierre), 23 janvier 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Meunier (Yves-Henri-Félix-Elie), 16 janvier 1924, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guichard (Marius-Marc), 11 mai 1920, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Moreau (Robert-Pierre), 15 janvier 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
François (Pierre), 26 septembre 1924, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barrelet (Yves-Albert), 1er juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Lorette (Gustave), 26 juin 1921, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Roth (Aloïse-Antoine), 13 juin 1921, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Brel (Marcel-Louis-Marius), 31 août 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Petit (Pierre-Auguste), 27 janvier 1923, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lusetti (Ignace), 10 janvier 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Varet (Jean-Henri), 11 août 1924, adjudant-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Hassan ben Hassan Mohanna, p. 1922, sergent; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Hascour (Joseph), 12 janvier 1923, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Marrast (Maurice-Louis), 9 avril 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Guilhot (Henri), 30 juin 1920, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Stadel-Wieser (Jean-Marie-Gérard), 24 octobre 1921, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 8 campagnes A été cité.
Maire (Gilles), 29 décembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Richaume (Maurice-Marthe-André), 1er novembre 1924, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Roy (René-Emile), 14 novembre 1924, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Aroulanda (Jean-Joseph-Antoine), 7 mars 1919, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Simonet (Yvon), 19 décembre 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Garrigue (Jean-Jacques-Michel), 14 juillet 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Laurent (Auguste-Jean-Batiste), 13 juillet 1922, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Perrotey (Roger-Julien), 28 mai 1921, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Salvon (Raymond-Pierre), 27 janvier 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.
Pickel (François), 27 septembre 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Boennec (Joseph-Guillaume), 24 mars 1926, adjudant; 16 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Pecout (Jacques-Léon-Louis), 3 janvier 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Brunat (Léon), 24 avril 1923, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Laffray (Lucien-Jean), 14 avril 1922, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dexemple (Roger-Pierre-Charles), 9 février 1923, adjudant-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Ygon (Pierre-Ulysse-Gaston), 13 octobre 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Pechard (Henri-Albert-Jules), 9 juillet 1924, sergent; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Guillon (Edmé), 22 février 1923, sergent; 16 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Webert (Théophile), 11 avril 1922, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Golik (Jean), 17 juin 1922, sergent; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Boye (Lucien-Paul), 13 décembre 1921, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Pour prendre rang du 8 septembre 1956.
Dyvor (André), 20 septembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Senechal (Louis-Jean), 11 mai 1922, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Leroux (René-Emile), 20 avril 1923, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.
Villette (Appolinaire-André), 23 août 1917, sergent; 17 ans de services, 6 campagnes.
Rigaud (Maurice-Albert), 12 octobre 1920, sergent-chef; 18 ans de services, 6 campagnes.

Jacoberger (Robert-Camille-Maurice), 14 octobre 1925, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.
Moracchini (René), 27 novembre 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Cesari (Charles), 8 décembre 1923, sergent; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Diebolt (Paul), 30 septembre 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Fersen (Robert-Victor), 2 mars 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vast (Jacques-Irénée), 28 juin 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Garcia (Maurice-Jean-Louis), 10 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Napoleone (Philippe-Gustave), 13 mars 1925, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lauriere (André-Amédée), 29 mars 1925, sergent; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Maestracci (Antoine, surnom Jony), 4 décembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vilacolonna (Joseph-Léon), 30 mars 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Calixte (Louis-Léonard-Nestor), 26 février 1921, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Neveu (Robert-Marcel-Jean), 6 octobre 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Leboube (Gilbert), 5 octobre 1923, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Doutre (Pierre-Auguste), 11 novembre 1921, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Zuccarelli (Fortuné), 13 octobre 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Guerin de Tourville (Jean-Georges-Robert), 28 avril 1925, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lesnes (André-Adolphe), 2 juillet 1922, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bigon (Maurice-Gérard), 23 février 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.
Dupuy (Maurice), 2 septembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Marot (Clément), 15 mars 1920, adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pires (Jean). 24 novembre 1919, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Pellegrin (Jean-Marie) 5 février 1924, sergent; 11 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Ballandras (Antoine), 12 novembre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Donard (Roger-Robert-Bernard), 17 mai 1923, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ernest (Robert-Louis-François), 26 novembre 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Juanola (Joseph-Michel), 7 mars 1924, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Carré (Jean-Marie), 9 mai 1920, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Deplaine (Gustave), 24 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Morel (Félix-François), 25 juillet 1920, sergent; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Miroux (Alphonse), 27 novembre 1919, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Freudemann (Jean-Albert-Auguste), 27 mars 1923, sergent; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Christophe (Léonide-Gilbert-Léonidas), 22 avril 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Boisante (Henri), 23 août 1916, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Lhombreaud (Gilbert), 17 février 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vigier (Armand-Marcel), 4 février 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Camilleri (Georges), 24 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Torre (Noël-Marcel), 10 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Guenee (Romain-André), 8 mars 1919, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Gerard (Robert), 15 juillet 1923, sergent; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Chariot (Pierre), 7 septembre 1921, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Escure (Marcel-Fernand), 28 septembre 1922, sergent; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Boudau (Henri-Jules), 26 janvier 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Foucher (Robert-Henri), 7 novembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Leloup (René), 18 août 1921, adjudant tambour-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité
Sabarthes (Guy-Georges-Clément), 28 décembre 1924, sergent; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Lavrat (Guy-Louis-Alexandre), 20 avril 1922, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Charlier (René), 15 mai 1923, sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Allancon (Yves-Marie), 2 juillet 1921, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pinelli (Jean), 13 septembre 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Schmitt (Louis-Marie-Emile), 11 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Goret (Georges-Fernand), 21 février 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rosserot (Norbert), 14 septembre 1922, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Le Loc'h (Hervé-Jacques-Marie), 7 avril 1923, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Vinet (Jean-Léon), 20 mai 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Barillet (Pierre-Charles), 7 octobre 1923, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Thomas (Julien-Maurice), 11 juin 1924, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pierret (Robert), 20 mars 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Greco (Eugène-Darius), 16 avril 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Chenevier (Paul), 21 janvier 1921, sergent; 16 ans de services, 6 campagnes.
Fournier (Maurice-Jean), 24 juin 1920, sergent-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Andre (Donat-Emile), 10 décembre 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Khennous Driss, 16 novembre 1917, sergent; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chieq (François-Charles), 27 novembre 1915, adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes A été cité
Richard (André-Isidore-François), 5 novembre 1920, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sciorella (Raymond-Victor), 17 août 1923, sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Brugere (Marcel), 30 novembre 1920, sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Simonetti (Paul-Antoine), 8 novembre 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Parisot (Robert), 22 mai 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Bondroit (Jean-Joseph), 6 avril 1922, sergent-chef; 11 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mondoloni (Pierre), 31 août 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Melois (Ernest), 13 juin 1920, sergent; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bertrand (Pierre-Joseph), 21 mai 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Treguier (Jean-François), 9 juillet 1922, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Augustin (René), 12 mai 1923, sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Delmet (Maurice-Charles), 6 février 1924, sergent-major; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cremona (François-André-Philippe), 14 août 1925, sergent; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Foulonneau (Albert-René-Marie-Charles), 10 août 1923, sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tereau (Hubert), 2 novembre 1921, sergent; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lhotellier (Victor), 9 septembre 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Belgodere (Joseph-Charles-Antoine), 18 juillet 1925, adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Regnier (Roger-Léon), 16 août 1919, adjudant tambour-major; 16 ans de services, 6 campagnes.
Capellari (Romualdo), 21 août 1921, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lorentz (Pierre), 6 juillet 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vogel (Jean), 13 mai 1924, sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Domange (Roger), 7 juin 1923, sergent-major; 12 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Colombani (Alfred-Maurice-Paul), 1er mars 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Fauvel (Marceau-Eugène), 30 juillet 1921, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Poire (Marcel-Joseph-Eugène), 12 janvier 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Padovani (Emile), 7 décembre 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Toureille (Simon), 18 mars 1925, sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Laclef (Bertrand-Barnabé), 14 juin 1923, adjudant; 14 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Faivre (Charles-André-René), 10 décembre 1920, sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Vacher (Julien-Gabriel), 5 juillet 1923, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été cité.
Baudoin (Maurice), 1er août 1920, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Fleche (Maurice-Albert-François), 13 juin 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Mazoue (René-Emile), 29 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Faguet (Ernest-François), 31 janvier 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Weiss (René-Emile), 17 juin 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Chassain (Franck), 27 mai 1924, sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pinel (René-Claude), 18 décembre 1923, sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Grignoux (Robert-Roger), 7 juin 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Michel (Jean-Paul-Roger), 28 novembre 1920, sergent; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pellay (Jean-Emile-Pierre), 7 mai 1922, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Cholley (René), 29 août 1927, sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Delamour (Martial), 2 janvier 1922, sergent-chef; 11 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Dejans (Hubert), 6 février 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes A été cité.
Roques (Georges-Maurice), 3 mars 1924, sergent; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gandou (Joseph), 24 novembre 1922, adjudant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Rezny (René-Edouard-Marcel), 6 janvier 1925, sergent; 11 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Girard (Charles-Auguste), 27 septembre 1924, sergent; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
De Rocher (René-Guy), 27 avril 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Encrenaz (Olivier-Guy-Valérie), 17 octobre 1922, adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Flory (Jean-Eugène), 24 juin 1923, sergent; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Buiron (Henri-Marius), 28 juin 1922, sergent; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Taravello (Fernand-Pierre), 24 avril 1925. sergent; 11 ans de services. 7 campagnes A été cité.
Le Coz (Albert), 16 janvier 1922, adjudant; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Ducasse (Lucien-Eugène), 19 janvier 1925, sergent; 11 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Motais (Eugène-Charles), 16 décembre 1927, adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

HOMMES DE TROUPE

Cassilde (Jean-Bérange), 28 mai 1920, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Leszezuk (Marcel), 18 mars 1921, caporal-chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Felce (Jean), 8 octobre 1922, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Sall Abdusylla, 8 juillet 1915, caporal-chef; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité
Chekib Yacoub, p. 1913, 1re classe; 16 ans de services, 10 campagnes.
Mercier (Antoine), 28 décembre 1918, caporal; 14 ans de services, 12 campagnes.
Mohamed Abdou Deraa, p. 1919, 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Octavia (Sainville), 21 mars 1918, caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.
El Mouhed Ibrahim, p. 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Bientz (Lucien), 29 novembre 1921, 2e classe; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Rollier (Louis-Georges), 28 août 1915, caporal-chef; 17 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Gorene Kehyelidjian, 25 avril 1922, 1re classe; 14 ans de services, 12 campagnes.
Roch Aroquiassamy, 19 septembre 1920, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Macon (Noëlin-Emmanuel), 25 décembre 1919, caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.
Tidalos Sivagnanam, 22 septembre 1913, caporal-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Peuget (Roger-Léon-Marius), 13 février 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Girot (Roger), 17 octobre 1921, caporal-chef; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Dayan (Messaoud-Marcel), 28 décembre 1912, caporal-chef; 19 ans de services. 6 campagnes.
Dillensenger (Roger-Georges), 6 mars 1921, caporal-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Serre (Paul-Firmin), 20 juillet 1920, caporal; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Theret (Alexandre-Louis-Henri), 1er mai 1917, 2e classe; 18 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Pasteur Gnananprégassame, 23 février 1919, caporal-chef; 13 ans de sergices, 11 campagnes. A été cité.
Hassan Mohanna, p. 1924, 1re classe; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Chaaban Tleyli, p. 1911, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes.
Curtil (Gabriel), 10 octobre 1923, 2e classe; 15 ans de services, 10 campagnes.
Arthur (Raymond), 22 septembre 1922, caporal; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Le Goyat (Léon), 17 mars 1921, caporal-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mangata (Gabriel-Henry), 14 juillet 1916, caporal-chef; 18 ans de services, 7 campagnes.
Guinvarch (Alain-Marie), 18 mai 1913, caporal-chef; 20 ans de services, 4 campagnes.
Dieu (Gaston-André), 24 décembre 1923, caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Martin (Roland-Edmond), 5 avril 1922, caporal; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Moncler Irydayame, 23 septembre 1918, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Adra Salim, p. 1911, 1re classe; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Mainnemare (Henri-Joseph), 15 juillet 1924, caporal-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité
Bouvier (Henri), 20 avril 1924, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Douteau (Raymond), 4 juillet 1922, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Valmiguare Ramassamy, 5 décembre 1918, caporal-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chawah Abdel Messih, 22 novembre 1924, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Colasse (Charles), 14 juillet 1923, caporal-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes. A été cité.
Belliard (Philémon), 14 novembre 1920, caporal-chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Arlanda (Valéry-Pierre), 5 octobre 1920, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
La Fayette (Abraham), 27 juin 1923, caporal-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cisse Mamadou, p. 1920, caporal-chef; 15 ans de services, 6 campagnes.
Brockaert (Daniel-Louis), 3 décembre 1920, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Lemaitre (Maurice-Alfred), 13 mai 1922, caporal-chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Taktak Zakour, p. 1924, caporal-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Christini (Maurice-Bérenger), 27 avril 1922, caporal-chef; 14 ans de services, 7 campagnes A été blessé et cité.
Cesar (Roger), 11 mars 1923, 1re classe; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Toulouse Outracoumane, 11 juillet 1919, 1re classe; 15 ans de services, 8 campagnes.
Trois-Valets (Gaston-Roch-Lucien), 19 mai 1924, caporal-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cadry Dabo, p. 1922, caporal-chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Boillot (Henri), 1er juillet 1922, caporal-chef; 14 ans de services, 8 campagnes

Bourigault (Bernard-Joseph-Eugène), 28 mars 1925, caporal-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Hilaire (Marcel-René), 24 mai 1923, caporal-chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Luppi (Marius-Florentin), 4 décembre 1923, caporal-chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Calede (Amédée-Noël-Henri), 25 décembre 1923, 2e classe; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tinuir (Ernest), 2 avril 1922, caporal-chef; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

2e Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

SOUS-OFFICIERS

Labia, p. 1921, sergent, mle 2929/42 Tchad; 14 ans de services, 12 campagnes.
Nereke Togba (André), p. 1920, adjudant, mle 82.481/40 N'Zerekore; 16 ans de services, 8 campagnes.
Kekoura Zoumanigui, p. 1921, sergent-chef, mle 95.223/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Adama Soumaré, 1er juillet 1922, adjudant, mle 82.710/41 Saint-Louis; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mayna, p. 1922, sergent-chef, mle 2890/42 Tchad; 14 ans de services, 12 campagnes.
Moukouagna (Léon-Paul), p. 1920, sergent-chef, mle GB/1170/41 Brazzaville; 14 ans de services, 11 campagnes.
Takene Balle, p. 1917, sergent-chef, mle 17 176/40 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes.
Seni Diallo, p. 1921, sergent-chef, mle 93.966/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes.
N'Zarafazo (Paul), p. 1920, sergent-chef, mle 11.588/40 Bambari; 15 ans de services, 10 campagnes.
Balo Bi Yao, p. 1921, sergent, mle 83.675 I/2C/41 Côte d'Ivoire; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Cisse Saliou, p. 1921, sergent-chef, mle 93.166/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes.
Diallo Mamadou, p. 1919, sergent, mle 86.106/41 Sénégal; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bakayoko Brahima, 1er juillet 1920, sergent-chef, mle 62.206/39 Saint-Louis; 16 ans de services, 9 campagnes.
Kaba Condé, p. 1920, sergent, mle 71.997/40 Kindia; 16 ans de services, 9 campagnes.
Ratsimamanga (Daniel-Jean), p. 1920, sergent-chef, mle 13.765/40 Madagascar; 16 ans de services, 10 campagnes.
Loua Oueden, p. 1921, sergent, mle 83.914/41 Côte d'Ivoire; 14 ans de services, 11 campagnes.
Siaba Sérifou, p. 1918, sergent, mle L.R.B. 85.302/41 Côte d'Ivoire-Sud; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lah, p. 1921, sergent-chef, mle 95.003/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité
Camara N'Dialarine, p. 1922, sergent, mle 1323/42 Guinée; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bassi Kamara, p. 1922, sergent, mle 1109/42 Guinée; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Siaka Koroma, p. 1920, sergent, mle 76.539/39 Kindia; 16 ans de services, 8 campagnes.
Laoniedigna Damaral, p. 1921, sergent, mle 917/41 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes.
N'Kounkou (Etienne), p. 1916, sergent-chef, mle 399/39 Brazzaville; 16 ans de services, 8 campagnes.
Kolle Naor, p. 1921, sergent, mle 63.551/41 Ouagadougou; 14 ans de services, 10 campagnes.
Samba Baldé, p. 1920, sergent, mle 75.214/40 Saint-Louis; 15 ans de services, 9 campagnes.
Boubakar Diallo, p. 1921, sergent, mle 93.708/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mahmadou Sow, p. 1917, sergent-chef, mle 70.013/40 Saint-Louis; 16 ans de services, 8 campagnes.
Boukahan (Jacques), p. 1919, sergent-chef, mle 40.417/39 Ouagadougou; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bare Bilivogui, p. 1922, sergent-chef, mle 2607/42 Kindia; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Bouloi, p. 1919, sergent, mle 817/39 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tsi-Tsi (Pierre-Joachim), 4 septembre 1920, sergent-chef, mle GB/448/40 Brazzaville; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bongo, p. 1917, sergent, mle 11.416/40 Tchad; 16 ans de services, 9 campagnes.
Sie Palme, p. 1920, sergent, mle 83.823/41 Agboville; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Be Soma, p. 1919, sergent-chef, mle 38.452/39 Ouagadougou; 16 ans de services, 7 campagnes.
Bakary Coulibaly, p. 1921, sergent-chef, mle 70.094/41 Soudan; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité et blessé.
Noumoudion Sangaré, p. 1920, sergent-chef, mle 55.737/40 Kati; 16 ans de services, 8 campagnes.
Nata (Jean), p. 1920, sergent, mle 52.173/40 Cotonou; 16 ans de services, 8 campagnes.
Negue Konaté, p. 1921, sergent-chef, mle 68.949/42 Soudan; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Oumarou Diallo, p. 1922, sergent, mle 1241/42 Kindia; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
M'Boulou Moangui, p. 1918, sergent, mle M. C./1093/40 Brazzaville; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Diallo Thierno Ibrahima, p. 1922, adjudant, mle 92.281/42 Guinée; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tamba Traoré, p. 1922, sergent, mle 2917/42 Kindia; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Batago, p. 1920, sergent-chef, mle OC. D. 2281/41 Bangui; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Tamba Bila Leno, p. 1921, sergent-chef, mle 95.446/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes.
Rakalo (Joseph), p. 1911, adjudant, mle 2234/31 Madagascar; 17 ans de services, 7 campagnes.
Fassidi Kella, p. 1921, sergent, mle 94.420/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Kimayna, p. 1922, sergent, mle 3118/42 Tchad; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Magazi, p. 1921, sergent, mle 3122/41 Niamey; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mekoko Bamba, p. 1916, sergent mle 3498/36 Côte d'Ivoire-Sud; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Moussa, p. 1919, sergent, mle OC/J. 2160/41 Bangui; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Tiede (François), p. 1921, sergent, mle 84.986/41 Côte d'Ivoire; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
M'Bari (Emile), p. 1920, sergent-chef, mle 11.480/40 Bangui; 16 ans de services, 6 campagnes.
Samba Inthy, p. 1920, sergent-chef, mle 86.253/40 Saint-Louis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Daouda N'Véï, p. 1917, sergent, mle 11.039 CAM/10 Cameroun; 16 ans de services, 7 campagnes.
Gueza (Alexandre), p. 1920, sergent-chef, mle OC/11.066/40 Bangui; 16 ans de services, 7 campagnes.
Mbaga (Boniface), p. 1919, adjudant, mle 7485 CAM/38 Cameroun; 17 ans de services, 6 campagnes.
Moumar Thioro, p. 1918, sergent, mle 54.303/39 Saint-Louis; 17 ans de services, 6 campagnes
Rajaoninjatovo (Emmanuel), 26 octobre 1921, sergent-chef, mle 41/41 Madagascar; 15 ans de services, 8 campagnes.
Niamagnama Sidibé, p. 1921, sergent, mle 63.573/41 Abidjan; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Namassal, p. 1920, sergent, mle 1027/41 Tchad; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Tovohira, p. 1919, adjudant-chef, mle 5541/39 Madagascar; 16 ans de services, 6 campagnes.
M'Balanga (Pascal), p. 1920, sergent-chef, mle TD/OC 11.073/40 Bangui; 16 ans de services, 7 campagnes.
Nadjoum, p. 1916, sergent, mle 838/41 Tchad; 15 ans de services, 7 campagnes.
Mahamat Toulo, p. 1917, sergent, mle 1104 Tchad; 15 ans de services, 8 campagnes.
Barry Mamadou, p. 1917, sergent, mle 85.905/37 Guinée; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouba Kaélé, p. 1920, sergent-chef, mle 9525/40 Cameroun; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Amadi Samba, p. 1915, sergent, mle 86.018/41 Saint-Louis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
N'Grang, p. 1921, sergent, mle 7616/39 Cameroun; 17 ans de services, 6 campagnes.
N'Diaye Malal, p. 1916, sergent-chef, mle 86.291/41 Saint-Louis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bini (Stanislas), p. 1909, sergent-chef, mle 10.928/29 Cameroun; 15 ans de services, 7 campagnes.
M'Bangue, p. 1918, sergent-chef, mle 2699/38 Tchad; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Yankoloma Kondadou, p. 1922, sergent, mle 2718/42 Kindia; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Neldetta, p. 1920, sergent-chef, mle 10.494/40 Tchad; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Boye Sara, p. 1918, sergent, mle 86141/41 Saint-Louis; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Rakotoarivelo (Daniel-Régis), p. 1922, sergent-chef, mle 222/41 Madagascar; 15 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Ncaga Savadogo, p. 1921, caporal-chef, mle 62163/42 Ouagadougou; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
N'Koro (Jérôme), 25 novembre 1913, soldat de 1re classe, mle 969/33 Saint-Raphaël; 17 ans de services, 8 camagnes. A été cité.
Fara N'Yourou Sandouno, p. 1922, caporal-chef, mle 95/562/42 Guekedougou; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Trichayde Gébédé, p. 1914, 1re classe, mle 12136/42 Cameroun; 14 ans de services, 12 campagnes.
Zan Ouattara, p. 1921, 1re classe, mle 62353/41 Ouagadougou; 14 ans de services, 11 campagnes.
Fere Koné, p. 1921, 1re classe, mle 95128/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes.
Danguoan, p. 1919, 1re classe, mle 1120/39 Tchad; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Zoumbete, p. 1920, 1re classe, mle OC/11127/40 Bangui; 16 ans de services, 9 campagnes.
Lelano Lamande, p. 1918, 1re classe, mle 95160/38 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes.
Kakou-Bi-Youzan, p. 1921, caporal-chef, mle I.K.C. 83705/41 Côte d'Ivoire Sud; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Mada, p. 1917, 2e classe, Mle OC/11315/40 Bangui; 16 ans de services, 8 campagnes.
Yologuindza, p. 1920, caporal-chef, mle 11593/40 Tchad; 16 ans de services, 10 campagnes.
Karifa Keita, p. 1921, caporal-chef, mle 94350/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Samba Diallo, p. 1921, caporal-chef, mle 94025/41 Labé; 14 ans de services, 11 campagnes.
Niamou Lanou, p. 1921, caporal, mle 62254/41 Ouagadougou; 14 ans de services, 11 campagnes.
Dougoumbe (Gaston), p. 1920, caporal-chef, mle OC/C 10012/40 Tchad; 16 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Mamadou Alimou Diallo, p. 1921, caporal-chef, mle 93495 Kindia; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sie-Sou, p. 1920, caporal-chef, mle 83782/41 Abidjan; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bakary Oularé, p. 1922, caporal-chef, mle 1321 (*bis*)/42 Kindia; 13 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Mohamed Hassan, p. 1920, 1re classe, mle 978/39 Kindia; 17 ans de services, 8 campagnes.
Sekou Keita, p. 1919, caporal, mle 79162/39 Kindia; 17 ans de services, 8 campagnes.
N'Diane Fall, p. 1919, caporal, mle 65907/39 Saint-Louis; 16 ans de services, 9 campagnes.
Madjouor Service, p. 1919, 1re classe, mle 9292/40 Cameroun; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mato Kamara, p. 1921, 2e classe, mle 85050/41 Côte d'Ivoire; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bal, p. 1919, caporal, mle 9210/40 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Sekou Keita, p. 1921, caporal-chef, mle 95259/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Terna Koroma, p. 1921, 1re classe, mle 77/41 Guinée; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Dia (Gaspard), p. 1922, caporal-chef, mle 95121/42 Abdijan; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Diallo Samba, p. 1922, caporal-chef, mle 762/42 Guinée; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Abakiki Ganvoula, p. 1915, caporal-chef, mle 1528/35 Brazzaville; 15 ans de services, 10 campagnes.
Berina Dekaya, p. 1920, caporal, mle 976/41 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes.
Kokolo Bissila, p. 1915, caporal-chef, mle MC. 1572/35 Brazzaville; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mayindo, p. 1918, 1re classe, mle 2659/41 Tchad; 14 ans de services, 11 campagnes.
Ibrahima Diallo, p. 1920, caporal-chef, mle 94055/42 Guinée; 14 ans de services, 11 campagnes.
Bazie Bado, p. 1922, 1re classe, mle 66979/42 Ouagodougou; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Maoro Koivogui, p. 1921, caporal-chef, mle 95307/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes.
Dian Boye Coulibaly, p. 1922, caporal-chef, mle 510/42 Kindia; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Mamadou Billo Diallo, p. 1921, caporal-chef, mle 93711/41 Guinée; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Tahir Sucrar, p. 1917, 2e classe, mle 74/41 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes.
Alpha Barry, p. 1921, caporal-chef, mle 94270/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes.
Demba Coulibaly, p. 1921, caporal-chef, mle 93412/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Camara Samba, p. 1919, 2e classe, mle 3019/41 Kindia; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Damani Oularé, p. 1921, caporal-chef, mle 91315/41 Guinée; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Enzaliona, p. 1919, caporal-chef, mle 1849/39 Fort-Archambault; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bayinbo, p. 1921, caporal, mle TD/I 2397/42 Tchad; 14 ans de services, 11 campagnes.
Ilinga (Joseph), p. 1912, 1re classe, mle GB 425/39 Libreville; 16 ans de services, 9 campagnes.
Llopou Koli, p. 1920, 1re classe, mle 92127/40 Kindia; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gba (Joseph), p. 1917, 1re classe, mle 83255/41 Côte d'Ivoire; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ouan Bitchin, p. 1912, caporal-chef, mle 11094/42 Cameroun; 20 ans de services, 4 campagnes.
Doromadengar, p. 1919, caporal, mle 2915/42 Tchad; 14 ans de services, 10 campagnes.
Fara Touré, p. 1920, 1re classe, mle 76201/39 Kindia; 16 ans de services, 8 campagnes.
Boydo M'Ballo, p. 1920, caporal-chef, mle 71636/40 Saint-Louis; 14 ans de services, 10 campagnes.
Zeze Béavogui, p. 1921, caporal-chef, mle 95302/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes.
Kaguenadji, p. 1921, caporal-chef, mle 4348/41 Fort-Archambault; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Moussa Yattara, p. 1921, caporal, mle 93025/41 Dubreka; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Demba Coroma, p. 1922, caporal-chef, mle 1366/42 Guinée; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Niagbe Camara, p. 1921, caporal-chef, mle 95277/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes.
Bangadoum, p. 1916, caporal-chef, mle 913/41 Tchad; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sou Kade, p. 1918, 1re classe, mle 819/TD.C/41 Tchad; 15 ans de services, 10 campagnes.
Ouha (Gabriel), p. 1922, caporal-chef; mle 97822/42 Côte d'Ivoire; 13 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Mankin Conde, p. 1922, caporal-chef, mle 1359/42 Kindia; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Tiemoko Keita, p. 1921, caporal-chef, mle 95057/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes.
Zoutongo, p. 1920, caporal-chef, mle OC/11585/40 Bangui; 16 ans de services, 8 campagnes.
Gompigha Tiédrébéogo, p. 1921, 1re classe, mle K. A. O. 63079/41 Ouagadougou; 14 ans de services, 10 campagnes.
Dembele Diao, p. 1919, caporal-chef, mle 66333/40 Sénégal; 16 ans de services, 8 campagnes.
Tape Zogbaï, p. 1922, 1re classe, mle 96198/42 Côte d'Ivoire; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Damdam, p. 1920, caporal-chef, mle 1135/41 Tchad; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Biyo, p. 1918, 1re classe, mle OC/I 10619/40 Bangui; 16 ans de services, 8 campagnes.
Yero Diallo, p. 1921, caporal-chef, mle 93180/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Djifkare, p. 1916, 1re classe, mle 9423/40 Cameroun; 15 ans de services, 9 campagnes.
Rhama, p. 1921, 1re classe, mle TD/A. 85/41 Tchad; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mamadi Camara, p. 1918, 1re classe, mle 62612/39 Kindia; 16 ans de services, 8 campagnes.
Marba, p. 1921, caporal, mle 1148/41 Tchad; 15 ans de services, 9 campagnes.
Sounelli, p. 1919, 1re classe, mle T. D. 775/41 Tchad; 15 ans de services, 9 campagnes.
Hachi Mohamed, p. 1916, caporal, mle 389/34 Djibouti; 19 ans de services, 5 campagnes.
Koroma Kindofili, p. 1921, caporal-chef, mle 95374/41 Kindia; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ousmana Goulé, p. 1914, 1re classe, mle 20136/40 Zinder; 16 ans de services, 8 campagnes.
Kamara Tamba, p. 1922, 1re classe, mle 197/42 Kindia; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Soua Togba, p. 1920, caporal, mle 82156/40 Kindia; 16 ans de services, 8 campagnes.
Yero Boye, p. 1922, caporal-chef, mle 1067/42 Kindia; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Camara Abou, p. 1920, caporal-chef, mle 67183/40 Saint-Louis; 16 ans de services, 8 campagnes.
Ihaga-Ibata (Antoine), p. 1919, caporal-chef, mle 1117/40 Moyen-Congo; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Amara Camara, p. 1922, caporal, mle 301/42 Kindia; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mamoudou Bâ, p. 1920, caporal-chef, mle 81020/40 Guinée; 16 ans de services, 7 campagnes.
Zibodo Kouda, p. 1921, caporal-chef, mle 61868/42 Ouagadougou; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

(Supplément.)

Mato, p. 1922, 1re classe, mle 2370/42 Guinée; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Diambeidou Souleye, p. 1921, 1re classe, mle 3187/51 Niamey; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Saboyombo, p. 1921, 1re classe, mle 1861/41 Tchad; 14 ans de services, 10 campagnes.
Saidou Samba, p. 1919, 1re classe, mle 71830/40 Sénégal; 15 ans de services, 9 campagnes.
Malouende Mangoamba, p. 1915, caporal-chef, mle 1279/40 Brazzaville; 16 ans de services, 8 campagnes.
Tonrho, p. 1922, caporal-chef, mle 2362/42 Kindia; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Kpan (Victor), p. 1922, caporal-chef, mle 95790/42 Côte d'Ivoire; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mido Tiaho, p. 1919, caporal-chef, mle 47087/40 Ouagadougou; 16 ans de services, 7 campagnes.
Abdi Oday, p. 1915, 1re classe, mle 388/35 Djibouti; 19 ans de services, 4 campagnes.
Soua Nianka, p. 1921, 1re classe, mle 2225/42 Kindia; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
M'Bareni, p. 1922, caporal-chef, mle 1313/42 Guinée; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Goore Bi Gooré, p. 1919, caporal-chef, mle 83690/39 Côte d'Ivoire; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Moubemda (Albert), p. 1916, caporal-chef, mle MC/1537/41 Brazzaville; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ouagade, p. 1921, 1re classe, mle 2407/41 Kindia; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Yolou O Kalembi, p. 1922, caporal-chef, mle TD/5515/42 Tchad; 13 ans de services. 9 campagnes. A été cité.
Moudjalo N'Zigou, p. 1919, caporal-chef, mle BIG/1227/41 Brazzaville; 14 ans de services, 7 campagnes.
Manso Camara, p. 1922, 1re classe, mle 2920/42 Kindia; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Milimouno Saa Cesse, p. 1921, 1re classe, mle 95503/41 Kindia; 14 ans de services, 9 campagnes.
Kodjioroum, p. 1921, 1re classe, mle 3268/42 Tchad; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Donedji, p. 1915, 1re classe, mle 2737/41 Tchad; 14 ans de services, 9 campagnes.
Mamadou Condé, p. 1919, caporal-chef, mle 94604/39 Kindia; 14 ans de services, 9 campagnes.
Eekeyini, p. 1914, caporal-chef, mle 1744/41 Bangui; 14 ans de services, 9 campagnes.
Bokary Sylla, p. 1921, caporal-chef, mle 93291/41 Kindia; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
M'Beli (Thomas), p. 1919, caporal, mle OC/11266/39 Bangui; 16 ans de services, 7 campagnes.
Yolobanda, p. 1919, tirailleur de 1re classe, mle OC/I. 1139/39 Bangui; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Ma-Okagbeu, p. 1922, caporal-chef, mle 97838/42 Abidjan; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Yakizi (Maurice), p. 1920, caporal-chef, mle 11099/40 Bangui; 16 ans de services, 7 campagnes.
Baissibe, p. 1922, caporal-chef, mle TD/I. 3813/42 Tchad; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Valai Togba, p. 1921, caporal-chef, mle 95012/41 Kindia; 14 ans de services, 7 campagnes.
Dibere Da, p. 1922, caporal-chef, mle 61970/42 Gaoua; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Ouaguissi, p. 1916, 1re classe, mle 2673 OC/41 Bangui; 14 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Biga Idrissa, p. 1922, caporal-chef, mle 11737/42 Soudan; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cite.
Mamadou Diallo, p. 1921, caporal, mle 93113/41 Kindia; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Kokolo (Pascal), p. 1916, caporal-chef, mle MC/1519/36 Brazzaville; 15 ans de services, 7 campagnes.
Gueribanda, p. 1919, caporal, mle 10511/40 Tchad; 16 ans de services, 6 campagnes.
Patse (Thomas), p. 1911, caporal, mle MC/1452/40 Moyen Congo; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Tiemoko Koné, p. 1920, caporal, mle 69083/41 Soudan; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Kamadogo, p. 1919, 1re classe, mle OC/G. 2491/41 Oubangui-Chari; 14 ans de services, 8 campagnes.
Yougou (Pierre), p. 1917, caporal, mle 3451/42 Bangui; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Yoro Coumba, p. 1920, 1re classe, mle 71958/40 Saint-Louis; 15 ans de services, 7 campagnes.
Lampo, p. 1917, 1re classe, mle 9853/41 Cameroun; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gado Faran, p. 1921, caporal-chef, mle 3319/41 Niamey; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Alba Djengaro, p. 1920, caporal, mle 1127/41 Tchad; 15 ans de services, 6 campagnes.
Ramampiandra (Daniel), p. 1920, caporal-chef, mle 6101/40 Madagascar; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Jese (André), p. 1918, caporal-chef, mle 122/41 Madagascar; 15 ans de services, 6 campagnes.
Boubou Diallo, p 1919, 1re classe, mle 81997/39 Saint-Louis; 14 ans de services, 6 campagnes.
Donki Camara, p. 1922, caporal-chef, mle 619/42 Guinée; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Alaouki Elisa, p. 1920, caporal-chef, mle 9396/40 Cameroun; 13 ans de services, 5 campagnes.
Regounko, p. 1915, 1re classe, mle 10151 Cameroun; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Manto Baoue (Simon), p. 1922, 1re classe, mle 11863/42 Cameroun; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

3° *Militaires des Etats associés.*

SOUS-OFFICIERS

Van Chu Van, p. 1919, sergent, mle 336903/39 Hanoï; 16 ans de services, 15 campagnes.
N'Guyen Van Tien (Paul), 10 avril 1914, sergent, mle 987174/34 Saïgon; 22 ans de services, 8 campagnes.
Nguyen Quang Bong, p. 1917, sergent, mle 301557/39 Hanoï; 16 ans de services, 14 campagnes.
Nguyen Van Hue, p. 1917, sergent-chef, mle 108874/40 Saïgon; 16 ans de services, 15 campagnes.
Nguyen Van Duoc, 5 juin 1920, adjudant, mle 327137/39 Saïgon; 16 ans de services, 14 campagnes.
Diep Le Ngoc, p. 1917, sergent, mle 225686/37 Hué; 16 ans de services, 14 campagnes.
Tran Van Phung, p. 1918, sergent, mle 318087/38 Saïgon; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Nguyen Canh Cha, 1er juin 1920, sergent-chef, mle 312830/40 Saïgon; 16 ans de services, 14 campagnes.
Chu Bui Van, p. 1916, sergent, mle 313869/41 Hanoï; 15 ans de services, 15 campagnes.
Yeth Ly, 15 juillet 1922, adjudant, mle 109062/40 Saïgon; 15 ans de services, 14 campagnes.
Dong Can Van, p. 1917, adjudant, mle 311100/41 Saïgon; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Dang Dinh Chau (Alain), p. 1919, sergent, mle TB. 28181/39 Hanoï; 16 ans de services, 9 campagnes.
Le Cong Vien, p. 1915, sergent, mle 310358/41 Hanoï; 15 ans de services, 14 campagnes.
Trong Pham Van, p. 1919, sergent, mle 111035/39 Saïgon; 15 ans de services, 14 campagnes.
Y Hin, p. 1914, sergent, mle 12071/38 Saïgon; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
N'Guyen Van Tinh, p. 1920, sergent, mle 331981/41 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Nguyen Van So, 20 avril 1919, adjudant-chef, mle 107319/40 Saïgon; 16 ans de services, 13 campagnes.
Nguyen Van Sanh, p. 1917, sergent-chef, mle 107203/40 Saïgon; 16 ans de services, 13 campagnes.
Hoang Van Quy, 7 août 1919, sergent, mle 317509/42 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Phan Ngoc Quyen, 28 octobre 1923, sergent-chef, mle 233855/41 Tourane; 14 ans de services, 14 campagnes.
Vu Dinh Phan, p. 1921, sergent-chef, mle 337298/42 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Thach Vi, p. 1920, sergent, mle 110860/42 Saïgon; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Nhien Chuong Pau, 21 février 1921, sergent, mle 316126/42 Hanoï; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Hong A Nhi, p. 1923, sergent, mle 316317/41 Saïgon; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Hoang Viet Noong, p. 1914, caporal-chef, mle 325282/39 Saïgon; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Tram Cong Lung, p. 1917, 1re classe, mle 116714/39 Saïgon; 16 ans de services, 13 campagnes.
Ly Nhieu, p. 1920, caporal-chef, mle 112454/38 Saïgon; 18 ans de services, 13 campagnes.
Nguyen Dac Mé, p. 1914, caporal-chef, mle 301343/39 Indochine; 16 ans de services, 13 campagnes.
Tuc Do Van, p. 1918, caporal-chef, mle 310602/40 Saïgon; 15 ans de services, 15 campagnes.
Duong Tinh, p. 1917, caporal-chef, mle 25187/39 Hanoï; 16 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Giang Ba Tri, 15 janvier 1916, caporal-chef, mle 331968/41 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.

(Supplément. — Fin.)

Ba Hoang Van, p. 1915, caporal-chef, mle 311718/51 Saïgon; 15 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Sam Nung A, p. 1918, caporal-chef, mle 325197/39 Hanoï; 16 ans de services, 13 campagnes.
Tran Van Sanh, p. 1917, caporal-chef, mle 108729/40 Saïgon; 16 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Hoang Thi, p. 1913, caporal, mle 220511/39 Hué; 16 ans de services, 12 campagnes.
Do Chi, p. 1918, 1re classe, mle 341105/51 Hanoï; 15 ans de services, 14 campagnes.
Y Long, p. 1911, caporal-chef, mle 10009/51 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Tran Son, p. 1918, caporal, mle 302146/41 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes.
Ly Van Siu, p 1923, caporal, mle 332319/43 Saïgon; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Tran Van Tinh, p. 1924, caporal-chef, mle 347588/42 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes.
Nguyen-Van-Han, p. 1916, caporal-chef, mle 350373/36 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Vu-The-Hung, p. 1917, caporal chef, mle 350275/37 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Bah Y, p. 1920, caporal-hef, mle 12125/40 Saïgon; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Chau Oanh, p. 1922, caporal-chef, mle 113318/42 Saïgon; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Kuhung, p. 1919, caporal, mle 132187/39 Saïgon; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Y Trang, p. 1918, caporal-chef, mle 16633/38 Saïgon; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Nguyen Van Lo, p. 1909, caporal-chef, mle 100004/39 Saïgon; 16 ans de services, 9 campagnes.

4° *Arcenantaires.*

HOMMES DE TROUPE

Kamel (Osman), p. 1922, 1re classe, mle 28165/42 Syrie; 14 ans de services, 13 campagnes.
Ghazal (Hanna-Antoine), p. 1913, 1re classe, mle 110/33 Madagascar; 14 ans de services, 13 campagnes.

Artillerie.

1° *Militaires servant sous statut intégral.*

SOUS-OFFICIERS

Therond (Maurice), 21 juillet 1923, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Party (Fernand-Agnès), 31 mai 1921, maréchal des logis; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lopes (Oswald-Alfred-Edgard-Marie), 3 novembre 1921, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Houdreville (Marc-Hégésippe), 25 avril 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Lecomte (Robert-Henri), 10 août 1923, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cossoul (Pierre-Gérard), 20 mars 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Doumbia Sighe, 29 mars 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.
Caraes (Jean), 1er janvier 1924, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dillenseger (André-Jacques), 25 juillet 1919, adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Delin (Amédée), 1er mai 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Franc (Roger), 7 octobre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Benard (André-Alcide-Yves), 28 août 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bouquety (Marie-Mathias, surnom Ti-José), 2 mars 1920, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Beaudequin (Henri), 21 octobre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
De Riols de Fonclare (Robert), 24 septembre 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Baste Irissapin, 23 juin 1918, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Brouillet (Yves-Jacques), 14 avril 1923, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.
Martin (André-Paul-Joseph), 17 mars 1920, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Desgats (Henri), 6 avril 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Sarrazin (Jean-René-Marie), 28 mars 1924, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Guillot (Eugène-Albert-Ferdinand), 6 octobre 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rault (Félix-René-Marie), 7 janvier 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Jaubert (Joseph-Maxime), 6 juin 1924, adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Chauve (Joannès-Morin), 28 janvier 1922, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Mariani (Dominique), 1er novembre 1922, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Humbert (Hubert-Théodore), 30 octobre 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Nicoli (Marius-Augustin), 14 septembre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ferreri (René-Louis), 28 janvier 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gaye Amadou, 17 juin 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Boudier (Robert-Emile), 26 décembre 1915, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Decosta (Raymond-Antoine-Joseph), 28 juillet 1924, adjudant-chef; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Giovannetti (Francis-Jean), 16 janvier 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes A été cité.
Beaumont (Pierre-Louis), 17 janvier 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.
Lacave (Alfred), 23 mars 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Thomas (Henri-Céleste-Jean), 3 avril 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Esteve (Pierre-Léon), 12 octobre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Lecoq (Charles-Henri), 24 mars 1921, maréchal des logis; 14 ans de de services, 10 campagnes. A été cité.
Likao-Galilee (Gaston-Pierre-Jean), 2 février 1920, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes.
Delaunay (Edmond-Georges-Héliet), 16 juillet 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lagaron (Denis-Camille), 15 avril 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Julien (Jean-Eugène), 28 septembre 1922, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Oger (Paul), 21 mars 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Brunet (Lucien-François), 13 avril 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Appert (Lourdenadin), 22 mai 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Le Moullec (Henri), 17 juin 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Romey (Eugène-Marcel), 27 juillet 1923, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Defremery (Etienne), 9 février 1928, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bindel (Robert), 4 août 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Gros (Stéphane), 23 août 1923, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Lapasin (Ange), 28 janvier 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Bourg (Maurice-Gaston), 20 septembre 1920, adjudant-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Puagnol (Augustin), 24 novembre 1920, maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pereira (Alexis-François-Lazare), 4 octobre 1920, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Greseque (Gabriel-Jean), 29 mai 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Chabaud (Jean-Baptiste-Paul), 29 avril 1923, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Souchon (Emile-Cyprien), 8 février 1921, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Dugoua (Raoul-François), 22 juin 1922, adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Ruffe (Guy), 13 septembre 1918, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Courberand (Jean-Alfred), 25 août 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Delas (Jean-Yves), 19 juillet 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Bautrau (Victor-Henri-Auguste), 7 octobre 1920, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Rochefort (Jean-Paul-Emmanuel), 6 septembre 1924, adjudant-chef; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Graziani (Jean-Baptiste), 11 janvier 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chambon (Alexis-Marc-Louis), 6 août 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Targe (Jean-Baptiste-Marius), 16 octobre 1922, maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Destelle (René-Marius), 18 septembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Daniellou (Marc-René), 4 mars 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Mermoz (Roch), 11 septembre 1921, maréchal des logis; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Danquin (Mathurin-Justin), 12 novembre 1920, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Randrianarimanana (Josoa), 30 juin 1918, adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.
Jourde (Jean), 7 janvier 1923, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Baclet (Gaston-Jean), 1er octobre 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Aldrovandi (Marcel), 1er avril 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chappe (Jean-Michel), 5 décembre 1912, maréchal des logis-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Boulas (René-Emile), 29 juillet 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Porte (René), 17 mai 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Charles Alfred (Jacob-Marie-Joseph), 2 mars 1921, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cario (André), 5 juillet 1923, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Coulon (Etienne-Léon), 28 septembre 1923, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Roy (Georges-Jean), 10 septembre 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Pastore (Serge), 22 juillet 1921, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Colombani (André-Mathieu), 1er juillet 1923, adjudant-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Papini (Paul), 18 avril 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Tauleygne (André-Edmond), 27 août 1922, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Veronique (Stanislas), 7 juin 1920, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Capgras (Michel-Jérôme), 29 septembre 1920, maréchal des logis; 14 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Roig (Sébastien), 12 septembre 1923, maréchal des logis-major; 14 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.
Abrate (Roger), 29 juin 1924, maréchal des logis-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Thardin (François-Xavier), 7 juin 1919, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Laurent (Jacques), 28 juin 1922, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Vernes (Paul-René), 2 mars 1916, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bureau (Pierre), 11 février 1923, maréchal des logis chef; 16 ans de services et majorations. 6 campagnes. A été cité.
Beaufrere (Pierre), 5 mai 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Cligny (Jacques), 20 octobre 1924, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Lavergne (François-Jean), 28 mars 1923, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Chenal (Julien-Pierre), 5 septembre 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Duffaud (Lucien-Paul), 5 avril 1923, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bussière (Léon-Louis), 9 février 1922, adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes.
Evenot (André-Jean), 2 novembre 1921, maréchal des logis; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Abbe (André), 16 avril 1924, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Hauvuy (Georges-Charles-Maurice), 28 décembre 1923, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Legry (Roger-René), 29 février 1924, adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Melina (Marcel), 5 avril 1921, maréchal des logis; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Jouve (Denis), 12 juillet 1924, adjudant; 13 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Mariannie (Joseph), 25 janvier 1925, brigadier-chef; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Abdallah Mikaïl, p. 1923, 1er canonnier; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Batiesti (Ange-Etienne), 23 novembre 1919, 1er canonnier; 17 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pilon (Antoine), 28 février 1916, brigadier-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Didier (André), 1er novembre 1923. 2e canonnier; 13 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Martot (Edmond-René), 24 février 1922, brigadier; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Lebon (Théodore-Jean), 27 juillet 1920, brigadier-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Thiam Massé, p. 1917, 1er canonnier; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Gueye Madiouf, 3 janvier 1921, brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Ravennes (Alexandre-Julien), 18 juin 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Lacour (Marius-Edgard), 11 novembre 1924. 1er canonnier; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Geldof (René), 14 décembre 1923, brigadier; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Sene Mamadou, p. 1916, brigadier-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.
Diop Assane, 10 juillet 1921, brigadier; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chancel (Maurice-Célestin), 30 septembre 1920, brigadier-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Bossu (Jean-Pierre), 1er février 1921, 1er canonnier; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Ventelou (Marcel), 12 avril 1921, brigadier-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mourouguessin, 10 janvier 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Correa (Marie), 1er août 1914, brigadier-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité
Coute (Eusèbe-Edmond), 14 août 1918, brigadier-chef; 16 ans de services, 8 campagnes.
Benoist (Bernard), 19 avril 1922, brigadier-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Clorisse (Virgile-Aurèle), 27 juillet 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Begranger (Thomas), 21 décembre 1921, brigadier-chef; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Coitier (Roger), 13 mai 1921, brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Adin (Casimir-Alexandre), 5 juin 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes.
Alexis (Georges-Victor-Bernard), 16 novembre 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pontoizeau (Germain-Raphaël), 23 mars 1918, 1er canonnier; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Anandane Vajoumounien, 6 juillet 1917, 1er canonnier; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Plumecocq (Pierre-Victor), 14 janvier 1921, 1er canonnier; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Henry (Sévère-Séverin), 27 novembre 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Zabarel (Joseph), 12 mai 1920, brigadier-chef; 14 ans de services, 9 campagnes
Le Nedelec (Louis), 20 mars 1924, brigadier; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

2e Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

SOUS-OFFICIERS

Marcel-Alphonse, p. 1919, maréchal des logis chef, mle 8521/40 Madagascar; 16 ans de services, 9 campagnes.
Inapogui Maudio, p. 1921, maréchal des logis, mle 95.310/41 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes.
Razanakolona (Arsène), p. 1918, maréchal des logis, mle 5179/39 Madagascar; 16 ans de services, 8 campagnes.
Maya (Maurice), p. 1916, maréchal des logis, mle CM/7672/39 Cameroun; 17 ans de services, 7 campagnes.
Ralaizafindraibe, p. 1919, maréchal des logis chef, mle 17.434/40 Madagascar; 16 ans de services, 8 campagnes.
Zouktonof, p. 1915, maréchal des logis, mle 9178/40 Cameroun; 15 ans de services, 8 campagnes.

Robert, p. 1919, maréchal des logis, mle 14.865/39 Madagascar; 16 ans de services, 7 campagnes.
Rakotomahanina (Gilbert, 22 avril 1919, adjudant, mle 8205/40 Madagascar; 16 ans de services, 5 campagnes.

HOMMES DE TROUPE

Ouri-Boho, p. 1922, 1er canonnier, mle 99 961/42 Kindia; 14 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Mamadou Koné, p. 1918, brigadier, mle 81.694 41 Abidjan; 14 ans de services, 11 campagnes.
Diallo Ousmane, Tanou, p. 1922, brigadier, mle 92.596/42 Saint-Louis; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Boy-Logar Sallé, p. 1914, brigadier-chef, mle 1816/41 Oubangui-Chari; 14 ans de services, 10 campagnes.
Camara Samba, p. 1917, 1er canonnier, mle 92.618/37 Saint-Louis; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Aly Sall, p. 1919, brigadier-chef, mle 84.162/39 Saint-Louis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Ouande Ouango, p. 1915, 1er canonnier, mle 7639/35 Niamey; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Mahoue Trogbeu, p. 1920, brigadier-chef, mle 94.133/41 Abidjan; 14 ans de services, 9 campagnes A été blessé.
Lanfian Samoura, p. 1921, brigadier-chef, mle 94.328/41 Kindia; 14 ans de services, 8 campagnes.
Garadna, p. 1919, brigadier-chef; mle 1224/39 Tchad; 15 ans de services, 7 campagnes.
Ravonison (Clovis), 27 juillet 1917, brigadier-chef, mle 39.245/40 Madagascar; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Kamisy (Edouard), p. 1919, brigadier-chef, mle 41.092/39 Madagascar; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité
Idee Abdou, p. 1922, brigadier-chef, mle 76.274/42 Niamey; 14 ans de services, 6 campagnes.
Biatoumgar, p. 1919, 1re classe, mle 3292/42 Tchad; 14 ans de services, 6 campagnes.
Tsarandro, p. 1919, 1er canonnier, mle 16.316/40 Madagascar; 16 ans de services, 4 campagnes.
Garo-Moulde, p. 1919, brigadier-chef, mle 887/41 Tchad; 15 ans de services, 5 campagnes.
Baouro, p. 1919, 1er canonnier, mle 11223/41 Tchad; 15 ans de services, 5 campagnes.
Nogo Ebanga, p. 1918, 1er canonnier, mle 9597/40 Cameroun; 15 ans de services, 4 campagnes

3° Militaires des Etats associés,

SOUS-OFFICIERS

Nguyen-Xuan-Lan, p. 1916, maréchal des logis, mle 328.938/40 Hanoï; 16 ans de services, 13 campagnes.
Nguyen Van Tinh, 6 juin 1918, maréchal des logis chef; mle 108.700/40 Saïgon; 16 ans de services, 14 campagnes.
Bui Viet Hung, p. 1919, maréchal des logis, mle 137.174/39 Hanoï; 15 ans de services, 14 campagnes.
Truong Van Hai, 27 août 1922, adjudant, mle 100.590/39 Saïgon; 16 ans de services, 12 campagnes
Luc Tran Thai, 1er juin 1916, maréchal des logis, mle 327.487/36 Saïgon; 16 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Diem Do-Van, p. 1922, maréchal des logis, mle 346.247/42 Saïgon; 13 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Khoan Van Hoang, p. 1919, brigadier-chef, mle 343.894/41 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes.
Phuong Bui-Quang, p. 1910, 1re classe, mle 351.081/42 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Lieu Sang, p. 1915, brigadier-chef, mle 103.899 40 Saïgon; 15 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Tuan Le van, p. 1917, brigadier-chef, mle 109.101/42 Saïgon; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Télégraphistes.

SOUS-OFFICIERS

Cominges (Henri-Pierre), 16 août 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Rambaud (Jean-René-Edgard), 25 mars 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Cote (Charles), 18 mars 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Addo (Albert-Lucas), 29 mars 1919, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes.
Ramalanjaona (Jean-Louis-Clairon), 3 septembre 1920, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Dubreuil (Marcel-Israël), 28 avril 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Breissand (Marcel), 30 septembre 1922, adjudant,; 14 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Correge (Louis-Joseph-Alphonse), 3 septembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gandel (Paul), 15 septembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Linx (Roger-Emile), 18 novembre 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Polchi (René), 12 mai 1922, sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Faubert (François), 6 juillet 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Mateja (Ferdinand), 20 octobre 1922, adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.
Arnaud (Roger-Victor), 26 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Febvre (Joseph-Edmond), 20 novembre 1922, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Michelin (André-Georges-Jean), 11 octobre 1921, sergent; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Rabin (Jules-Florentin), 18 juin 1920, sergent; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Nabet (Napoléon-Charles), 14 novembre 1921, adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Zozor (Paul-Eugène), 5 février 1919, sergent, 16 ans de services, 6 campagnes.
De Montaigne (Gérard-Pierre-Paul), 29 juin 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes A été cité.
Porrel-Blanc (Pierre-Gustave), 19 mars 1924, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes A été blessé et cité
Malderez (André-Adolphe), 19 août 1922, sergent-chef,; 14 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Louis-Ferdinand (Edgard-Fernand-Robert), 1er octobre 1921, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Kamara Amadou, 25 février 1918 sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Cisse Souleymane, 23 mai 1921, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Glemarec (Lucien-Yves), 5 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Herry (Alain), 30 avril 1925, sergent-chef; 11 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Freydier (Albert-Louis), 6 mars 1924, sergent; 14 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Landes (Alexis-Raymond), 26 juillet 1920, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pages (Etienne-François), 26 décembre 1919, sergent; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

SOUS-OFFICIERS

Lezarme (Léon), 7 août 1921, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 12 campagnes.
Dieng Mamadou, p. 1916, maréchal des logis, 15 ans de services, 9 campagnes.
Stourm (Jean-Louis-Joseph-Marie), 27 juillet 1921, maréchal des logis chef; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dailloux (Bernard-Marcel), 1er octobre 1919, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Gavaud (Louis), 15 octobre 1920, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Berthieux (Pierre-Isidore), 20 février 1922, maréchal des logis; 15 ans de services, 11 campagnes.
Creuzeveault (Alfred), 29 février 1920, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes A été blessé et cité.
Puigsagou (Pierre), 11 décembre 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes A été cité.
Ghesquiere (Charles-Henri-Albert), 8 juillet 1919, maréchal des logis; 17 ans de services, 9 campagnes.
Herouard (Bernard-Maurice), 30 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes.
Dieye Massayere, p. 1916, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes.
Goudour (Roger-Jean-Marie), 22 août 1923, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Trably (Hubert), 8 février 1922, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Guillot (Robert-Jean), 12 novembre 1920, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Vissac (Antoine), 17 novembre 1920, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Artaud (Henri), 22 avril 1918, maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.
Miquel (René-Julien), 11 mars 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Kieca (Joseph), 24 décembre 1921, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Grandidier (André-Louis), 27 avril 1920, maréchal des logis; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Fulbert (Marie-Léon), 11 avril 1917, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.
Besson (Pierre), 29 août 1920, maréchal des logis-major; 17 ans de services, 8 campagnes
Ericher (Georges-Bernard), 22 juin 1919, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.
Kerbiriou (Roger), 8 novembre 1924, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Malbeau (Pierre-Edmond), 17 décembre 1922, maréchal des logis; 17 ans de services et majorations, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Couegnas (Lucien), 13 août 1920, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Peaudevigne (René), 2 avril 1921, maréchal des logis-major; 15 ans de services, 10 campagnes.
Kervoelen (Raymond-Corentin), 9 février 1924, maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Arnoud (André), 6 novembre 1922, maréchal des logis chef; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Peverelly (Jean-André), 14 octobre 1924, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Clerc (Jean), 21 novembre 1923, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Laloy (Jean-André), 16 mars 1923, maréchal des logis-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Relouzat (Symphorien-Louis-Joseph), 22 août 1919, maréchal des logis-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Percevaud (Robert-Camille-Alexandre), 7 février 1920, adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Poletti (Antoine-Jean), 13 janvier 1921, maréchal des logis; 15 ans de services, 9 campagnes.
Durand (Louis-Albert), 11 octobre 1922, maréchal des logis chef; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.
Bouvier (Christian), 29 juillet 1923, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Pupat (Pierre), 29 janvier 1920, adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes. A été cité
Moullard (Gaston-Léonce), 11 août 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.
Llobell (André), 13 août 1923, maréchal des logis-major; 14 ans de services, 10 campagnes. A été cité
Carlotti (Antoine), 14 décembre 1921, maréchal des logis; 15 ans de services, 9 campagnes.
Olmedo (Jean-Marie), 24 juillet 1922, adjudant; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Taillefer (Raymond-Lucien), 1er août 1921, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.
Rousse (Michel), 7 octobre 1924, maréchal des logis; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Perreal (Georges-Jean), 19 décembre 1921, maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Olivier (Armand-Roland), 13 mai 1925, maréchal des logis chef; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Le Corre (Jean-René-François-Marie), 9 août 1923, adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Cabaner (Robert), 11 juillet 1920, maréchal des logis; 14 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

HOMMES DE TROUPE

Le Strat (Louis-Marie), 4 juin 1922, brigadier-chef; 16 ans de services; 8 campagnes
Diallo Samba, 13 octobre 1919, brigadier-chef; 15 ans de services; 8 campagnes.

Intendance.

1° Militaires servant sous statut intégral.

SOUS-OFFICIERS

Saludes (Jean), 3 avril 1917, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.
Kien (François-Maurice), 29 janvier 1921, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Badiane Bachiron, 7 mars 1920, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.
Lanceron (Yves), 15 août 1920, sergent-chef; 17 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été blessé.
Chan-Chang (Raymond), 9 février 1919, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Weigert (Louis-Pierre-Emile), 21 novembre 1918, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes
Laures (Charles-Henri-Marius-Jean), 23 mars 1918, sergent; 18 ans de services, 8 campagnes.
Mariannie (Alexandre), 8 décembre 1917, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Jezequel (Robert), 28 septembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Rigoulot (Roger), 11 décembre 1918, adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Faraut (Georges-Charles-Marius), 25 octobre 1923, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 11 campagnes. A été cité.
Evrin (Michel), 21 septembre 1919, adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.
Croze (Francis-Jacques), 6 avril 1921, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité
Raimondi (Sauveur-Paul-Honoré), 3 février 1923, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mortini (Charles), 27 décembre 1920 adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Mackowiak (Bruno), 23 juin 1925, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.
Dersion (Justin-François), 20 octobre 1916, sergent-major; 18 ans de services, 5 campagnes.
Fallot (Maurice-Danilo), 20 janvier 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Grimaldi (Jacques), 23 juillet 1923, sergent-major; 14 ans de services, 11 campagnes.
Ranaivoson, 12 octobre 1917, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.
Lavergne (Yves-Georges), 22 août 1919, sergent-major; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Quindou (Georges), 22 octobre 1920, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Martel (Claude), 26 juin 1923, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Brunet (René-Louis-Virgile), 10 décembre 1922, sergent-major; 15 ans de services, 8 campagnes.
Le Bouar (Henri-Julien-Marie), 3 juillet 1924, sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes.
Cicuta (Bruno), 25 juillet 1921, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.
Blancher (Jacques), 29 juin 1924, sergent-major; 13 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

2° Maîtres ouvriers et ouvriers spécialistes.

SOUS-OFFICIERS

Henri (Justin-Robert), 5 février 1918, sergent ouvrier spécialiste tailleur; 17 ans de services, 9 campagnes.
Nicod (Marius-Léon), 26 août 1921, sergent-chef maître ouvrier tailleur; 15 ans de services, 9 campagnes.

HOMME DE TROUPE

Obert (Lucien-Louis-Jacques), 7 mai 1919, caporal-chef ouvrier spécialiste tailleur; 18 ans de services, 10 campagnes.

Service de santé.

1° Militaires servant sous statut intégral.

SOUS-OFFICIERS

Cervellin (Antoine-Pierre), 27 avril 1923, adjudant; 15 ans de services, 11 campagnes.
Giannetti (Jacques-François), 11 septembre 1923, adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes.
Zwank (Alphonse-Nicolas), 19 août 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 11 campagnes.
Martinet (André-Georges), 8 janvier 1920, sergent-major; 16 ans de services, 10 campagnes.
Fiordelli (Charles-Albert), 7 février 1922, sergent-major; 15 ans de services, 11 campagnes.

Chaboud (Louis-Joseph), 5 mars 1923, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Ralaisoamanjary (Samuël), 1er septembre 1916, sergent; 18 ans de services, 6 campagnes.

Augry (Yves-André), 3 février 1922, sergent-major; 15 ans de services, 10 campagnes.

Lore (Ange), 27 janvier 1922, sergent-chef; 15 ans de services et majorations, 9 campagnes.

Marchi (Antoine), 18 octobre 1922, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.

Falek (Jean), 8 juin 1922, sergent; 15 ans de services, 10 campagnes.

Caberia (Maurice-Colette), 6 mars 1919, sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes.

Fixary (Eugène-Louis), 17 mars 1921, adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Gueret (Roland-Jules), 13 août 1923, adjudant; 13 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Duret (André-Robert), 30 mai 1920, sergent; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Seck Talame, 7 mai 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

Libon (Pierre), 18 janvier 1920, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Ropers (Félicien), 5 mars 1922, sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Badin (Fernand-Paulin), 10 octobre 1920, adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes.

Lebecq (Jean-Auguste), 25 juillet 1924, sergent-major; 14 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

2° Militaires servant sous le régime transitoire du décret du 19 octobre 1955.

SOUS-OFFICIER

Ansoumana Kandé, p. 1921, sergent, mle 94.398/41 Kindia; 14 ans de services, 13 campagnes.

Chancellerie.

Demarecaux (Henri-Maurice-Fernand), 7 janvier 1923, sergent; 17 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Dupuy (Jean-Martial), 9 octobre 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

Roche (Urbain-Félix), 23 juin 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

Bertrand (André-Marius), 9 juin 1924, sergent-major; 14 ans de services et majorations, 10 campagnes. A été cité.

Caraoue (Gabriel-Louis-Jacques), 25 juillet 1920, sergent-major; 15 ans de services, 9 campagnes.

Lanfranchi (Bastien), 24 mars 1922, adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Leonardon (Gabriel-Marie), 11 décembre 1923, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Morot (Robert), 6 septembre 1922, adjudant; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Fiard (Pierre), 13 juillet 1923, sergent-major; 13 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Dine (Marcel), 26 octobre 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 8 campagnes.

Castaing (Roger-Jean), 30 décembre 1923, sergent-major; 13 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Meder (Jules-René-Henri), 18 mai 1923, adjudant; 14 ans de services et majorations, 8 campagnes. A été cité.

Portal (Jean-Marie), 2 mars 1924, adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Landre (Bernard-Claude-Elie), 20 avril 1925, sergent-major; 12 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Richard (Jacques-André), 19 février 1925, sergent; 11 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Agents des corps de troupe.

N'Diaye Amadou Lamine, 5 avril 1920, adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes.

Padovani (François-Louis), 28 novembre 1919, adjudant; 16 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Durose (François), 27 juin 1921, adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

Dijoux (Antoine-Hervé), 5 juin 1918, sergent-major; 16 ans de services, 8 campagnes.

Naxos (Raymond-Thomas-Lucien), 7 mars 1918, sergent-major; 17 ans de services, 9 campagnes.

Samba Abdoulaye, 1er mars 1920, adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.

Lozano (Boniface), 12 mai 1922, adjudant; 15 ans de services et majorations, 10 campagnes.

Biloque (Marcel), 12 octobre 1921, adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité

Razafimanantsoa (Ollivier), 6 mai 1921, sergent-major; 14 ans de services, 10 campagnes.

Eugenie (Georges-Louis), 25 août 1920, sergent-major; 14 ans de services, 9 campagnes.

Landrieux (Jean-René), 29 janvier 1923, sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Messaoui Tahar-Max, 29 mai 1920, adjudant-chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

Lamolere (Daniel-Fernand), 1er juin 1920, sergent-chef; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Sampson (Henry-Roger), 23 septembre 1919, sergent-major; 16 ans de services, 6 campagnes.

Orliac (Georges-Etienne), 28 juillet 1922, sergent-major; 15 ans de services et majorations, 7 campagnes. A été cité.

II. — *MILITAIRES DEGAGES DES CADRES*

A. — TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

1° Militaires servant sous statut intégral.

Bertin (Alexandre-André-Charles-Pierre), 21 septembre 1907, mle 1397/27 Pau, adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes.

Durand (Jean-Marcel), 31 octobre 1917, adjudant, mle 531-983-75/37 Paris; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Dumoussaud (Ernest-Jean-François), 1er avril 1909, adjudant, mle 1013/29 Angoulême; 19 ans de services, 5 campagnes.

Martin (Louis-Joseph), 1er avril 1908, adjudant-chef, mle 367/28 Poitiers; 19 ans de services, 3 campagnes.

Clement (Etienne-Albert-Roger), 1er février 1914, adjudant, mle 461/34 Poitiers; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Bouillet (Pierre-Gilbert), 13 novembre 1914, adjudant-chef, mle LM 70/34 Limoges; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Arme blindée et cavalerie.

Tremouille (Lucien), 27 novembre 1909, maréchal des logis chef, mle 2144/29 Périgueux; 19 ans de services, 4 campagnes.

Artillerie.

Poiroux (Louis-François), 14 janvier 1911, adjudant, mle 371/31 Poitiers; 18 ans de services, 6 campagnes.

Regnier (Joseph-Hippolyte-Guislain), 12 avril 1911, adjudant, mle 823/31 Valenciennes; 20 ans de services, 1 campagne.

Matériel.

Dezeque (Jean-Jules-Fortuné), 2 juillet 1914, adjudant, mle 1743/34 Arras; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

B. — TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Maugrez (Jules-Joseph), 26 mars 1915, sergent-chef, mle 138/35 Arras; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Jaouen (Michel), 7 avril 1916, sergent-chef, mle 167/36 Agen; 17 ans de services, 6 campagnes.

III. — *MILITAIRES RAYES DES CONTROLES PAR LIMITE D'AGE*

Infanterie.

Wera (Jean-Adolphe), 31 juillet 1905, adjudant-chef, mle 1139/25 Mézières; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Pasquel (Léon-Edouard), 30 avril 1907, adjudant-chef, mle 70/27 Laon; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Hingrez (Alexandre-Georges), 20 avril 1906, adjudant-chef, mle 1067/26 Saint-Omer; 25 ans de services, 3 campagnes.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 47-223 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1956 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Grelier, chef de cabinet, pour signer, dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des décrets ou arrêtés, tous actes et décisions relevant de la compétence du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1957.

PAUL ANXIONNAZ.

Liste des candidats admis à se présenter au concours pour le recrutement de deux ingénieurs des directions de travaux de 2e classe du commissariat de la marine du 14 mai 1957.

Centre de Paris.

M. Brent (Jacques), technicien d'études du service technique du commissariat de la marine à Paris.

Centre de Brest.

MM.

Chanalain (Georges), technicien d'études de la direction du commissariat de la marine à Brest.

Jézéquel (Louis), technicien d'études de la direction du commissariat de la marine à Brest.

Le Borgne (Jean), technicien, chef de travaux d'études de la direction du commissariat de la marine à Brest.

Centre de Bizerte.

MM.

Caous (Raymond), technicien d'études de la direction du commissariat de la marine à Bizerte.

Farina (Hubert), technicien d'études de la direction du commissariat de la marine à Bizerte.

Centre d'Oran.

M. Le Faillier (Roger), technicien d'études de la direction du commissariat de la marine à Oran.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 12 avril 1957, Mme Lefebvre, née Chatel (Arlette), perforeur vérificateur, 1er échelon, à la caisse des dépôts, en disponibilité en application de l'article 120 (§ B) de la loi du 19 octobre 1946 modifiée, est réintégrée pour ordre et placée dans la position de détachement, à compter du 14 juin 1955 et pour une période d'une durée maximum de cinq ans, auprès du gouvernement général de l'Algérie (trésorerie générale de l'Algérie), pour y exercer les fonctions d'employée de bureau.

AGRICULTURE

Génie rural.

Par arrêté du 12 avril 1957, M. Mielle (André), adjoint technique du génie rural, détaché en qualité d'adjoint technique dans le cadre commun supérieur de l'Afrique occidentale française, est réintégré, pour ordre, dans le cadre métropolitain du génie rural à compter du 1er janvier 1956 et détaché à nouveau pour une période de cinq ans, à compter de la même date, en qualité d'adjoint technique dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer.

Services agricoles.

Par arrêté du 12 avril 1957, MM. Gilbert (André) et Calvet (Gérard), ingénieurs des services agricoles, sont détachés, en la même qualité, auprès du ministère des affaires étrangères et mis à la disposition du Gouvernement marocain pour une durée d'un an et demi, à dater du 1er novembre 1955 (régularisation).

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement en date du 12 avril 1957, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de la Vienne, affectés du coefficient de base 18,90, établi compte tenu des prix de la construction pratiqués au 15 juin 1956.

Le coefficient du mois d'août 1956 sera égal à cette valeur et restera en vigueur pour les mois suivants jusqu'à l'intervention d'un nouvel arrêté.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 14 avril 1955 restent inchangés.

Les coefficients géographiques fixés par l'arrêté du 14 avril 1955 restent inchangés.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement en date du 12 avril 1957, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de l'Allier, affectés du coefficient de base 19,50, compte tenu des prix de la construction pratiqués au 15 juin 1956.

Le coefficient du mois d'août 1956 sera égal à cette valeur et restera en vigueur pour les mois suivants jusqu'à l'intervention d'un nouvel arrêté.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 19 mars 1955 restent inchangés.

Les coefficients géographiques fixés par l'arrêté du 6 août 1948 restent inchangés.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Montant des tarifs de transports par eau.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'arrêté interministériel du 19 septembre 1946 fixant le montant des tarifs de transports par eau,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont supprimés le deuxième et le troisième alinéa de l'article 10 de l'arrêté susvisé du 19 septembre 1946.

Art. 2. — Le directeur des ports maritimes et des voies navigables est chargé de l'exécution du présent arrêté qui aura effet à dater du 1er avril 1957.

Fait à Paris, le 30 mars 1957.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS LAGNACE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Taux, assiette et mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement de certains comités locaux des pêches maritimes.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 14 août 1945 portant réorganisation des pêches maritimes, et notamment son article 18;

Vu la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 portant aménagements fiscaux;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1945 portant approbation des statuts des organismes prévus par l'ordonnance précitée;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1918 modifiant l'arrêté du 29 décembre 1915 susvisé;

Vu l'arrêté du 29 mai 1956 fixant l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement des comités locaux des pêches maritimes à compter du 1er octobre 1954,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les taux de la taxe *ad valorem* et des taxes forfaitaires fixés par l'arrêté du 29 mai 1956 sont modifiés, conformément au tableau annexé au présent arrêté, pour chacun des comités locaux des pêches maritimes ci-après énumérés:

Paimpol, Morlaix, Brest, Auray-Quiberon, la Turballe, Noirmoutier, Martigues, Yeu, Nice, Ajaccio, Dunkerque, Fécamp, Camaret, Groix, Etel, Marseille.

Art. 2. — Le directeur des pêches maritimes et le directeur de la coordination économique et des entreprises nationales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1957.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,
ROGER DUVEAU.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ FIXANT LE TAUX, L'ASSIETTE ET LE MODE DE RECOUVREMENT DES TAXES DESTINÉES A ASSURER LE FINANCEMENT DE CERTAINS COMITÉS LOCAUX DES PÊCHES MARITIMES

A compter du 1er janvier 1955.

COMITÉS LOCAUX des pêches.	PRÉLÈVEMENTS sur les ventes.	TAXES FORFAITAIRES
	P. 1.000	
Paimpol	8	90 F par homme et par mois.
Morlaix	2	Néant.
Brest	6	Bateaux de 0 à 5 tonneaux: 90 F par homme et par mois. Bateaux de 5 à 10 tonneaux: 100 F par homme et par mois. Bateaux de plus de 10 tonneaux: 120 F par homme et par mois.
Auray-Quiberon.	1,25	1 F par homme et par jour.
La Turballe	2,05	Bateaux de 0 à 5 tonneaux: 70 F par homme et par mois. Bateaux de 5 à 10 tonneaux: 100 F par homme et par mois. Bateaux de plus de 10 tonneaux: 120 F par homme et par mois.
Noirmoutier	4	Bateaux de moins de 5 tonneaux: 50 F par bateau et par mois, 50 F par homme et par mois. Bateaux de plus de 5 tonneaux: 100 F par bateau et par mois. 50 F par homme et par mois.
Martigues	4	750 F par homme et par an.
Yeu	1	Chalutiers: 25.000 F par bateau et par an. Chalutiers côtiers et grandes pinasses: 16.300 F par bateau et par an. Pinasses 11/30: 12.600 F par bateau et par an. Pinasses 29/15: 8.820 F par bateau et par an. Pinasses mixtes 11/10: 3.780 F par bateau et par an. Petits canots en dessous de 10 CV et sans moteur: 1.750 F par bateau et par an. Voiliers motorisés (thoniers): 10.000 F par bateau et par an. Bateaux neufs: 12.000 par bateau et par an.
Nice	3,50	90 F par homme et par mois.
Ajaccio	3,90	15 F par homme et par mois.

A compter du 1er janvier 1956.

COMITÉS LOCAUX des pêches.	PRÉLÈVEMENTS sur les ventes.	TAXES FORFAITAIRES
	P. 1.000	
Dunkerque	1,60	Néant.
Brest	5	Bateaux de 0 à 5 tonneaux: 90 F par homme et par mois. Bateaux de 5 à 10 tonneaux: 100 F par homme et par mois. Bateaux de plus de 10 tonneaux: 120 F par homme et par mois.
Fécamp	0,60	50 F par homme et par mois.
Camaret	2,75	Néant.
Groix	2,50	Canots (voiles): 30 F par bateau et par mois. Canots (moteurs): 70 F par bateau et par mois. Voiliers et pinasses: 800 F par bateau et par mois.é Pinasses chalut: 1.500 F par bateau et par mois.
Auray-Quiberon.	1,30	1 F par homme et par jour.
Etel	3,20	45 F par homme et par mois.
Marseille	3,70	Néant.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 12 avril 1957, M. Gizet (Pierre), administrateur de 2e classe, 7e échelon, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'aéroport de Paris, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1956, en qualité de chef de service principal hors classe.

Institut scientifique et technique des pêches maritimes.

Par arrêté du 23 mars 1957, M. Maurin (Claude), licencié ès sciences, est nommé chef de laboratoire d'océanographie à l'institut scientifique et technique des pêches maritimes, à compter du 1er avril 1957, en remplacement numérique de M. Creac'h.

Travaux publics.

Par arrêté du 12 avril 1957, est reportée du 16 juillet 1956 au 1er septembre 1956 la date d'effet du détachement auprès d'Electricité de France de M. Brossier (Jean), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 2e classe, précédemment détaché auprès d'Electricité et Gaz d'Algérie.

Par arrêté du 12 avril 1957, M. Paoli (Robert), ingénieur en chef des ponts et chaussées, est placé en service détaché auprès du bureau administratif et technique de l'habitation en vue d'exercer les fonctions de directeur de cet organisme, pour une première période de cinq ans, renouvelable s'il y a lieu.

Cette disposition prend effet au 6 janvier 1956.

Par arrêté du 12 avril 1957, M. Raoul (Lucien), adjoint technique des ponts et chaussées de 2e échelon, attaché au service ordinaire du département de la Mayenne, est placé en service détaché pour deux ans auprès de la ville de Saint-Brieuc, en vue d'occuper un emploi d'adjoint technique des services municipaux au service de la voirie.

Cette disposition aura effet du 6 décembre 1956.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Prorogation de validité du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « du Hodna ».

Le ministre résidant en Algérie et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières rendue applicable à l'Algérie par la loi du 16 juin 1951 et modifiée notamment par le décret n° 55-588 du 20 mai 1955 concernant la recherche et l'exploitation des substances minérales;
Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;
Vu l'arrêté du 4 février 1952, modifié par arrêté du 9 novembre 1955, instituant au profit de la Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « du Hodna »;
Vu le décret n° 56-1035 du 12 octobre 1956 autorisant en Algérie le report de l'échéance des permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux et des permis d'exploitation des mêmes substances;
Vu la demande présentée en date du 21 juin 1956 par M. A. Colot, directeur général de la Société nationale de recherche et d'exploitation des pétroles en Algérie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est prorogée, pour une durée de huit mois et vingt-cinq jours, à dater du 4 février 1957, la durée du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « du Hodna », accordé à la Société nationale de recherches et d'exploitation des pétroles en Algérie par l'arrêté du gouverneur général de l'Algérie du 4 février 1952, modifié par l'arrêté du 9 novembre 1953.

Art. 2. — Le secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Alger, le 25 février 1957.

Le ministre résidant en Algérie,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 20 février 1957 de l'ingénieur en chef de la 2e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne d'énergie électrique à 63 kV le Thillot—Corravillers (Vosges).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 13 février 1957 de l'ingénieur en chef de la 5e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de deux lignes de transport d'énergie électrique 63 kV à établir entre le poste 225/63 kV de Cantegrit à Morcenx (Landes), et les postes 63 kV de Morcenx-E. D. F. et Morcenx-S. N. C. F.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 18 février 1957 de l'ingénieur en chef de la 5e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction des lignes de transport d'énergie électrique à 63 kV:
La Réole—Langon.
Langon—Podensac (Gironde).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 27 février 1957 de l'ingénieur en chef de la 1re circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne aérienne à 30 kV le Manoir—Pinterville (Eure).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 9 mars 1957 de l'ingénieur en chef de la 6e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 63 kV Valence—Loriol (Ardèche).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:

Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Financement de la normalisation.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;

Vu la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relative à diverses dispositions d'ordre financier et notamment les articles 58 et 59 relatifs au financement de la normalisation, confirmés par l'article 1609 du code général des impôts,

Arrêtent:

Art. 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relative à diverses dispositions d'ordre financier, confirmées par le code général des impôts, article 1609, le montant de l'imposition additionnelle à la patente, visé par ladite loi en vue du financement de la normalisation, est arrêté, pour l'exercice 1957, à la somme de 267 millions.

Art. 2. — Le commissaire à la normalisation et le directeur général des impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 avril 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Comités techniques consultatifs d'importation.

Par arrêté du 10 avril 1957:

M. Murbach (Roland), président du syndicat national des négociants importateurs de cacao en fèves, 7, rue du Louvre, à Paris, est nommé membre titulaire du comité technique consultatif d'importation du cacao et du chocolat, en remplacement de M. Estève, démissionnaire.

M. Brindeau (Jean-Louis), président du syndicat des courtiers assermentés en cafés, poivres, riz et cuivre du Havre, 93, boulevard de Strasbourg, au Havre, est nommé membre suppléant du comité technique consultatif d'importation du café, en remplacement de M. Pasquier, décédé.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 23 mars 1957, a été réintégré et affecté à Auch, à compter du 1er avril 1957, M. Fournet, inspecteur principal précédemment à la disposition du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires marocaines et tunisiennes, pour le service des postes, télégraphes et téléphones de Tunisie.

Par arrêté du 25 mars 1957, ont été détachés, au titre des articles 99 (§ 3) et 102 de la loi du 19 octobre 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) pour le service de la poste navale:

Pour la période du 1er avril au 30 juin 1957 inclus.

En qualité d'officier de 2e classe de la poste navale (enseigne de vaisseau de 1re classe).

M. Linet, inspecteur adjoint à Nevers-Gare.

Pour une durée maximum d'un an à compter du 1er avril 1957

En qualité d'officier en chef de 1re classe de la poste navale (capitaine de vaisseau).

M. Corne, directeur départemental adjoint à Alger.

En qualité d'officier de 1re classe de la poste navale (lieutenant de vaisseau).

M. Lacroix, inspecteur à Paris-Tri Nord.

En qualité d'officier de 3e classe de la poste navale (enseigne de vaisseau de 2e classe).

M. Cuvelier, contrôleur principal à Paris-Tri Ouest.

En qualité de maître principal à la poste navale (maître principal).

MM. Deguin, contrôleur principal à Paris-Tri Saint-Lazare.
Truchon, contrôleur principal à Paris-119.
Icard, contrôleur à Paris-XI.

En qualité de maître de la poste navale (maître).

M. Chabert, facteur à Paris-20.

En qualité de second maître de la poste navale (second maître).

MM. Labadie, courrier convoyeur à Paris-Ligne du Nord.
Pradet, courrier convoyeur à Bordeaux-Ligne des Pyrénées.

Pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1er avril 1957.

En qualité d'officier principal de la poste navale (capitaine de corvette).

M. Marziou, inspecteur principal à Paris-Services postaux.

En qualité d'officier de 1re classe de la poste navale (lieutenant de vaisseau).

MM. Lange, chef de section à Paris-61.
Bailly, inspecteur à Paris-R. P.
Baldran, inspecteur à Paris-13.
Morel, inspecteur à Bezons.
Vautour, inspecteur à Paris-Tri Nord.

En qualité d'officier de 2e classe de la poste navale (enseigne de vaisseau de 1re classe).

MM. Britton, inspecteur à Paris-R. P.
Cherimbaud, inspecteur à Marseille-Arène.
Dubois, inspecteur à Paris-Chèques.
Dulard, inspecteur à Marseille-Chèques.
Gaullier, inspecteur à Alger-Gare.
Gros, inspecteur à Paris-Ligne de l'Est.

En qualité d'officier de 3e classe de la poste navale (enseigne de vaisseau de 2e classe).

M. Lanusse, inspecteur à Hénin-Liétard.

En qualité de maître principal de la poste navale (maître principal).

MM. André, contrôleur principal à Toulon-Principal.
Gillot, contrôleur à Alger-Central.
Gueguen, contrôleur à Paris-Tri Nord.
Letilleul, contrôleur à Marseille-Central.
Reymond-Burdin, contrôleur à Draguignan.
Stora, contrôleur à Marseille-R. P.
Bodin, agent principal d'exploitation à Paris-60.
Guillet, agent principal d'exploitation à Belfort-Principal.
Sagnol, agent principal d'exploitation à Bry-sur-Marne.
Sapioule, agent d'exploitation à Bordeaux-Chèques.

En qualité de premier maître de la poste navale (premier maître).

MM. Bardon, agent principal d'exploitation à Clermont-Ferrand-R. P.
Bourgoin, agent principal d'exploitation à Tours-R. P.
Desreumeaux, agent principal d'exploitation à Paris-118.
Pernoud, agent principal d'exploitation à Villeurbanne-Principal.
Picolet, agent principal d'exploitation à Nevers-Gare.
Fournal, agent d'exploitation à Toulon-Principal.
Hubert, agent d'exploitation à Saint-Denis.
Hugon, agent d'exploitation à Lyon-Grolée.
Perillieux, agent d'exploitation à Paris-Tri n° 1.

En qualité de maître de la poste navale (maître).

MM. Gilles, courrier convoyeur à Paris-Ligne du Nord.
Klinger, courrier convoyeur à Bourg-en-Bresse-Gare.

Par arrêtés du 4 avril 1957:

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, pour limite d'âge:

A compter du 30 août 1957, M. Bonnet, inspecteur principal à Evreux.

A compter du 26 août 1957, M. Caillier, chef de section principal à Paris-Ligne du Nord.

A été nommé inspecteur principal, titularisé dans le grade correspondant et maintenu, en sa nouvelle qualité, à la disposition du ministre résidant en Algérie en vue de son affectation à Oran: M. Utrera, chef de section des services administratifs.

A été détaché auprès du ministère d'Etat chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à compter du 1er octobre 1956, pour une période de deux ans, au titre de l'article 99 (§ 3) de la loi du 19 octobre 1946, en qualité de professeur technique adjoint de collèges techniques (stagiaire): M. Pleiber, inspecteur adjoint au Conquet.

Par arrêté du 5 avril 1957, a été nommé chef de centre hors classe à Nevers-Téléphone et titularisé dans le grade correspondant: M. Millau, chef de section principal à Nice-Interurbain.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Liste des universités dans lesquelles pourront être subies en 1957 les épreuves de langue arabe, de langue russe et de langue portugaise au baccalauréat.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 7 août 1927 (art. 16) relatif au baccalauréat de l'enseignement secondaire,

Arrête:

Article unique. — Les épreuves portant sur les langues arabe, russe et portugaise au baccalauréat de l'enseignement secondaire pourront être subies pour les sessions de 1957 dans les universités ci-après désignées:

Langue arabe: Aix-Marseille, Alger, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Langue russe: Aix-Marseille, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Langue portugaise: Aix-Marseille, Alger, Bordeaux, Clermont, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Fait à Paris, le 18 mars 1957.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PIERRE BENNEZON.

Organisation en 1957, à Phnom-Penh, d'un centre d'épreuves du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques.

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du 23 janvier 1934 modifié relatif au certificat d'études physiques, chimiques et biologiques,

Arrête:

Art. 1er. — Un centre d'épreuves du certificat d'études physiques, chimiques et biologiques sera organisé en 1957 à Phnom-Penh. Ce centre est rattaché à la faculté des sciences de l'université de Paris.

Art. 2. — Les jurys seront présidés par un professeur de la faculté des sciences de l'université de Paris.

Les procès-verbaux des examens seront envoyés au doyen de la faculté des sciences de l'université de Paris en vue de la vérification des épreuves.

Art. 3. — Les certificats seront établis par la faculté des sciences de l'université de Paris.

Art. 4. — Le recteur de l'académie de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 mars 1957.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PIERRE BENNEZON.

Transformation des sections commerciales d'un centre d'apprentissage féminin en collège technique commercial mixte.

Par arrêté en date du 3 avril 1957, les sections commerciales du centre d'apprentissage féminin de Troyes (Aube) F 842 sont transformées en collège technique commerciale mixte. Ce centre sera jumelé au collège technique et continuera à fonctionner dans ses locaux, 4, quai du Comte-Henri, à Troyes, sous le même indicatif que précédemment.

Il ne comportera que des sections industrielles.

Cette mesure aura effet du 1er octobre 1957.

Création, sur le plan national, d'un certificat d'aptitude professionnelle.

Par arrêté du 11 avril 1957, a été créé, sur le plan national, un certificat d'aptitude professionnelle de « stoppage-remmaillage ».

L'arrêté, le règlement et le programme de cet examen seront édités en un fascicule par les soins du *Bulletin officiel* de l'éducation nationale et du service d'édition et de vente des publications de l'éducation nationale, 13, rue du Four, Paris (6e).

Nombre de postes d'élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré (I. P. E. S.) pour l'année scolaire 1956-1957.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 mars 1957, page 2921, 1re colonne:

TABLEAU N° 1

Facultés des sciences et des lettres.

(Première et deuxième catégories prévues à l'article 1er de l'arrêté du 18 mars 1957.)

Facultés des sciences.

Mathématiques.

Au lieu de:		Lire:	
Aix	9	Aix	10
Alger	3	Alger	4
Besançon	1	Besançon	2
Bordeaux	3	Bordeaux	4
Caen	7	Caen	8
Lille	11	Lille	12
Nancy	3	Nancy	4
Strasbourg	2	Strasbourg	4
Toulouse	11	Toulouse	12

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 8 avril 1957, rang et prérogatives d'inspecteur général de l'instruction publique sont données à M. Louis Faucon, inspecteur de l'académie de Paris, détaché dans les fonctions de directeur de l'enseignement et de la jeunesse à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 12 avril 1957, Mlle Durand (Geneviève), infirmière au collège moderne Ardaillon d'Oran (Algérie), est détachée auprès du directeur du service de santé scolaire et universitaire pour une période de cinq ans, à dater du 15 octobre 1956, en vue d'exercer à Alger les fonctions d'infirmière de secteur.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 8 avril 1957, M. Gaugler (Jean-Eugène-Louis), rédacteur de 3e classe d'administration générale d'outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 12 janvier 1957.

Administrateurs.

Par arrêté du 8 avril 1957, M. Maillard (Michel), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, conseiller technique au cabinet du haut commissaire de la République française en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission à Accra (Ghana) du 3 au 9 mars 1957, pour représenter le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française aux cérémonies de l'indépendance du Ghana.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1957, M. Favier (Jean), ingénieur d'agriculture de 1re classe, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service en Côte d'Ivoire, a été placé dans la position de mission en France, pour compter du 5 avril jusqu'au 12 avril 1957, dans le but d'étudier les problèmes généraux d'action rurale, notamment ceux posés par le recrutement en vue de l'exécution du troisième plan ainsi que le projet de création d'un secteur de modernisation agricole de la palmeraie de Dabou.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 8 avril 1957, M. Lescanne (Gérard), inspecteur des eaux et forêts de la France d'outre-mer, a été promu au 1er échelon de la 1re classe du grade d'inspecteur pour compter du 11 avril 1957 (R. S. M. conservés; néant).

Enseignement et jeunesse.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 mars 1957, est acceptée, pour compter du 1er janvier 1953, la démission du corps des inspecteurs de l'enseignement primaire stagiaires du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer offerte par M. Valet (Paul).

M. Valet est, pour compter du 2 mai 1955, date de son intégration dans le cadre métropolitain des inspecteurs de l'enseignement primaire et, pendant son détachement, classé dans le cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer, en qualité d'inspecteur primaire de 2e classe.

Par arrêté en date du 5 avril 1957, M. Flutre (Louis), professeur à la faculté des lettres de Lyon, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, en vue d'assurer un cours de littérature française à l'institut des hautes études de Dakar.

La durée maximum de cette mission est fixée à deux mois.

Par arrêté en date du 8 avril 1957, M. Garampon (Georges), inspecteur général de l'instruction publique, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, en vue d'inspecter le personnel de l'enseignement en service dans ce territoire.

La durée de cette mission est fixée à deux mois.

Gouverneurs.

Par arrêté du 8 avril 1957, M. Petitbon (René), gouverneur de 1re classe de la France d'outre-mer, gouverneur de la Côte française des Somalis, est placé dans la position de mission en France du 10 au 23 février 1957, afin de régler diverses questions intéressant la Côte française des Somalis.

Par arrêté du 8 avril 1957, M. Bonfils (Charles), gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer, inspecteur général des affaires administratives de l'Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission à Accra (Ghana) du 3 au 9 mars 1957, pour représenter le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française aux cérémonies de l'indépendance du Ghana.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 avril 1957, M. Beucher (Charles), chef de centre supérieur de 1re classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été maintenu dans la position de mission en France pour une durée de trois mois, à compter du 9 février 1957, en vue de terminer la mise au point de certains prototypes de matériels radioélectriques destinés à compléter l'équipement du territoire de Madagascar.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 avril 1957:

Les candidats désignés ci-dessous, classés dans l'ordre de mérite, ont été déclarés reçus au concours professionnel, qui a eu lieu les 6, 7 et 8 novembre 1956, pour l'accession à l'emploi d'inspecteur rédacteur du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer:

MM. Foret (Serge), Defaye (Henri), Delmer (Robert), Leblond de Mancier (Jacques), Peyrouse (Daniel).

En application des dispositions de l'article 16 du décret du 6 janvier 1955, les fonctionnaires précités ont été, pour compter du 1er janvier 1957, nommés et titularisés dans l'emploi d'inspecteur rédacteur du cadre général des postes et télécommunications comme suit:

A la 2e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

M. Peyrouse (Daniel) (ancienneté civile conservée: 2 ans 2 mois 2 jours).

M. Delmer (Robert) (ancienneté civile conservée: 1 an 3 mois; R. S. M.: 3 mois).

M. Defaye (Henri) (ancienneté civile conservée: 1 an 3 mois).

A la 3e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

M. Foret (Serge) (ancienneté civile conservée: 1 an 4 mois 1 jour).

A la 4e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

M. Leblond de Mancier (Jacques) (ancienneté civile conservée: 2 ans 4 mois 15 jours).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 avril 1957, M. Dupont (Emile), inspecteur de 1re classe ayant deux ans des installations radioélectriques du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en France du 20 février au 16 mars 1957, en vue d'étudier, avec le service des postes et télécommunications du département, la mise en service de la liaison radiotéléphonique directe Abidjan-Paris.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 avril 1957, M. Quet (Pierre), vérificateur de 4e classe des installations du cadre général des postes et télécommunications, précédemment placé dans la position « sous les drapeaux » pour compter du 1er septembre 1954, a été réintégré dans son emploi et affecté à l'Afrique occidentale française pour compter du 21 février 1957.

Un rappel d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 5 mois 20 jours a été attribué à M. Quet (Pierre).

Compte tenu du rappel d'ancienneté pour services militaires attribué ci-dessus, la situation administrative de ce fonctionnaire s'établit comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Vérificateur de 4e classe des installations le 21 février 1957 (ancienneté civile conservée: 1 an 10 mois 10 jours; R. S. M.: 2 ans 5 mois 20 jours);

Vérificateur de 3e classe le 21 février 1957 (R. S. M.: 2 ans 4 mois);

Vérificateur de 2e classe le 21 février 1957 (R. S. M.: 4 mois).

Liste d'admissibilité à l'examen probatoire conditionnant la titularisation de certains ingénieurs adjoints des travaux publics de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 1957: page 2710, au lieu de: « Lefebvre (Claude) », lire: « Lefevre (Claude) ».

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Extension de la convention collective nationale des industries chimiques, de ses annexes et de ses avenants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1957: page 3826, 1re colonne, 2e ligne du texte, au lieu de: « Sur le rapport du directeur du travail », lire: « Sur le rapport du directeur général du travail et de la main-d'œuvre »; même page, 2e colonne, article 3, 47e ligne, au lieu de: « Le directeur du travail est chargé... », lire: « Le directeur général du travail et de la main-d'œuvre est chargé... ».

Circulaire n° 40 S.S. du 3 avril 1957 complétant la circulaire n° 38 S.S. du 28 février 1951 relative aux annulations des versements vieillesse concernant des assurés admis à effectuer des versements rétroactifs au titre de leur régime spécial de retraites.

Paris, le 3 avril 1957.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale et à Messieurs les présidents des conseils d'administration des caisses régionales d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.

La présente circulaire a pour objet de compléter les instructions qui vous ont été données par la circulaire n° 38 S. S. 1951 relative aux annulations de versements vieillesse des assurés admis à effectuer des versements rétroactifs au titre de leur régime spécial de retraites.

1° La circulaire n° 38 S. S. susvisée vise au paragraphe V, A, Cas spécial, le cas des agents rémunérés sur les crédits du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Or, tout service doté d'un budget annexe ou autonome se trouve soumis, pour ceux de ses agents affiliés au régime de retraites des fonctionnaires de l'Etat, aux mêmes obligations que l'administration des postes.

La même procédure doit donc être appliquée au cas des agents des services dont il s'agit.

Le libellé du titre de perception modèle B *bis*, de l'état récapitulatif D *bis* et de la notification F *bis*, annexés à la circulaire n° 38 S. S. 1951 ont été modifiés en conséquence. Vous trouverez ci-joint, en annexe, les modèles nouveaux qui vous seront désormais adressés.

J'ajoute que les administrations et organismes intéressés sont invités à indiquer clairement sur les demandes d'annulation de cotisations « vieillesse » qu'ils adressent aux directeurs des caisses régionales d'assurance vieillesse que la part patronale de ces cotisations doit être imputée, après annulation, au compte « Contributions pour le service des pensions des agents détachés et des agents des autres administrations et organismes dont les personnels bénéficient du régime général des retraites », ouvert dans les écritures du comptable du Trésor procédant à l'encaissement de ces sommes.

Il vous sera ainsi évité de rechercher si l'administration ou le service employeur est doté ou non de l'autonomie financière.

2° La procédure d'annulation des cotisations d'assurance vieillesse prévue par la circulaire n° 38 S. S. 1951, en ce qui concerne les assurés admis à faire valider, au regard de leur régime spécial de retraites, des services d'auxiliaires, doit être appliquée également au cas où des services auxiliaires sont rétroactivement qualifiés de titulaires.

3° Je vous signale que la cour des comptes a exprimé le désir d'être informée des prises en charge des titres de recettes émis à l'effet d'assurer le recouvrement des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine, dans des conditions analogues à celles selon lesquelles sont justifiées les opérations de mandatement des dépenses publiques. M. le ministre des affaires économiques et financières (direction de la comptabilité publique, bureau D 2) a, en conséquence, informé les comptables supérieurs du Trésor qu'il est institué, à partir du 1er janvier 1957, une procédure de justification trimestrielle des prises en charge constatées au titre des créances susvisées.

Afin de permettre aux trésoriers-payeurs généraux d'assurer chaque trimestre la notification à la cour des comptes des prises en charge réalisées par leurs soins, les titres de perception et ordres de versement doivent leur être adressés appuyés de deux copies.

Vous aurez donc désormais à établir, en triple exemplaire, les titres de perception modèles B, B *bis* et C, et les états récapitulatifs D et D *bis*.

Je vous signale que le bordereau récapitulatif (modèle E), qui doit être appuyé d'une seule copie et dont vous trouverez un exemplaire ci-joint, a été modifié pour faire apparaître distinctement le montant des titres de perception et celui des titres de réduction, le montant net global des émissions depuis le 1er janvier ne figurant qu'à la dernière ligne de chaque bordereau.

Il convient d'observer que les bordereaux modèle E en usage actuellement continueront à être utilisés jusqu'à épuisement des stocks d'imprimés, en portant le montant de chaque titre de réduction, le montant total de ces titres, le rappel des émissions antérieures et le total de ces titres depuis le 1er janvier dans la colonne « Observations ». Le total net des émissions depuis le 1er janvier sera porté au bas du cadre de l'imprimé, au-dessous de la colonne « Observations ».

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté en date du 21 novembre 1956, M. Malachane (Jean), détaché depuis le 1er mars 1956 en qualité d'attaché de préfecture stagiaire pour une durée d'un an, est réintégré dans son emploi de secrétaire d'administration de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population à compter du 1er novembre 1956.

Etablissements relevant directement du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.

Par arrêté en date du 11 avril 1957, M. Kaczmarek, agent supérieur de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, est nommé directeur administratif de l'hôpital psychiatrique du Mans (Sarthe), 3e tour, poste créé.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 8 avril 1957, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics à la suite du concours ouvert le 21 février 1957 (par ordre de mérite):

1 MM. Boulanger (Marc).
2 Tetu (René).
3 Cossec (Marcel).
4 Mme Drot (Simone).
5 M. Menanteau (Jean).
6 Mme Ducoroy (Aline).
6 MM. Jacob (Jean).
8 Allard (Maurice).
9 Mouly (Yves).
10 Petitot (Henri).
11 Mme Davanciat (Suzanne).
12 M. Morel (Emile).
13 MM. Vasseur (Michel).
14 Umdenstock (Bernard).
15 Jacques (Michel).
16 Dubois (Guy).
17 Charlet (Guy).
17 Mlle Mathieu-Guerin (Eliane).
19 MM. Duca (Albert).
20 Bonnard (Maurice).
21 Baguet (Hubert).
22 Chatal (Roger).
23 Le Mero (Louis).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-433 du 11 avril 1957 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions de l'article 7 de la loi n° 53-58 du 3 février 1953 concernant certaines catégories de personnels du ministère et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, et notamment son article 121;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 53-58 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Anciens combattants et victimes de guerre), et notamment son article 7;

Vu le décret n° 1221 du 19 mai 1944 fixant les conditions de recrutement et la rémunération des inspecteurs des cimetières militaires;

Vu le décret n° 45-954 du 11 mai 1945 portant fixation des cadres et du statut du personnel du ministère des prisonniers, déportés et réfugiés;

Vu les décrets n° 46-1476 et n° 46-1477 du 17 juin 1946 relatifs aux effectifs et au statut du personnel de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 46-1972 du 5 septembre 1946, modifié par le décret n° 47-323 du 22 février 1947 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs du cadre des administrateurs civils et des secrétaires d'administration à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 49-396 du 17 mars 1949 fixant les effectifs du corps des adjoints administratifs de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 49-1132 du 2 août 1949 fixant les effectifs du corps des adjoints administratifs de l'administration centrale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 54-765 du 21 juillet 1954 portant règlement d'administration publique relatif à diverses dispositions statutaires applicables aux agents supérieurs des administrations centrales de l'Etat;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés les emplois ci-après du cadre temporaire de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre régis par les décrets nos 46-1476 et 46-1477 du 17 juin 1946, ainsi que les emplois d'agents contractuels régis par le décret n° 45-954 du 11 mai 1945:

A l'administration centrale.

Un sous-directeur;
Quatre chefs de bureau;
Onze sous-chefs de bureau;
Trente et un rédacteurs;
Neuf chefs de groupe;
Cinquante-quatre commis;
Un conseiller technique;
Un inspecteur des cimetières;
Une assistante sociale chef;
Une assistante sociale diplômée;
Deux infirmières.

A l'office national.

Un sous-directeur;
Quatre chefs de bureau;
Quatre sous-chefs de bureau;
Vingt-trois rédacteurs;
Un gérant de magasin;
Un chef de groupe;
Vingt commis;
Dix agents contractuels.

Art. 2. — En vue de la titularisation des agents temporaires et contractuels qui étaient en fonction au 1er janvier 1952 dans les emplois supprimés par l'article 1er ci-dessus, sont créés, à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, les emplois permanents ci-après:

Deux sous-directeurs;
Trente agents supérieurs;
Sept attachés d'administration;
Quarante-deux secrétaires d'administration;
Cinq chefs de groupe;
Quatre-vingt-dix adjoints administratifs;
Deux assistantes sociales;
Deux infirmières,

parmi lesquels sont affectés à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre:

Un sous-directeur;
Onze agents supérieurs;
Trois attachés d'administration;
Dix-huit secrétaires d'administration;
Deux chefs de groupe;
Vingt-neuf adjoints administratifs.

Art. 3. — A mesure que des agents supérieurs et des secrétaires d'administration cesseront leurs fonctions, les crédits rendus disponibles par ces départs pourront, en tant que de besoin, être utilisés pour la création d'autres emplois.

Art. 4. — Sous réserve de satisfaire aux conditions générales d'accession à la fonction publique définies par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 susvisée, les agents temporaires et contractuels qui, en fonctions le 1er janvier 1952, le sont encore à la date de publication du présent décret dans les emplois énumérés à l'article 1er ci-dessus et dans l'emploi d'inspecteur régi par le décret n° 46-1476 du 17 juin 1946 susvisé peuvent être titularisés dans les conditions déterminées par les articles 5 à 14 ci-après.

Art. 5. — Les chefs de bureau, les inspecteurs, les conseillers techniques, les sous-chefs de bureau, les rédacteurs et le gérant de magasin du cadre temporaire peuvent être intégrés soit dans le cadre des agents supérieurs, dans la limite des effectifs fixés à l'article 2 ci-dessus, soit dans le cadre des secrétaires d'administration, dans la limite de quarante-neuf emplois.

Art. 6. — Les intégrations prévues à l'article 5 ci-dessus prennent effet à la date de publication du présent décret.

Les intégrations en qualité d'agent supérieur sont prononcées par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, sur avis de la commission administrative paritaire des agents supérieurs de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre à laquelle seront adjoints, à titre consultatif:

Un représentant des chefs de bureau et agents de rang équivalent;

Un représentant des sous-chefs de bureau et agents de rang équivalent;

Un représentant des rédacteurs et agents de rang équivalent, élus par les agents du cadre temporaire ayant vocation à l'intégration.

Les modalités d'élection de ces représentants, ainsi que des suppléants appelés à siéger, en tant que de besoin, en leur lieu et place, seront fixées par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

La commission devra tenir compte exclusivement de la valeur professionnelle des candidats, de la nature des fonctions exercées par eux, de leurs titres universitaires, ainsi que, le cas échéant, des titres définis par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les intégrations en qualité de secrétaire d'administration sont prononcées par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de guerre parmi les personnels visés à l'article 5 ci-dessus qui n'auront pas été intégrés en qualité d'agent supérieur.

Les secrétaires d'administration intégrés en application des dispositions ci-dessus sont admis à se présenter au concours qui sera organisé au ministère des anciens combattants et victimes de guerre, conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955, pour contribuer, dans la limite des effectifs prévus à l'article 2 ci-dessus, à la constitution du corps des attachés d'administration centrale; leur nomination dans ce dernier corps prendra effet à la date de publication du présent décret.

Art. 7. — Les agents intégrés dans le cadre provisoire des agents supérieurs sont nommés à la classe et à l'échelon qui comportent un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur précédent cadre. Dans la limite de la durée moyenne exigée pour l'avancement à l'échelon immédiatement supérieur à l'échelon de nomination, ils conservent l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans leur ancien échelon lorsque cette nomination leur procure une augmentation de traitement inférieure à celle que leur aurait procurée un avancement d'échelon dans leur ancien grade ou, s'ils ont atteint l'échelon le plus élevé de leur ancien grade, à celle que leur a procurée leur avancement à cet échelon.

Art. 8. — Les agents intégrés dans le cadre provisoire des secrétaires d'administration sont nommés à la classe et à l'échelon qui comportent un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur précédent cadre. Dans la limite de la durée moyenne exigée pour l'avancement à l'échelon immédiatement supérieur à

l'échelon de nomination, ils conservent l'ancienneté qu'ils avaient acquise dans leur ancien échelon lorsque cette nomination leur procure une augmentation de traitement inférieure à celle que leur aurait procurée un avancement d'échelon dans leur ancien grade ou, s'ils ont atteint l'échelon le plus élevé de leur ancien grade, à celle que leur a procurée leur avancement à cet échelon.

Art. 9. — Les commis et les chefs de groupe, l'inspecteur des cimetières du cadre temporaire, ainsi que les agents contractuels de l'office national peuvent être intégrés dans les cadres d'adjoints administratifs et de chefs de groupe de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre et de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Ces intégrations prennent effet à la date de publication du présent décret.

Les intégrations en qualité de chef de groupe sont prononcées par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, sur avis de la commission administrative paritaire des adjoints administratifs et chefs de groupe de l'administration centrale du ministère ou de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre à laquelle seront adjoints, à titre consultatif:

Un représentant des chefs de groupe et agents de rang équivalent;

Un représentant des commis et agents de rang équivalent.

Les modalités d'élection de ces représentants ainsi que des suppléants appelés à siéger, en tant que de besoin, en leur lieu et place, sont fixées par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 10. — Les agents intégrés dans les cadres d'adjoints administratifs et de chefs de groupe sont nommés à l'échelon de début de leur nouveau grade.

Toutefois, ceux des agents temporaires dont les émoluments à la date de publication du présent décret sont supérieurs à la rémunération afférente à l'échelon de début du nouveau grade conservent, à titre personnel, le bénéfice de ces émoluments dans la limite de la rémunération attachée à l'échelon maximum de leur nouvel emploi.

En aucun cas, les agents intégrés n'auront dans leur nouveau grade de titulaire une situation inférieure à celle que leur conférerait l'application des dispositions de l'article 13 *b* du décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950.

Art. 11. — Les assistantes sociales sont titularisées dans les conditions prévues par la loi n° 55-402 du 9 avril 1955 portant titularisation des assistants, assistantes et auxiliaires de service social appartenant aux administrations de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat et créant un cadre spécial d'adjointes d'hygiène scolaire et universitaire relevant du ministère de l'éducation nationale.

Art. 12. — Les infirmières sont titularisées dans les conditions prévues par l'article 115 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

Art. 13. — Les fonctionnaires titulaires qui, étant en position de détachement le 1er janvier 1952 dans l'un des emplois de chef de bureau, d'inspecteur, de conseiller technique, de sous-chef de bureau, de rédacteur, de chef de groupe ou de commis du cadre temporaire du ministère des anciens combattants et victimes de guerre ou de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, le sont encore à la date de publication du présent décret peuvent, sur leur demande, bénéficier des intégrations prévues par les articles 5 à 11 ci-dessus; ils sont alors rayés des cadres de leur administration d'origine.

Art. 14. — Les anciens agents temporaires du ministère ou de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre qui ont déjà été titularisés dans le corps des secrétaires d'administration peuvent renoncer au bénéfice de cette titularisation si la situation qui leur serait faite dans ce corps par application de l'article 8 ci-dessus leur est plus favorable.

Art. 15. — Les dispositions des décrets n° 46-1476 et n° 46-1477 du 17 juin 1946 ci-dessus visés demeurent applicables aux agents du cadre temporaire qui n'auront pas été titularisés ou détachés à nouveau en vertu des dispositions du présent décret.

Art. 16. — Les agents intégrés conformément aux termes de l'article 7 ci-dessus bénéficient, jusqu'au 31 décembre 1958, des dispositions de l'article 8 du décret du 21 juillet 1954 susvisé.

Art. 17. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 avril 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
TANGUY-PRIGENT.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Composition du conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le livre V du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment ses articles D. 431 à D. 471, déterminant le caractère juridique, les attributions, la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 55-1166 du 29 août 1955 déterminant la composition et l'organisation de l'office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 56-288 du 23 mars 1956 portant prorogation du délai fixé par l'article 5 du décret susvisé;

Vu les justifications produites par les diverses organisations de ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre;

Sur le rapport du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Arrête:

Art 1er. — Le nombre de sièges au conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre attribués en application des dispositions de l'article D. 431 (2e) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, aux représentants des diverses catégories de ressortissants, compte tenu de l'effectif des membres cotisants des associations, de l'activité sociale de celles-ci et de l'entente réalisée entre certaines d'entre elles, est fixé ainsi qu'il suit:

a) *Anciens combattants titulaires de la carte.*

Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre	10 sièges.
Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, de victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale	5 —
Union nationale des combattants	4 —
Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre	2 —
Union nationale des amicales de camps de prisonniers de guerre	1 —
Semaine du combattant	1 —
Fédération nationale des combattants républicains	1 —
Association nationale des anciens combattants de la Résistance	1 —
Association nationale des anciens combattants de Flandres-Dunkerque 40	1 —
Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants et victimes de guerre	1 —
Association des combattants de l'Union française (anciens du C. E. F. E. O. et d'Indochine, de Madagascar et d'Afrique du Nord)	1 —
Association « Rhin et Danube »	1 —
Fédération nationale des anciens combattants, prisonniers de guerre des chemins de fer de France et de l'Union française	1 —

Combattants volontaires de la Résistance.

Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance	4 sièges.
Association nationale des anciens combattants de la Résistance	1 —

b) *Invalides pensionnés*

Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, de victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale.	3 sièges.
Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre	2 —
Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre	2 —
Fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgicaux	1 —

Association générale des mutilés de la guerre et anciens combattants	1 siège.
Union nationale des combattants	1 —
Fédération des amputés de guerre de France	1 —
Semaine du combattant	1 —
Fédération nationale des déportés du travail	1 —
Union nationale des mutilés, réformés et anciens combattants	1 —
Fédération nationale « André-Maginot » des mutilés, victimes de guerre et anciens combattants	1 —

Anciens déportés ou internés de la Résistance.

Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance	3 sièges.
Fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes	1 —
Union nationale des résistants condamnés par les conseils de guerre allemands	1 —

c) *Ayants cause des morts pour la France.*

Veuves.

Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, de victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale.	3 sièges.
Association et entr'aide des veuves et orphelins de guerre.	2 —
Amicale des veuves, orphelins, ascendants, victimes des deux guerres	1 —
Fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes	1 —
Fédération nationale des déportés du travail	1 —
Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre	1 —
Union nationale des combattants	1 —

Ascendants.

Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, de victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale	1 siège.
Fédération nationale des déportés du travail	1 —
Fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes	1 —

Pupilles de la nation et orphelins de guerre.

Les Fils des tués, Fédération nationale des fils des morts pour la France	3 sièges.
Association et entr'aide des veuves et orphelins de guerre.	2 —
Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre	1 —
Fédération nationale des déportés du travail	1 —

d) *Anciens déportés et internés politiques.*

Fédération nationale des déportés, internés résistants et patriotes	2 sièges.
Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus	1 —
Union nationale des prisonniers civils, déportés, internés et otages des deux guerres	1 —

e) *Anciens prisonniers de guerre non titulaires de la carte du combattant, réfractaires, patriotes transférés en Allemagne et personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi.*

Fédération nationale des déportés du travail	3 sièges.
Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre	2 —
Groupement national des réfractaires et maquisards	1 —

f) *Patriotes proscrits et contraints à résidence forcée en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi.*

Union nationale des combattants	1 siège.

Art. 2. — Les douze sièges du conseil d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre prévus par l'article P. 434 (3°) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sont répartis ainsi qu'il suit:

Comité d'entente des plus grands invalides	2 sièges.
Fédération nationale des amicales des mutilés « Aide et protection »	1 —
Fédération des associations de fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat et des services publics anciens combattants et victimes des deux guerres	1 —
Association de la Maison des anciens combattants de la 2e division blindée	1 —
Association nationale des victimes civiles de la guerre	1 —
Association des mutilés des yeux de guerre	1 —
Fédération nationale des anciens de la Résistance (F. N. A. R.)	1 —
Fédération nationale des combattants volontaires des guerres 1914-1918, 1939-1945, T. O. E. et des forces de la Résistance 1940-1945	1 —
Fédération nationale des mutilés et réformés militaires, veuves, orphelins, ascendants (hors guerre)	1 —
Union nationale des évadés de guerre	1 —
Comité des œuvres sociales de la Résistance (C.O.S.O.R.),	1 —

Art. 3. — En application des dispositions de l'article D. 434 (dernier alinéa) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, deux sièges sont affectés aux sinistrés, réfugiés et spoliés et attribués à la confédération nationale des associations de sinistrés, réfugiés et victimes de faits de guerre.

Art. 4. — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mars 1957.

TANGUY-PRIGENT.

Services extérieurs.

Par arrêté du 10 avril 1957, l'arrêté du 9 décembre 1954 portant détachement de M. Chaudet (Gabriel), commis au IIe échelon (indice 230) à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Lyon, en la même qualité, auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Drôme, à compter du 15 mars 1954, est rapporté.

M. Chaudet, commis, est détaché auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Drôme, en qualité de commis au IIe échelon (indice 230), à compter du 1er avril 1954, et de commis de classe exceptionnelle (indice 240), à compter du 1er janvier 1956 jusqu'au 31 mai 1957 (admission à la retraite).

M. Chaudet sera réintégré dans son cadre d'origine à compter du 1er juin 1957.

SUSPENSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un jugement rendu le 29 mars 1957 par le tribunal civil de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Me Adida, avoué à Chalon-sur-Saône, successeur de Me Sellier, a été désigné comme administrateur provisoire de l'étude de Me Limal, avoué, interdit temporairement de ses fonctions par arrêt de la cour de Dijon du 11 juin 1951.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 14 mai 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de l'ordre du jour.

2. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4861) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 4100) concernant M. Mouton. (M. Robert Ballanger, rapporteur.)

3. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4860) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisations de poursuites (n° 4477) concernant M. Marcel Cachin. (M. Robert Ballanger, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs. (Nos 4152-4626-4792-4830-4876. — M. Denvers, rapporteur.)

Rectification

au compte rendu in extenso de la 2e séance du vendredi 12 avril 1957.

(*Journal officiel* du samedi 13 avril 1957.)

Dans le scrutin (n° 559) sur l'ensemble du projet de loi relatif au tunnel sous le mont Blanc (deuxième lecture):

M. Fontanet, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 14 mai 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jules Castellani, considérant que le traité franco-indien sur les Comptoirs français de l'Inde n'a pas été soumis à la ratification du Parlement et n'a, dans ces conditions, en vertu de l'article 27 (§ 1) de la Constitution, aucune valeur, ni juridique ni d'application, considérant qu'en vertu de l'article 27 (§ 2) de la Constitution, qui édicte que nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées, il est impossible, constitutionnellement, de soumettre ce traité à la ratification du Parlement, puisque les populations n'ont pas été consultées et qu'un tel abandon ne peut en aucune façon être considéré comme une rectification de frontières, demande à M. le président du conseil: 1° de proposer au Gouvernement indien d'organiser dans les plus brefs délais un référendum dans ces territoires sous contrôle neutre comme l'O.N.U. a proposé de le faire au Cachemire, ceci afin de connaître les véritables sentiments des populations; 2° au cas où le Gouvernement indien refuserait, de saisir du problème l'assemblée générale des Nations Unies. (N° 857.) (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

II. — M. Motais de Narbonne demande à M. le président du conseil s'il ne lui paraît pas souhaitable qu'après les années d'épreuves où tant de liens auraient pu se rompre, de témoigner aux gouvernements du Laos et du Cambodge notre reconnaissance pour la constante fidélité qu'ils ont témoignée à notre pays, pour l'admirable effort qu'ils font pour accroître le rayonnement de la culture française en Extrême-Orient et pour le soutien qu'ils ont apporté à la thèse française lors des récents débats de l'O. N. U. où ils auraient pu hésiter entre deux solidarités. Il demande au Gouvernement de prendre l'initiative d'inviter les souverains des deux pays à se rendre officiellement en France. Il croit que cette manifestation aurait, par surcroît, une valeur symbolique en prouvant qu'il est possible de fonder, entre les nations devenues indépendantes et souveraines, une union profonde sous le signe de l'amitié. (N° 883.) (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

III. — M. de Pontbriand demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est exact que des conversations avec le Gouvernement marocain doivent prochainement aboutir à une soi-disant commission d'enquête dont l'objectif non dissimulé serait d'éviter le jugement de Ben Bella et des autres rebelles arrêtés, puis de prévoir leur libération (N° 884.)

IV. — M. Gabriel Puaux demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, quelle suite a été donnée à la déclaration faite par M. le président du conseil, le 11 décembre 1956, au banquet de l'association professionnelle des rédacteurs en chef, et par laquelle celui-ci annonçait qu'il ferait examiner par les ministres responsables la suggestion qui lui avait été présentée en ce qui concerne les journalistes professionnels français du Maroc et de la Tunisie, ceux-ci ne devant pas mettre en doute la solidarité de la nation. (N° 869.) (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères* [*affaires marocaines et tunisiennes*].)

V. — M. Cerneau demande à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme quelles sont les mesures urgentes qu'il compte prendre en vue: 1° de permettre aux agents de l'ex-chemin de fer et port de la Réunion, ayant appartenu aux services du port de la Pointe des Galets, de percevoir les pensions de retraites auxquelles ils peuvent prétendre; 2° de faire verser aux intéressés des avances sur pension leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels, compte tenu de ce que les intéressés étant, dans leur presque totalité, de petits salariés, se trouvent avec leur famille dans la plus grande détresse. (N° 880.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à déterminer, en raison de leur domicile, le tribunal des prud'hommes compétent pour connaître des conflits intéressant les voyageurs, représentants et placiers. (N°s 452 et 593, session de 1956-1957. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer un nouveau mode de calcul du prix du lait. (N°s 575 et 609, session de 1956-1957. — M. Naveau, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N° 600, session de 1956-1957. — M. Ohlen, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française. (N° 601, session de 1956-1957. — M. Florisson, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

MARCHE COMMUN ET EURATOM

Le 25 mars 1957, ont été signés à Rome les traités sur le Marché commun et l'Euratom.

A cette occasion, les Editions de *La Documentation française* ont fait paraître, dans la série **Notes et études documentaires,** trois fascicules contenant les textes officiels de ces projets de traités et de la convention relative à certaines institutions communes, projets qui vont être soumis à la ratification des parlements des pays signataires.

Ces documents portent sur les sujets suivants:

Note n° 2.279. — Marché commun:

« Traité instituant la Communauté économique européenne ». — 48 pages..... **100 F.**

Note n° 2.280. — Euratom:

« Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ». — 28 pages..... **75 F.**

Note n° 2.281. — Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes et actes finals (cette convention a trait à l'Assemblée de la Communauté, à la cour de justice et au comité économique et social). — 8 pages..... **25 F.**

Ces trois fascicules sont en vente à *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

L'ensemble des trois fascicules: **215 F** franco.

(*Versements au régisseur des recettes*, 16, *rue Lord-Byron, Paris* (8e). [*C. C. P.* 9060-98].)

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de poste à l'école centrale des arts et manufactures.

La chaire de métallurgie générale est actuellement vacante à l'école centrale des arts et manufactures.

Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de leurs titres, au directeur de l'école centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, Paris (3e).

Les demandes devront parvenir dans un délai d'un mois à dater de la présente insertion.

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif au tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1957.

Le tirage de la tranche spéciale de Pâques de la loterie nationale 1957 aura lieu le mercredi 17 avril 1957, à 20 heures 30, en présence du public.

MINISTERE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE MARS 1957

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type C. de la Société des machines Havas.*			
H.	0566	Société à responsabilité limitée dite Société d'exploitation de la Manufacture parisienne de roulettes, 4-6, rue de Château-Landon, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	7 mars 1957.	Remplace la machine H. M. n° 745.
H.	0570	Société anonyme Caisse corporative des grandes épiceries fines de France, 13, boulevard Bourdon, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	29 mars 1957.	
		II. — *Type M. de la Société des machines Havas.*			
H. M.	1207	Société anonyme Crédit industriel et automobile du Languedoc, 60, rue Gambetta, à Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	16 mars 1957.	Remplace la machine H. A. n° 487.
H. M.	1388	Société anonyme dite Société industrielle des riz et légumes secs, rond-point de l'Intendance, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1408	Société anonyme Fabrique d'appareillage et de câbles électriques du Nord (F. A. C. E. N.), 1 et 3, rue Sans-Pavé, à Lille (Nord).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	8 mars 1957.	Remplace la machine H. M. n° 338.
H. M.	1418	Société anonyme Heywang, à Bourgheim (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	16 mars 1957.	Remplace la machine H. M. n° 941.
H. M.	1427	Société anonyme Banque générale industrielle La Hénin, 21, rue de la Ville-l'Evêque, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	26 mars 1957.	
H. M.	1428	Société Courvoisier Limited, Northumberland Avenue, n° 15, à Londres (Grande-Bretagne). (Usage: à Jarnac [Charente].)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	8 mars 1957.	Remplace la machine H. n° 0478.
H. M.	1435	Société anonyme Produits métallurgiques de la Seine, 185, rue Saint-Maur, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	1er mars 1957.	
H. M.	1437	Société anonyme Etablissements G. Leriche et fils, 3, rue du Maréchal-Leclerc, à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	27 mars 1957.	Remplace la machine H. M. n° 873.
H. M.	1439	Société anonyme Chaussures Clergel, 38, rue Paul-Bert, à la Tour-du-Pin (Isère).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	16 mars 1957.	Remplace la machine H. M. n° 119.
H. M.	1445	Société anonyme Compagnie française des produits Liebig, 36, rue Saint-Denis, à Aubervilliers (Seine). (Usage: 15, rue de Genève, à la Courneuve [Seine].)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	8 mars 1957.	Remplace la machine H. M. n° 1329.
H. M.	1446	Société à responsabilité limitée Les Galeries de l'Anjou, 6, rue d'Alsace, à Angers (Maine-et-Loire). (Usage: au magasin dit Les Nouvelles Galeries, 17, place de l'Hôtel-de-Ville, à Beauvais [Oise].)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1447	Société anonyme Galerie de l'Ouest, 42, rue de la Libération, à Laval (Mayenne).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	1448	Société anonyme Anciens Etablissements Verbie, 34, boulevard de Sébastopol, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	13 mars 1957.	
H. M.	1457	Société à responsabilité limitée Etablissements Michel Humblot, 40, boulevard Félix-Faure, à Châtillon-sous-Bagneux (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	18 mars 1957.	
H. M.	1459	Etablissements Aux Nouvelles Galeries, Galeries châlonnaises, 13, boulevard de la République, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	16 mars 1957.	
H. M.	1465	M. Marcel Ahond, copropriétaire de l'agence immobilière Ahond, place de la Gare, à Ermont-Eaubonne (Seine-et-Oise).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	27 mars 1957.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
H. M.	1466	M. René Valette, industriel, avenue André-Emery, à Brive (Corrèze).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	1469	Société anonyme Gestetner, 29, rue du Louvre, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	15 mars 1957.	Remplace la machine H. E. n° 442.
H. M.	1485	Société anonyme Imprimerie moderne, 43, rue Voltaire, à Agen (Lot-et-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	27 mars 1957.	Remplace la machine H. E. n° 409.
H. M.	1492	Société anonyme Carburateurs Zénith, 17, rue Louise-Michel, à Levallois-Perret (Seine). (Usage: 26 à 32, rue de Villiers, même ville).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	20 mars 1957.	Remplace la machine H. n° 0081.
H. M.	1507	Société à responsabilité limitée Papeteries de Montevrain, 109 à 115, quai de Valmy, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 mars 1957.	Remplace la machine H. E n° 290.
H. M.	1546	Société anonyme Etablissements Foullon, 35, rue de la Réunion, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	7 mars 1957.	Remplace la machine H. E. n° 444.
H. M.	1781	M. Anselme Eisenbach, propriétaire du fonds de commerce connu sous l'enseigne: Manufacture moderne de vêtements de Nancy, 94, rue Charles-III, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	
H. M.	1842	Société anonyme Rowell et Cie, 44, rue de Rennes, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1862	Société à responsabilité limitée Schneider et Fouquet, 59, boulevard de la Gare, à Saint-Brice-sous-Forêt (Seine-et-Oise).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	1874	Société à responsabilité limitée Etablissements Renier, cakes Rena, 27, rue Victor-Hugo, à Houplines (Nord).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1930	Société anonyme Rémy et Fils, à Senonches (Eure-et-Loir).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	1932	Société à responsabilité limitée Etablissements G. Malecot, 23, 25, rue des Alliés, à Saint-Etienne (Loire).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1933	Société à responsabilité limitée Renaux et Cie, 123, avenue J.-B.-Clément, à Boulogne-Billancourt (Seine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	20 mars 1957.	
H. M.	1954	Société anonyme Biscuits Poult, 1, avenue de Mayenne, à Montauban (Tarn-et-Garonne).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1971	Société à responsabilité limitée Etablissements Heurtier et Cie, square Franklin-Roosevelt, à Saint-Etienne (Loire)	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	
H. M.	1972	Société à responsabilité limitée Honoré Vinson, 28, rue des Mouliniers, à Saint-Etienne (Loire).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1980	Société Manufacture cévenole de bonneterie et de soie, 13, rue Sainte-Félicité, à Nîmes (Gard).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	1991	M. Marcel Merlin, propriétaire des Etablissements Marcel Merlin, à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Drôme).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1992	Société en commandite simple P. Rabilloud et Cie, 14, rue Florac, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	1993	Société à responsabilité limitée Etablissements Balitrand frères, 3, rue Raphaël, à Cannes (Alpes-Maritimes).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	2010	Société en nom collectif Etablissements Chazalon, 48, avenue du Général-Leclerc, à Nîmes (Gard).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	2011	Société anonyme Ateliers Courtisson, 26, rue Desseaux, à Rouen (Seine-Maritime).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	
H. M.	2013	Société à responsabilité limitée Compagnie générale de distribution, 16, avenue Victoria, à Paris. (Usage: 3, rue Nozeran, à Montpellier [Hérault].)	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	2020	Société à responsabilité limitée Manufacture de produits chimiques du Dauphin, à Bourgoin (Isère).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	2021	Société anonyme Etablissements Saucourt-Harmel, 1, allée Gaspard, à Troyes (Aube).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	2023	Société anonyme Union des négociants de l'alimentation, 55, rue Maurice-Gunsbourg, à Ivry-sur-Seine (Seine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	1er mars 1957.	Remplace la machine H. A. n° 512.
H. M.	2024	Société anonyme Crédit pour l'achat de véhicules automobiles (C. A. V. I. A.), 7, rue Louis-David, à Paris. (Usage: 6, rue du Jeune-Anacharsis, à Marseille [Bouches-du-Rhône].)	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	Remplace la machine H. M. n° 830.
H. M.	2030	Société à responsabilité limitée J. Etchepare, Tricotage toulousain, 22, rue du Chant-du-Merle, à Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
H. M.	2031	Société à responsabilité limitée Etablissements Albert Heymann, 109, avenue de Strasbourg, à Nancy [Meurthe-et-Moselle].	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
H. M.	2033	M. Henri Ours, 21, rue Georges-Boisseau, à Clichy-la-Garenne (Seine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	11 mars 1957.	
H. M.	2034	M. Paul Dubourg, 8, rue Lapouble, à Pau (Basses-Pyrénées).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	2042	Société anonyme La Soupape, 37, chemin de Grange-Rouge, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	2044	Société anonyme Société d'équipement pour l'industrie et l'agriculture (S. E. I. A.), usine des Dagneaux, à Riom (Puy-de-Dôme).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	
H. M.	2050	Société à responsabilité limitée Comptoir électroindustriel du Centre, 25, rue de Châteaudun, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	
H. M.	2052	Société anonyme Etablissements Marcel Dentzer, 13 *bis*, rue Rabelais, à Montreuil-sous-Bois (Seine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	1er mars 1957.	
H. M.	2061	Société anonyme Etablissements G. Tirlet, à Saint-Germain-de-Livet (Calvados).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	2070	Société anonyme Antoine Del Prete Jeune et Cie, 11, chemin de Mazargues, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	2080	Société anonyme Lynx-France, 31, rue Boissière, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	19 mars 1957.	
H. M.	2081	Société à responsabilité limitée M. et H. Penicaut, 8, rue Louvrier-de-Lajolais, à Limoges (Haute-Vienne).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	
H. M.	2084	Société à responsabilité limitée Laboratoire Jean Teteau, laboratoire de pharmacologie homéopathique, 62, rue Beaubourg, à Paris.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	13 mars 1957.	
H. M.	2091	Société anonyme, Cartonneries Lourderet-Maricot, 161, rue Henri-Barbusse, à Aubervilliers (Seine).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	14 mars 1957.	
H. M.	2092	Société anonyme dite Société d'importation de charbons, 1 et 2, allée Jean-Bart, à Nantes (Loire-Atlantique).	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
H. M.	2093	Société anonyme Le Marché bonnetier, 235, rue Saint-Martin, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 mars 1957.	
H. M.	2094	M. Jean Fradet, agent de fabrique, 122, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 mars 1957.	
H. M.	2100	Société anonyme Caisse générale d'avances pour fournisseurs de services publics (C. A. G. E. D. A.), 12, rue Le Peletier, à Paris. (Usage: 16, rue Le Peletier, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 mars 1957.	
H. M.	2104	Société anonyme Etablissements Repusseau et Cie, 101 à 121, rue Danton, à Levallois-Perret (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mars 1957.	Remplace la machine H. A. n° 453.
H. M.	2112	Société à responsabilité limitée Etablissements Vedovelli, Rousseau et Cie, 5, rue Jean-Macé, à Suresnes (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	26 mars 1957.	Remplace la machine H. A. n° 543.

III. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*

S. M.	0627	Société anonyme Conserveries de Saint-Mamet, à Bidart (Basses-Pyrénées).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
S. M.	0880	Société anonyme Gaut-Blancan, 154, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris. (Usage: 3, rue Lavoisier, à Pantin [Seine].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	12 mars 1957.	
S. M.	0956	Société anonyme Rosy, 14, rue de Cléry, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	26 mars 1957	
S. M.	0984	Société anonyme Vêtements Dura-Cuir, 34, rue du 11-Novembre, à Saint-Etienne (Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
S. M.	1006	M. Maurice Blanchaud, fabricant de conserves, à Chacé (Maine-et-Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	27 mars 1957.	
S. M.	1015	Société anonyme Rizeries-maiseries Indochinoises, 28, rue Bayard, à Paris. (Usage: avenue des Chûtes-Lavies, à Marseille [Bouches-du-Rhône].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	16 mars 1957.	
S. M.	1024	Société anonyme Compagnie commerciale et industrielle du Midi, à Beaucaire (Gard).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
S. M.	1026	Société anonyme dite Société des pétroles Pursan, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris. (Usage: avenue Industrielle, à Marquette-lez-Lille [Nord]).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
S. M.	1034	Société anonyme Longométal, 8, place d'Iéna, à Paris. (Usage: 21, rue Saint-Lô, à Rouen [Seine-Maritime].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	16 mars 1957.	
S. M.	1035	Société anonyme Crediso, 13, rue de Metz, à Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	8 mars 1957.	

EMPREINTES Lettres.	EMPREINTES Numéros.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
S. M.	1036	Société à responsabilité limitée dite Société nouvelle veuve Paul Bur et Cie, 61, rue de Verdun, à Reims (Marne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	27 mars 1957.	
S. M.	1038	Société anonyme Grands Garages Favresse, 16, place du 8-Octobre, à Saint-Quentin (Aisne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	8 mars 1957.	
S. M.	1039	Société anonyme dite Société parisienne de fournitures dentaires, 31, boulevard des Italiens, à Paris. (Usage: 19, rue de la Michodière, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	13 mars 1957.	
S. M.	1040	M. Henri Bennaïm, propriétaire du fonds de commerce Union des fabriques de France, 17, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	1er mars 1957.	
S. M.	1041	Société à responsabilité limitée Arle-Artisanauto, 14-16, rue de la Goutte-d'Or, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	19 mars 1957.	Remplace la machine S. U. n° 0242.
S. M.	1043	Société anonyme Compagnie franco-indochinoise, 25, rue du Général-Foy, à Paris. (Usage : 18, rue Ferrère, à Bordeaux [Gironde].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	
S. M.	1044	Société à responsabilité limitée Dechand et Bony père et fils, 13, rue Lamartine, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
S. M.	1045	Société à responsabilité limitée Tréfileries du Sud-Est, Les fils de J. Gapiand, à Saint-Just-sur-Loire (Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	27 mars 1957.	
S. M.	1046	Société en nom collectif Lhomme et Clocher, 15, avenue de l'Industrie, à Caluire (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
		IV. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*			
N. H.	1220	Société anonyme Pillivuyt et Cie, à Mehun-sur-Yèvre (Cher).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
N. H.	1229	Société anonyme dite Société générale de constructions électriques et mécaniques (Alsthom), 38, avenue Kléber, à Paris. (Usage: 99-101, rue Leblanc, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 mars 1957.	
N. H.	1230	Société anonyme Wita, place de la Liberté, à Wasselone (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
N. H.	1240	Société à personnel et capital variables Laiterie coopérative Sainte-Anne-de-Claix, au château de Claix, à Roullet (Charente).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
N. H.	1244	Société anonyme Etablissements Flament, 114, rue Barthélémy-Delespaul, à Lille (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
N. H.	1250	Société anonyme Anciens Etablissements Kibic-Russel, 47 *bis*, rue de la Chine, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	1er mars 1957.	
N. H.	1251	Société en commandite simple dite Société d'étirage de tubes de précision de Longueville, Gautier, Troussel et Cie, 2-4, rue Plichon, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	19 mars 1957.	
N. H.	1256	Société anonyme Etablissements Bonneron, Gumet et Cie, 9, rue des Peupliers, à Boulogne-Billancourt (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 mars 1957.	
N. H.	1258	Société anonyme Péralta, 10, rue Clément-Marot, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	1er mars 1957.	
N. H.	1260	Société anonyme Jean Guyomarc'h, rue Alexis-Leguillon, à Vannes (Morbihan).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	27 mars 1957.	
N. H.	1261	Société anonyme H. Flamand et ses fils, 264, rue de Périgueux, à Angoulême (Charente).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
N. H.	1262	Société anonyme Oddos frères, 17, rue Lachmann, à Grenoble (Isère).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
N. H.	1263	Société à responsabilité limitée F. Vallin et Cie, chemin du Grand-Verger, à Chambéry (Savoie).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	
N. H.	1264	Société anonyme Etablissements A. Bloch et Fils, à Tomblaine-Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	16 mars 1957.	
N. H.	1270	Société anonyme Compagnie générale des gaz liquéfiés, 21, rue La Pérouse, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	13 mars 1957.	
N. H.	1274	Société anonyme L'Aliment sain, 8, rue du Lieutenant-Ohresser, à Champigny-sur-Marne (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	21 mars 1957.	
N. H.	1275	Société anonyme Batignol'es-Châtillon, 5, rue de Montessuy, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	26 mars 1957.	Remplace la machine N. H. n° 1011.
N. H.	1277	Société à responsabilité limitée Rel P. A. M., 14, rue de Liège, à Bois-Colombes (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 mars 1957.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE MARS 1957

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type A. de la Société des machines Havas.*			
H. A.	453	Société anonyme Etablissements Repusseau et Cie, 101 à 121, rue Danton, à Levallois-Perret (Seine).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	20 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 2101.
H. A.	487	Société anonyme Crédit industriel et automobile du Languedoc, 60, rue Gambetta, à Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	16 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1207.
H. A.	512	Société anonyme Union des négociants de l'alimentation, 55, rue Maurice-Gunsbourg, à Ivry-sur-Seine (Seine).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	1er mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 2023.
H. A.	513	Société à responsabilité limitée Etablissements Vedovelli, Rousseau et Cie, 5, rue Jean-Macé, à Suresnes (Seine).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	26 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 2112.
		II. — *Type C. de la Société des machines Havas.*			
H.	0081	Société anonyme Carburateurs Zénith, 17, rue Louise-Michel, à Levallois-Perret (Seine). (Usage: 26 à 32, rue de Villiers, même ville.)	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	20 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1488.
H.	0464	Société anonyme Jaz, 64 *bis*, rue La Boétie, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	28 mars 1957.	Machine retirée le 25 janvier 1957.
H.	0478	Société Courvoisier Limited, Northumberland Avenue, n° 15, à Londres (Grande-Bretagne). (Usage: à Jarnac [Charente].)	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	8 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1428.
		III. — *Type E. de la Société des machines Havas.*			
H. E.	290	Société à responsabilité limitée Papeteries de Montevrain, 109 à 115, quai de Valmy, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	29 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1507.
H. E.	409	Société anonyme Imprimerie Moderne, 43, rue Voltaire, à Agen (Lot-et-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	27 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1485.
H. E.	442	Société anonyme Gestetner, 29, rue du Louvre, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	15 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1469.
H. E.	444	Société anonyme Etablissements Foulon, 35, rue de la Réunion, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	7 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1546.
		IV. — *Type M. de la Société des machines Havas.*			
H. M.	119	Société anonyme Chaussures Clerget, 38, rue Paul-Bert, à la Tour-du-Pin (Isère).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	16 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1439.
H. M.	130	Société à responsabilité limitée Besnard et Delacroix, 63, route de Choisy, à Ivry-sur-Seine (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	28 mars 1957.	Machine retirée le 20 février 1957.
H. M.	338	Société anonyme Fabrique d'appareillage et de câbles électriques du Nord (F. A. C. E. N.), 1 et 3, rue Sans-Pavé, à Lille (Nord).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	8 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1408.
H. M.	467	Société anonyme Crédit privé à l'industrie automobile, 41, boulevard Malesherbes, à Paris	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	28 mars 1957.	Machine retirée le 23 novembre 1956.
H. M.	745	Société à responsabilité limitée dite Société d'exploitation de la Manufacture parisienne de roulettes, 4-6, rue du Château-Landon, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	7 mars 1957.	Remplacée par la machine H. n° 0566.
H. M.	830	Société anonyme Crédit pour l'achat de véhicules automobiles (C. A. V. I. A.), 7, rue Louis-David, à Paris. (Usage: 6, rue du Jeune-Anacharsis, à Marseille [Bouches-du-Rhône].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 2024.
H. M.	873	Société anonyme Etablissements G. Leriche et fils, 3, rue du Maréchal-Leclerc, à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	27 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1437.
H. M.	941	Société anonyme Heywang, à Bourgheim (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1418.
H. M.	1329	Société anonyme Compagnie française des produits Liebig, 36, rue Saint-Denis, à Aubervilliers (Seine). (Usage: 15, rue de Genève, à la Courneuve [Seine].)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	8 mars 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1445.
H. M.	1894	Société en commandite simple Aunay-Fortier, 114 *bis*, rue Jules-Ferry, à Deville-lès-Rouen (Seine-Maritime).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	28 mars 1957.	Machine non installée. Autorisation rapportée.

EMPREINTES Lettres.	EMPREINTES Numéros.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		V. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M.	0391	Société à responsabilité limitée dite Société des belles toiles de France, 15, rue du Louvre, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	28 mars 1957.	Machine retirée le 7 janvier 1957.
S. M.	0703	Société à responsabilité limitée Compagnie des matières premières, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris. (Usage: avenue Industrielle, à Marquette-lez-Lille [Nord].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mars 1957.	
S. M.	9760	Société anonyme Jean-Guyomarc'h, rue Alexis-Leguillon, à Vannes (Morbihan).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	27 mars 1957.	Machine non installée. Autorisation rapportée.
		VI. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. U.	242	Société à responsabilité limitée Arle-Artisanato, 11, 16, rue de la Goutte-d'Or, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 6 F.	19 mars 1957.	Remplacée par la machine S. M. n° 1041.
		VII. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*			
N. H.	1003	Société anonyme Etablissements G. Clesse, 28, rue Saint-Fargeau, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 6 F.	28 mars 1957.	Machine retirée le 30 janvier 1957.
N. H.	1030	Société anonyme dite Société d'exploitation des Etablissements Darrasse Frères, 13, rue Pavée, à Paris. (Usage: 9, rue Rubens, à Paris).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	28 mars 1957.	Machine retirée le 11 juillet 1956.
N. H.	1033	M. Paul Bellocq, administrateur d'immeubles 16, avenue Hoche, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	28 mars 1957.	Machine retirée le 30 janvier 1957.
N. H.	1044	Société anonyme Batignolles-Châtillon, 5, rue Monlessuy, à Paris	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	26 mars 1957.	Remplacée par la machine N. H. n° 1275.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'étendre, à partir du 1er juin 1957, au point destinataire de Fort-Louis (garage), les dispositions du chapitre 7 (§ II) du tarif n° 8.

(*Paris, le* 11 *avril* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er mai 1957, un troisième supplément au tarif international pour le transport des pigeons voyageurs au départ des gares belges, à destination de certaines gares françaises, et des paniers vides en retour (édition du 28 mars 1956).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 10 *avril* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer les indications concernant la ligne de Ribemont à la Ferté-Chevresis, qui figurent dans:

Le paragraphe V (36e, 2e) de l'annexe A aux C. G. A. T. M.;

Le paragraphe 16 du chapitre 3 de l'annexe B aux C. G. A. T. M. (avec suppression corrélative de l'indication: n° 5 (chapitre 51, paragraphe XII) figurent au renvoi (1) à ce paragraphe);

Le tableau II du chapitre 1er des tarifs généraux pour le transport des marchandises;

Le tableau I du chapitre 2 des tarifs généraux pour le transport des marchandises;

Le paragraphe XII du chapitre 51 du tarif n° 5;

Le tableau I du tarif n° 106.

(*Paris, le* 11 *avril* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer départementaux, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er juin 1957, comme il est indiqué ci-après, le recueil TA:

RECUEIL TA

Prix n°s 3001 et au delà.

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
.....	.....
	— 7 —
.....	.....
3288	Chapitre 51 (§ XI), par tonne..... 205 F.
.....	.....
	— 8 —
.....	.....
3536	Chapitre 51 (§ XVII) et 151 (§ III), par tonne..... 205 F.
.....	.....

(*Paris, le* 11 *avril* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la modification de certains prix de 2e classe applicables dans les relations entre elles des gares situées sur la section de ligne de Lyon-Perrache à Saint-Etienne-Châteaucreux figurant à l'annexe 1 aux tarifs généraux applicables aux voyageurs, bagages et chiens accompagnés.

Les nouveaux prix proposés sont les suivants (pour la 2e classe, en francs) :

DES GARES CI-CONTRE aux gares ci-dessous et *vice versa.*	LYON-PERRACHE	OULLINS	PIERRE-BÉNITE	IRIGNY	SEILLETTES	VERNAISON	LA TOUR-DE-MILLERY	GRIGNY	LE SABLON	GIVORS-CANAL	GIVORS-VILLE	SAINT-ROMAIN-EN-GIER	TRÈVES-BUREL	COUZON (LOIRE)	RIVE-DE-GIER	LORETTE	GRAND-CROIX	SAINT-CHAMOND	TERRENOIRE	SAINT-ETIENNE-CHATEAUCREUX
Lyon-Perrache	»	40	41	66	66	80	90	100	100	110	120	130	150	160	170	180	200	220	260	280
Oullins	40	»	30	41	41	60	70	80	80	90	100	110	130	140	150	160	170	200	240	260
Pierre-Bénite	41	30	»	40	40	50	60	70	70	80	90	90	»	»	»	»	»	»	»	»
Irigny	66	41	40	»	»	30	40	50	50	60	70	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Seillettes	66	41	40	»	»	»	30	40	40	45	55	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vernaison	80	60	50	30	»	»	30	40	40	41	53	»	»	»	»	»	»	»	»	»
La Tour-de-Millery	90	70	60	40	30	30	»	30	30	40	41	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grigny	100	80	70	50	40	40	30	»	»	30	40	40	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Sablon	100	80	70	50	40	40	30	»	»	»	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Givors-Canal	110	90	80	60	45	41	40	30	»	»	30	30	»	»	»	»	»	»	»	»
Givors-Ville	120	100	90	70	55	53	41	40	30	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Romain-en-Gier	130	110	90	»	»	»	»	40	»	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Trèves-Burel	150	130	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Couzon (Loire)	160	140	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	95	120
Rive-de-Gier	170	150	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	30	50	95	120
Lorette	180	160	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	25	»	85	110
Grand-Croix	200	170	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30	25	»	30	70	90
Saint-Chamond	220	200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	30	»	45	60
Terrenoire	260	240	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	95	95	85	70	45	»	»
St-Etienne-Châteaucreux	280	260	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	120	120	110	90	65	»	»

(Paris, le 11 avril 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur un quatrième supplément au tarif international C. E. C. A. n° 1301 pour le transport, à petite vitesse, de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr à destination de certaines gares françaises.

Ce supplément, qui prévoit notamment une modification des prix du tarif, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(Paris, le 12 avril 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er juin 1957, les dispositions du tarif n° 3, chapitre 3 (§ XVIII) :

. . . . . .

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ XVIII. — . . . . . .

GARES destinataires.	TONNAGE minimum annuel à réaliser par : Le groupement.	Chacun des membres du groupement.	TAUX de la réduction appliquée.	TAUX maximum de la réduction moyenne.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Saint-Malo, Dinan et Dol.	2.300 t.	300 t.	20 p. 100 pour le tonnage en excédent de 2.300 t	5 p. 100.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

(Paris, le 11 avril 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les chambres de commerce de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, à partir du 1er juin 1957, les annexes A et B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et le tarif n° 106, comme il est indiqué ci-après :

I. — CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION DES TARIFS POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

ANNEXE A

Tarif des opérations accessoires.

. . . . . .

§ V. — *Taxes diverses.*

DÉSIGNATION DES TAXES	TAXES à percevoir. Francs.
Surtaxe à percevoir, pour les envois par wagon, échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et le port fluvial de Mâcon ou inversement (Annexe B aux C. G., chap. 3, § »).	
Liquides ou gaz liquéfiés en wagons réservoirs ou en containers-citernes, par tonne	103
Gaz liquéfiés en récipients métalliques, par tonne	76
Récipients métalliques pour le transport des gaz liquéfiés, par tonne	
Sables, cailloux, pierres à macadam, par tonne	45
Agglomérés de houille, cokes, houille, par tonne	76
Autres marchandises :	
Première série et marchandises qui ne sont pas rangées dans une série du tarif général, par tonne	85
Deuxième série, par tonne	76
Troisième et quatrième séries, par tonne	70
Containers de particuliers vides (autres que les containers-citernes), par tonne	80

ANNEXE B

. . . . . .

CHAPITRE 3

Relations Société nationale des chemins de fer français
Chemins de fer secondaires.

. . . . . .

§ 13. — Société nationale des chemins de fer français et chambre de commerce de Chalon-sur-Saône, concessionnaire des voies ferrées du port fluvial de Chalon-sur-Saône (voie normale).

. . . . . .

Prix fixés par les tarifs... Cette surtaxe n'est passible d'aucune bonification, réduction ou déduction pouvant résulter de l'application des dispositions prévues par les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français. Elle doit être appliquée... (le reste sans changement).

§... — Société nationale des chemins de fer français et chambre de commerce de Mâcon, concessionnaire des voies ferrées du port fluvial de Mâcon (voie normale).

Tarif commun pour les transports par wagon de marchandises de toute nature, véhicules routiers vides et matériel roulant sur rails, échangés entre les gares de la Société nationale des chemins de fer français et le port fluvial de Mâcon, ou inversement.

Prix fixés par les tarifs en vigueur sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français à augmenter (sauf pour les wagons de particuliers vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 101 et les containers citernes vides taxés aux prix et conditions du tarif n° 106) de la surtaxe prévue au tarif des opérations accessoires (...*). Cette surtaxe n'est passible d'aucune bonification, réduction ou déduction pouvant résulter de l'application des dispositions prévues par les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français. Elle doit être appliquée sur un poids d'au moins cinq tonnes par wagon; toutefois ce minimum n'est pas applicable aux transports de containers de particuliers vides.

Les prix des barèmes sont appliqués sur la distance afférente au parcours sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français, calculée de ou pour Mâcon.

Conditions d'application. — Les conditions d'application sont celles des tarifs de la Société nationale des chemins de fer français.

II. — TARIF N° 106

Transport en containers.

TABLEAU I

Liste des réseaux secondaires en provenance ou à destination desquels peuvent être acceptés les envois de marchandises en containers soumis aux conditions du présent tarif.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires.	DIMENSIONS extérieures maxima des containers (longueur, largeur, hauteur).	POIDS maximum	POINT de transit.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Mâcon (Chambre de commerce de):			
Port fluvial de Mâcon (voie normale).	Mêmes caractéristiques que les containers admis par la S. N. C. F.	—	Mâcon.

(*Paris, le* 11 *avril* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur un premier supplément au tarif international pour le transport de la houille de certaines gares du bassin d'Aix-la-Chapelle à destination de certaines gares françaises.

Ce supplément, qui prévoit notamment une modification des prix du tarif, est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 12 *avril* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er mai 1957, un deuxième supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France et la Sarre d'une part, les Pays-Bas, d'autre part, en transit par la Belgique ou la Belgique et le grand-duché de Luxembourg (édition du 1er août 1956).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 12 *avril* 1957.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er mai 1957:

Un deuxième supplément au tarif international pour le transport des marchandises, par wagon complet, entre les ports de mer belges (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er novembre 1956);

Un premier supplément au tarif international pour le transport des marchandises, par wagon complet, entre la Belgique et les gares néerlandaises situées en Flandre zélandaise (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part (édition du 1er novembre 1956);

Un deuxième supplément au tarif international pour le transport des marchandises, par wagon complet, entre les ports de mer néerlandais (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er novembre 1956);

Un premier supplément au tarif international pour le transport des marchandises, par wagon complet, entre les Pays-Bas (trafic local), d'une part, la Suisse, d'autre part (édition du 1er novembre 1956);

Une nouvelle édition du tarif de transit n° 500, chapitre 11, pour le transport de marchandises diverses, par wagon complet, échangées entre certains ports de mer français de la mer du Nord et de la Manche, d'une part, Bâle, Genève, Vallorbe-gare, Vernier-Meyrin et Villiers-frontière, d'autre part;

Une nouvelle édition du tarif de transit n° 510, chapitre 11, pour le transport des véhicules routiers, par wagon complet, de Dieppe et Dunkerque à Bâle et Bâle-Saint-Jean.

(*Paris, le* 12 *avril* 1957.)

2° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

8 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 mars 1957 tendant à la mise en vigueur d'un troisième supplément au tarif international pour le transport, à petite vitesse, par rame, des ferrailles pour la refonte en provenance d'un pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) importées *via* les ports belges à destination de la France et de la Sarre. (*Journal officiel* du 26 mars 1957.)

Autorisation de mise en vigueur de ces dispositions à dater du 15 avril 1957, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

13 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 29 mars 1957 tendant à mettre en vigueur un tarif international pour le transport de coke sidérurgique entre l'Italie, d'une part, la France et la Sarre, d'autre part. (*Journal officiel* du 2 avril 1957.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 15 avril 1957, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que la mention « C. E. C. A. » n° 1301 » sera supprimée dans le titre du tarif.

La présente décision ne préjuge pas celle à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

13 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 30 mars 1957 tendant à la création, à l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, de dispositions applicables aux résidus de pyrites de fer grillées, de Bois-d'Oingt-Légny et Lozanne à Schlaverie. (*Journal officiel* du 2 avril 1957.)

Autorisation de mise en vigueur de ces dispositions à dater du 15 avril 1957, sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

13 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 5 avril 1957 tendant à mettre en vigueur un septième supplément au tarif international C. E. C. A. n° 2301/6301 pour le transport, à petite vitesse, par rames, des combustibles minéraux de la Belgique et des Pays-Bas sur la France. (*Journal officiel* du 9 avril 1957.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 15 avril 1957, sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

9 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 avril 1957 tendant à mettre en vigueur un additif au tarif international (C. E. C. A.) pour le transport, à petite vitesse, de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Ruhr à destination de certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 9 avril 1957.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 10 avril 1957, sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

9 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 mars 1957 tendant à modifier le taux des allocations à verser par certaines gares désignées aux camionneurs agréés, par application de l'article 3 du tarif n° 110. (*Journal officiel* du 26 mars 1957.)

Homologation accordée à titre provisoire après autorisation de mise en vigueur à partir du 27 mars 1957, donnée par décision du 21 mars 1957. (*Journal officiel* du 2 avril 1957.)

10 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer Lons-Sainte-Elizabeth à la Basse-Violaines.** — Proposition du 7 mars 1957 tendant à substituer aux dispositions faisant actuellement l'objet du titre C, paragraphe VII, chapitre 5i, du tarif n° 15 de nouvelles dispositions applicables aux transports de goudron brut en provenance d'une gare quelconque de la région du Nord à destination de Vendin-le-Vieil. (*Journal officiel* du 12 mars 1957.)

9 *avril* 1957. — **Réseau des chemins de fer de la Provence.** — Proposition du 14 février 1957 tendant à modifier les tarifs généraux pour le transport des marchandises applicables aux envois dont le poids est inférieur à 50 kg (chap. 1er) et aux expéditions dont le poids est compris entre 50 et 5.000 kg (chap. 2). (*Journal officiel* du 19 février 1957.)

11 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 mars 1957 tendant à l'inscription du « ferro-manganèse carburé en gueuses ou en morceaux » au chapitre 5, paragraphe III, du tarif n° 14. (*Journal officiel* du 19 mars 1957.)

C. — **Approbation d'un avenant à une convention tarifaire.**

9 *avril* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de premier avenant à la convention tarifaire conclue le 1er mai 1951 entre la Société nationale des chemins de fer français et la Société de transports de véhicules automobiles (S. T. V. A.), à Paris, présenté le 11 mars 1957. (*Journal officiel* du 19 mars 1957.)

3° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 9 avril 1957: Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général: 1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle, page 3771, 2e colonne, annexe, relations sur lesquelles est assuré un transport d'automobiles accompagnées, il y a: « B: Feignies-frontière ou vice versa », il faut: « B: Feignies-frontière—Lyon ou vice versa ».

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de quatre commis à l'hôpital-hospice de Voiron (Isère).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de quatre commis aura lieu les 5 et 6 juin 1957 à l'hôpital-hospice de Voiron (Isère).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1957. Cette limite d'âge peut toutefois être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1950 (enfants à charge).

Les candidats du sexe masculin devront en outre avoir satisfait aux obligations militaires.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 15 mai 1957 à la direction de l'hôpital-hospice de Voiron, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 15 avril 1957.	
348 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	.... ..	.... ..	349 95	.....
364 30	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	361 10	364 3
162 50	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2795 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2797 ..	.....
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8374 ..	83.6 ..	8396 ..	.....
1355 30	Autriche	100 sch.	1346 15	13 6 05	1336 25	1336 ..	.... ..
700 80	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 75	700 8
5077 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5089 25	5105 25	5074 ..	.....
987 10	Gde-Bretagne ...	1 liv. st.	980 ..	972 05	987 33	987 50	987 6
56 60	Italie	100 lire.	56 008	55 50	56 42	56 11	56 05
4037 ..	Norvège	100 c. n.	4000 ..	4063 50	4037 ..	4036 ..	4033 3
9262 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9229 80	9264 ..	9263 3
6383 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 30	6804 ..	6803 ..
8041 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8.64 ..	8043 ..	8041 ..
1007 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	....	.... ..	.... ..	.... ..
1222 ..	Portugal	100 esc.	1217 20	1208 25	1226 50	1219 ..	1216 ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4864 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 20

Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 5

(1 Cours de référence défini par l'avis n° 481 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les formiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE PARIS-CHARBONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250.063.000 F
SIÈGE SOCIAL : 160, RUE LA FAYETTE, A PARIS (10e)
Registre du commerce : Seine n° 55-B 5567.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 365 obligations amorties au sixième tirage au sort du 4 avril 1957 formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er mai 1957. Ces obligations seront remboursables à 2.001 F ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
30	57	538	56	1.249	57
31	56	543	56	1.251	57
58	57	550	56	1.252	56
67	57	553	57	1.257	57
83	57	565	55	1.258	55
108	55	571	55	1.269	56
163	54	572	57	1.338	56
168	57	597	57	1.344	57
187	57	598	56	1.347	56
189	56	605	56	1.349	56
190	57	609	56	1.405	56
193	57	611	56	1.474	57
194	57	617	53	1.475	56
251	56	653	56	1.477	56
254	54	668	56	1.481	56
255	54	687	56	1.491	57
279	55	696	56	1.496	57
283	57	705	57	1.497	57
286	57	721	56	1.608	57
319	57	777	57	1.611	55
336	57	817	56	1.619	56
339	56	839	57	1.621	55
341	57	873	56	1.622	57
345	54	900	56	1.623	55
345	54	932	57	1.629	56
348	56	985	55	1.636	57
353	56	990	57	1.666	57
359	57	1.059	57	1.663	56
370	54	1.070	56	1.675	56
379	57	1.081	57	1.673	56
383	57	1.084	56	1.679	56
386	56	1.091	55	1.697	55
389	57	1.121	57	1.721	57
390	57	1.158	57	1.727	56
392	56	1.159	57	1.742	57
399	56	1.167	57	1.749	57
433	55	1.168	57	1.775	53
436	56	1.199	57	1.735	56
438	57	1.201	57	1.807	56
475	56	1.204	53	1.814	57
476	56	1.205	57	1.825	57
489	57	1.207	54	1.860	56
491	56	1.208	56	1.839	51
492	55	1.209	54	1.892	57
493	57	1.223	56	1.865	53
498	55	1.253	55	1.905	57
501	55	1.234	55	1.909	57
510	56	1.238	57	1.916	53
1.946	57	2.664	57	3.505	57
1.951	56	2.668	56	3.506	57
1.963	57	2.671	56	3.528	57
1.989	57	2.675	57	3.531	55
1.992	56	2.680	57	3.511	56
2.009	56	2.682	56	3.515	56
2.011	57	2.685	56	3.554	57
2.030	56	2.690	55	3.567	57
2.035	56	2.715	57	3.571	57
2.039	56	2.751	55	3.574	57
2.040	56	2.761	57	3.594	57
1.041	55	2.779	56	3.599	57
2.043	56	2.783	57	3.600	57
2.051	55	2.793	55	3.611	56
2.060	56	2.801	57	3.622	57
2.063	57	2.810	57	3.624	57
2.068	55	2.823	57	3.693	57
2.071	57	2.838	57	3.709	57
2.078	56	2.841	56	3.744	57
2.105	57	2.893	56	3.761	57
2.111	57	2.959	57	8.773	56
2.115	57	2.943	57	3.774	57
2.154	57	2.944	57	3.779	57
2.165	56	3.018	57	3.781	56
2.179	57	3.020	56	3.811	56
2.188	56	3.022	56	3.844	57
2.189	57	3.024	56	3.861	56
2.196	57	3.025	57	3.863	57
2.199	57	3.035	57	3.895	57
2.202	57	3.036	56	3.905	57
2.213	56	3.037	56	3.908	57
2.214	57	3.073	57	3.921	57
2.216	57	3.074	56	3.933	56
2.219	57	3.034	57	3.936	54
2.220	56	3.131	55	3.940	55
2.222	56	3.132	56	3.942	53
2.230	57	3.143	56	3.951	57
2.273	56	3.146	57	3.972	57
2.274	55	3.150	57	3.977	57
2.281	55	3.151	55	3.978	56
2.283	56	3.152	57	3.979	56
2.330	57	3.155	57	3.936	56
2.331	56	3.178	57	3.937	57
2.332	56	3.179	56	4.003	57
2.336	56	3.184	55	4.008	57
2.338	57	3.197	56	4.023	54
2.355	55	3.199	56	4.029	54
2.360	55	3.206	57	4.030	54
2.363	56	3.251	56	4.031	54
2.397	56	3.255	55	4.034	55
2.437	57	3.274	56	4.064	57
2.439	56	3.288	56	4.068	56
2.441	58	3.291	56	4.070	54
2.442	57	3.298	56	4.080	57
2444	57	3.305	57	4.093	57
2.446	57	3.307	55	4.087	56
2.450	57	3.310	57	4.089	56
2.451	55	3.338	55	4.090	57
2.457	56	3.346	57	4.093	57
2.471	56	3.347	57	4.097	57
2.495	56	3.350	57	4.104	57
2.510	57	3.374	56	4.107	56
2.553	56	3.373	57	4.103	56
2.554	56	3.397	56	4.112	57
2.563	57	3.413	57	4.115	57
2.590	57	3.421	56	4.137	57
2.593	57	3.424	57	4.141	57
2.632	57	3.423	57	4.149	57
2.638	57	3.434	57	4.179	53
2.653	55	3.435	53	4.170	56
2.653	57	3.457	57	4.193	57

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4.200	53	4.757	57	5.243	56	5.823	57	6.839	56	7.780	56
4.221	57	4.760	57	5.245	57	5.829	57	6.871	57	7.731	53
4.222	53	4.733	57	5.249	56	5.845	57	6.895	57	7.803	57
4.225	56	4.765	57	5.258	57	5.855	57	6.950	57	7.810	57
4.270	57	4.780	57	5.259	56	5.874	57	6.971	56	7.856	55
4.275	56	4.797	56	5.261	57	5.877	56	6.987	57	7.859	57
4.276	56	4.798	56	5.289	57	5.880	56	6.989	57	7.869	53
4.303	57	4.800	57	5.293	55	5.947	57	7.093	57	7.882	57
4.305	54	4.803	56	5.294	57	5.948	56	7.094	57	7.924	56
4.336	56	4.811	57	5.345	56	5.993	56	7.095	57	7.946	56
4.337	57	4.867	56	5.409	55	6.001	57	7.105	56	7.978	57
4.343	57	4.870	57	5.411	57	6.007	57	7.117	57	8.095	57
4.354	56	4.873	57	5.413	57	6.009	57	7.151	57	8.097	57
4.355	56	4.880	56	5.415	57	6.020	57	7.155	57	8.098	57
4.376	56	4.881	56	5.432	57	6.039	55	7.190	57	8.120	57
4.377	56	4.893	55	5.438	57	6.043	56	7.263	56	8.175	57
4.385	57	4.895	57	5.446	54	6.101	53	7.232	57	8.255	53
4.391	53	4.898	57	5.448	57	6.104	57	7.284	56	8.256	57
4.397	56	4.915	57	4.449	56	6.108	57	7.295	57	8.259	56
4.406	55	4.920	53	5.514	53	6.111	57	7.357	57	8.318	57
4.433	55	4.924	53	5.515	56	6.114	57	7.358	57	8.373	57
4.453	57	4.931	57	5.516	57	6.116	57	7.360	57	8.392	57
4.459	56	4.943	57	5.520	57	6.117	56	7.375	57	8.395	57
4.475	57	4.960	57	5.525	57	6.129	53	7.389	57	8.399	53
4.480	57	4.975	53	5.528	57	6.145	57	7.393	57	8.402	57
4.481	57	4.973	57	5.531	57	6.147	53	7.398	57	8.408	57
4.497	56	4.979	54	5.532	56	6.161	57	7.402	57	8.458	54
4.530	54	4.981	57	5.556	57	6.177	57	7.412	57	8.508	57
4.565	57	4.991	53	5.560	54	6.207	57	7.413	57	8.510	57
4.582	56	4.993	57	5.551	57	6.230	55	7.416	57	8.525	53
4.601	57	5.006	57	5.565	57	6.231	57	7.438	53	8.529	57
4.602	55	5.011	53	5.571	57	6.339	53	7.440	57	8.530	57
4.603	53	5.012	57	5.578	57	6.353	56	7.441	57	8.534	57
4.611	55	5.025	57	5.586	57	6.371	57	7.476	56	8.610	57
4.613	53	5.026	57	5.600	57	6.393	57	7.478	53	8.671	53
4.626	57	5.039	57	5.601	56	6.417	56	7.482	57	8.677	53
4.627	57	5.042	53	5.640	57	6.422	54	7.504	57	8.682	57
4.629	57	5.045	56	5.678	56	6.442	56	7.505	57	8.684	56
4.630	57	5.046	55	5.635	54	6.444	53	7.536	56	8.687	57
4.641	57	5.050	57	5.636	54	6.463	57	7.538	57	8.690	57
4.644	56	5.055	57	5.699	57	6.510	56	7.562	57	8.691	57
4.645	56	5.056	57	5.711	55	6.517	56	7.568	57	8.714	56
4.652	57	5.057	57	5.724	55	6.585	57	7.573	53	8.723	57
4.666	57	5.064	57	5.735	56	6.594	57	7.574	57	8.734	57
4.672	56	5.104	57	5.740	56	6.597	56	7.581	53	8.775	56
4.679	57	5.109	57	5.743	57	6.600	57	7.616	57	8.785	53
4.685	55	5.120	57	5.753	57	6.607	54	7.628	57	8.807	57
4.723	55	5.148	56	5.754	57	6.659	56	7.650	57	8.941	53
4.732	57	5.165	57	5.755	53	6.670	56	7.665	57	8.900	54
4.735	55	5.179	57	5.760	57	6.710	56	7.732	53	8.946	57
4.741	56	5.182	57	5.722	57	6.747	53	7.736	57	8.953	57
4.745	55	5.189	56	5.818	57	6.751	54	7.741	56	8.954	57
4.747	57	5.209	57	5.819	56	6.836	57	7.758	57	8.966	57
4.754	56	5.210	57	5.824	57	6.837	56			8.968	57

Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.456.910.000 F

1 *bis*, PLACE DES SAUSSAIES, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 3953.

Obligations 6 1/2 C/0 1949.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 8 mars 1957 et remboursables à partir du 15 mai 1957 ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
1.637 à 1.971	1954	39.268 à 39.315	1950
33.437 à 34.224	1955	55.351 à 56.318	1957
35.292 à 36.532	1956	53.137 à 53.757	1953

Le remboursement aura lieu à partir du 15 mai 1957 à raison de 10.000 F net par obligation nominative ou au porteur.

SOCIETE NOUVELLE DE SONDAGES BONNE ESPERANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 151.200.000 F

SIÈGE SOCIAL : 23, RUE DU ROCHER, PARIS (8e)

Registre du commerce : Seine 57-B 1465.

Bons de 10.000 F 6 3/4 0/0 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 231 bons amortis au cinquième tirage au sort du 10 avril 1957 formant, avec les 19 titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er mai 1957. Ces bons seront remboursables à 10.000 F ;

2° Des séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des bons non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
657 à 856	54	1.808 à 2.017	57
1.004 à 1.235	55	2.238 à 2.317	57

Il a été procédé, en outre, au titre d'amortissement anticipé supplémentaire, au rachat en Bourse de 20 bons.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 22 MARS 1957

Obligations foncières de 10.000 F et de 5.000 F 4,75 0/0 1943.

L'obligation n° 136444 sera remboursée par trois millions de francs.
L'obligation n° 107421 sera remboursée par un million de francs.
Les obligations n°s 55634, 77734, 127784, 214934 seront remboursées par 100.000 F.

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par 50.000 F :

22842	26542	38742	75942	184912	221942	226542	254042
83542	88042	93742	96942	266542	284542	288442	295942
125842	132342	152642	163542				

Les 40 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par 25 000 F :

22320	22357	26520	26557	152620	152657	183520	163557
38720	38757	75920	75957	184920	184957	221920	221957
85520	85557	88020	88057	226520	226557	254020	254057
93720	93757	95920	95957	256520	266557	284520	284557
125820	125857	132320	132357	283420	288457	295920	295957

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 15 juin 1957.

Les titres de 5 000 F ont droit à la moitié du lot.

6.734 obligations sont appelées au remboursement au pair à partir du 15 juin 1957, savoir : à l'exception des 66 obligations ci-dessus remboursables par un lot, les numéros des 63 séries suivantes.

(Les séries marquées d'un astérisque sont celles qui contiennent un ou plusieurs numéros remboursables par un lot.)

Remarque. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 2301 pour 2301 à 2400.

2301	6001	17401	*22801	*163501	170001	173601	183001
23401	24101	*26501	*38701	*184901	188901	194301	202301
42501	50601	51301	53601	209001	*214901	216201	*221901
*55601	64501	*75901	*77701	225601	*226501	226601	237701
80301	*85501	87601	*88001	240901	243801	245501	253001
88301	*93701	*96901	103501	*254001	260801	*266501	273501
*107401	*125601	127101	127201	273401	274101	*284501	*288401
*127701	127901	*132301	*136401	290201	293601	*295901	299201
129701	141001	*152601	160101				

Liste récapitulative des séries de cent obligations sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des numéros à rembourser.

Remarque. — Chaque série de cent titres est représentée par le premier numéro de la série. Ex. : 101 pour 101 à 200.

101	1001	2801	7401	153001	153901	156601	159901
7501	8301	8901	9301	162301	166101	166201	166501
12201	14701	15201	15701	167701	167901	169201	169301
15901	16501	18001	18701	174501	177201	177301	180301
19601	20201	21501	22101	184501	185001	186001	188601
24201	23001	28401	26501	190401	194001	196701	197401
29001	30001	31101	31301	197801	200401	200901	201701
31901	33301	37301	41701	202001	203701	205701	206401
42101	43201	43401	45201	207201	210001	212501	214201
45401	45501	45901	46401	214301	214501	215101	216601
53201	53701	54301	56001	216901	217401	217501	217701
58701	59601	64201	64801	218701	221101	224001	227801
65001	66301	68501	72001	229101	229201	229701	230901
76901	80401	84101	85001	231501	232501	235601	238501
85601	86801	90101	90401	239901	240501	242201	243401
93001	94901	97001	99801	244801	245801	246301	250001
101001	103101	108701	112601	251401	252001	252201	254501
112701	116801	119501	120601	255001	255601	256001	256101
121401	122301	125001	126101	256501	261901	264001	266001
126701	127601	128201	129201	267201	268501	269601	270201
130501	130601	131801	133201	270401	272901	274301	274401
134301	138901	139301	140701	274701	275201	275401	275601
141601	142901	143101	144501	276101	277301	279501	281001
145701	147601	148801	152201	281301			

ATELIERS DE LA MOTOBECANE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.373.600,000 F
SIÈGE SOCIAL : 16, RUE LESAULT, PANTIN (SEINE)
Registre du commerce : Seine n° 54-B 7011.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
de l'emprunt 5 3/4 0/0 décembre 1956.

Dates des amortissements et nombre d'obligations à amortir.

15 déc.	1957...	2.720	15 déc.	1963...	3.745	15 déc.	1969...	5.157
—	1958...	2.869	—	1964...	3.950	—	1970...	5.439
—	1959...	3.026	—	1965...	4.166	—	1971...	5.737
—	1960...	3.191	—	1966...	4.394	—	1972...	6.051
—	1961...	3.366	—	1967...	4.635	—	1973...	6.382
—	1962...	3.551	—	1968...	4.889	—	1974...	6.732

Total : 80.000 obligations.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 560.000.000 DE FRANCS C. F. A.
SIÈGE SOCIAL : 149, RUE GALLIENI, A TANANARIVE (MADAGASCAR)
R. C. : Tananarive n° 47.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 de 10.000 F métropolitains.

AMORTISSEMENT 1957

Tirage du 5 avril 1957.

1° **231 obligations rachetées et amorties ;**
2° **42 obligations tirées au sort formant le complément de l'amortissement prévu pour 1957 et remboursables à 10.000 F, à partir du 1er juillet 1957, avec le coupon n° 9, du 1er juillet 1958, attaché.**

2.455 à 2.496

Les obligations amorties aux tirages précédents ont toutes été remboursées.

Compagnie Générale de Travaux d'Eclairage et de Force

(Anciens Etablissements Clemançon.)

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 23, RUE LAMARTINE, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 55-B 3726.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 5.000 bons 6 1/2 0/0 de 10.000 F nominal faisant partie d'un emprunt d'un montant nominal maximum de 50 millions de francs, émis suivant décision du conseil d'administration du 20 février 1957, en vertu des pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires du 16 octobre 1956.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

1er	mars	1958..	376	1er	mars	1962..	478	1er	mars	1966.. 608
—		1959..	399	—		1963..	503	—		1967.. 646
—		1960..	424	—		1964..	530			
—		1961..	450	—		1965..	572			Total.... 5.000

Société Industrielle et Commerciale des Ouvriers Lunetiers

SOCIÉTÉ A CAPITAL VARIABLE
SOUS LA RAISON ET LA SIGNATURE SOCIALES
Cottet, Poichet, Tagnon et Cie
SIÈGE SOCIAL 6, RUE PASTOURELLE, A PARIS (3e)
R. C. : Seine n° 55-B 2033.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1944.

Amortissement au 15 mai 1957.

La société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse de 172 obligations, une partie de la somme prévue pour l'amortissement au 15 mai 1957.
La totalité de la somme n'ayant pas été employée, un tirage au sort, qui a porté sur 117 obligations, a été effectué le 1er avril 1957.

Liste des 117 obligations 4 1/2 0/0 1944 de 2.000 F sorties à ce tirage.

Les deux chiffres entre parenthèses placés à la suite du numéro indiquent l'année d'échéance du remboursement.

481 à	483	(57)	2.079 et 2.080		(57)	4.400		(57)
487 à	490	(57)	2.141 à 2.146		(57)	4.671		(57)
811 à	820	(57)	2.381 et 2.382		(57)	4.676 à	4.679	(57)
1.311 à	1.315	(57)	2.401 à 2.410		(57)	5.011 à	5.020	(57)
1.361 à	1.366	(57)	2.683 à 2.687		(57)	5.861 à	5.870	(57)
1.631 à	1.640	(57)	2.689 et 2.690		(57)	6.251 à	6.254	(57)
1.991		(57)	3.791 à 3.796		(57)	6.256 à	6.260	(57)
1.995 à	2.000	(57)	4.055 à 4.058		(57)			

Ces obligations seront remboursables, sans frais, à partir du 15 mai 1957, coupon au 15 novembre 1957 attaché, à raison de 2.000 F pour les obligations nominatives et au porteur, aux caisses des établissements suivants :

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris et de province.

Ce remboursement ne comporte aucune prime de remboursement.

DOCKS DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

6, RUE MARÉCHAL-LYAUTEY, A VICHY

R. C. : Cusset n° 54-B 17.

MM. les porteurs d'obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1946 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachat en Bourse, au onzième amortissement prévu au 15 avril 1957.

Les amortissements précédents ont été également effectués par rachat.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 17 mai 1946.*)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 13 mars 1957, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens dépendant de la succession de M. Sommer (Edouard), ayant demeuré en son vivant 92, boulevard Haussmann, à Paris. Ordonnance de mise sous séquestre du 19 avril 1947.

Par ordonnance en date du 18 mars 1957, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à : 1° Mme veuve Joseph Modar, née Louise Friedrich, demeurant à Hirschthal (Allemagne) ; 2° Mme Jacques Zwipf, née Rosa Modar, demeurant à Ruhbank, par Lemberg (Allemagne) ; 3° Mme Friedrich Benkler, née Sophie Modar, demeurant à Rumbach (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 1er avril 1957, le président du tribunal de première instance de Thionville a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Gantner (François), demeurant à Biringen (Allemagne), de nationalité allemande, qui a laissé des biens consistant notamment en 15 ares 90 de terre sises à Waldwisse.

Par ordonnance du 19 mars 1957, le président du tribunal de première instance de Thionville a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Dietsch (Alfred) et son épouse Hélène, née Posselt, dont le dernier domicile connu en Allemagne était Dresden, de nationalité allemande, autrefois à Metz, qui ont laissé des biens consistant notamment en un terrain sis à Thionville, avenue de Guise.

Par ordonnance en date du 29 mars 1957, le président du tribunal civil de Sarreguemines a ordonné la mainlevée du séquestre établi le 20 août 1945 sur les biens, droits et intérêts de Savedol, G. m. b. H. Seifen und Waschpulverhandel, à Sarreguemines, sauf en ce qui concerne les meubles meublants.

Par ordonnance du 22 mars 1957, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux ressortissants allemands suivants :

1° Stahl (Jakob), domicilié à Riedelberg (Allemagne) ;

3° Goebbel (Chrétien), décédé, ayant été domicilié à Karlsbrunn (Sarre) ;

3° Frieda Nafziger, veuve de Otto Lichti, domiciliée à Eisenberg (Palatinat),

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 30 avril 1957, à seize heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1956 ;
2° Questions diverses.

SOCIETE FRANÇAISE D'HERACLEE

ANONYME AU CAPITAL DE 200.000 F

7, RUE MEYERBEER, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 274736 B.

Les liquidateurs de la Société turque d'Héraclée ont décidé de mettre en payement, à la date du 15 avril 1957, pour chacune des 75.000 actions de la Société turque, un nouvel acompte de 1.000 F qui correspond à la contrevaleur de 36,55 F de 1928, réglés au seul titre de l'amortissement.

Cet acompte sera payé par les soins de la Société française d'Héraclée, sur les avoirs qui lui ont été remis à titre de trustee, aux guichets de la Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer, à Paris, contre remise du coupon n° 16, sous retenue de l'impôt.

Une imposition par les autorités fiscales turques qui met en question l'intangibilité de l'exemption fiscale accordée à la société par sa convention de rachat et qui pourrait donner lieu, si elle était admise, à un payement important, ayant été notifiée à la Société turque d'Héraclée, le payement du solde de la liquidation ne pourra intervenir qu'après règlement de la question dont sont saisis les tribunaux et l'obtention du quitus fiscal.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Tribunal de première instance d'Oujda (Maroc).

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Les héritiers du sieur Emmerich Holinka, en son vivant mécanicien, domicilié à Berkane (Maroc oriental), sont avisés que, suivant requête enrôlée à ce tribunal le 28 janvier 1957, la dame Marquis (Louise-Georgette), veuve Emmerich Holinka, demeurant à Liévin (Nord), a demandé l'envoi en possession des biens dépendant de la succession du susnommé.

Le secrétaire greffier en chef,
Signé : Me PAUL PIERRET.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Fridman (José), né le 13 octobre 1909 à Botosani (Roumanie), demeurant à Créteil (Seine), route d'Alfort, n° 8, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Arthur, né à Neuilly-sur-Seine le 3 octobre 1937, et Marc-Henri, né à Lyon le 10 octobre 1945, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Fridmans.

M. Friedlaender (Jacques), né le 23 avril 1924 à Paris (20e) et demeurant à Paris (16e), 42, quai Louis-Blériot, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Daubigny.

M. Paul-André Mentré, né le 28 juin 1935 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), et demeurant 10, rue Copernic, à Paris (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : de Loye, pour s'appeler désormais Paul-André Mentré de Loye.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

M. Emile Feilen, ajusteur, demeurant à Neufchef, 21, rue Conroy, représenté par Me Lorang, avocat à Thionville, actionne Mme Henriette Delwal, épouse séparée de corps de M. Emile Feilen, demeurant à Neufchef, 19, rue du Conroy, actuellement sans domicile connu en France et à l'étranger, et requiert la conversion de la séparation de corps en divorce et de la condamner aux dépens.

M. Feilen assigne Mme Delwal, épouse séparée Feilen, aux débats oraux qui auront lieu le 27 mai 1957, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville, avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance.

Thionville, le 9 avril 1957.

Le greffier du tribunal de première instance.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

15 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Club des supporters « Allez l'Etoile ».** But : créer un lien entre les amateurs de football, par des réunions, causeries, soirées en commun ; subvenir aux besoins de la section football de la ville, par le versement de subventions. Siège social : 1, rue Marcel-Delaplace, Arques (Pas-de-Calais).

18 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Centre social de secours de Billy-Montigny et environs.** But : dons de secours d'urgence aux familles malheureuses. Siège social : 134, route Nationale, Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

18 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Comité des fêtes de Mazerolles-du-Razes.** But : organisation des fêtes nationales, locales ; réjouissances publiques et réunion de jeunesse. Siège social : mairie de Mazerolles-du-Razes (Aude).

19 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Jeunesse et gaieté.** But : enseigner aux amateurs adhérents l'art du chant, de la comédie et de la musique comme de la danse. Siège social : café de l'Ormeau, Bois-Randenay, Brugheas (Allier).

20 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des donneurs de sang volontaires des P. T. T. de Tarn-et-Garonne.** But : fournir gratuitement aux fonctionnaires des P. T. T. et à leurs familles le sang nécessaire aux transfusions dont ils pourraient avoir besoin. Siège social : 24, rue Michelet, Montauban.

22 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Club de relations internationales et d'amis de l'U. N. E. S. C. O.** But : servir l'idéal de meilleure compréhension internationale ; favoriser les échanges internationaux ; organiser des séances culturelles. Siège social : groupe scolaire, place Bourseul, Saint-Céré (Lot).

23 mars 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Comité du quartier Anselme.** But : aider les vieux et les enfants du quartier et collaborer avec les élus municipaux pour toutes les questions intéressant le quartier. Siège social : 62, rue Anselme, Saint-Ouen.

25 mars 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Ligue vietnamienne pour la défense des droits de l'homme.** But : intervenir chaque fois que des individus ou des collectivités sont victimes des actes contraires aux principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Siège social : 2, place du Maréchal-Joffre, Paris.

26 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association d'éducation populaire de Flins-sur-Seine et de Bouafle.** But : cercles, patronages, ouvroirs, bibliothèques, conférences, colonies de vacances, séances théâtrales et musicales, cinéma, etc. Siège social : au presbytère de Flins (Seine-et-Oise).

27 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association locale des aides familiales de Dieue.** But : aider matériellement et moralement les mères de familles ayant de jeunes enfants. Siège social : chez M. Berthold (François), Dieue (Meuse).

27 mars 1957. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association de lutte contre les maladies animales.** But : lutte contre les maladies des bovins. Siège social : mairie de Castelnau-de-Monmiral.

27 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Club des supporters « Allez G. P. » (Allez Grande-Paroisse).** But : procurer l'occasion aux membres d'accompagner l'équipe de football de l'Union sportive Grande-Paroisse Waziers-Frais-Marais en déplacement hors de Waziers ; encourager l'équipe ; faciliter ou aider par tous les moyens à sa disposition le développement de ce club. Siège social : chez M. Ladureau, avenue Guironnet, Waziers (Nord).

30 mars 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Centre d'études techniques agricoles de la baie d'Yffiniac.** But : procurer à ses membres les moyens d'améliorer techniquement, économiquement et socialement, leur exploitation. Siège social : mairie d'Hillion.

30 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Foyer rural de Loué.** But : éducation et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social : mairie de Loué.

1er avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Photo-Ciné-Club amateur angérien.** But : encourager le développement des techniques et de l'art photographiques dans l'amateurisme. Siège social : hôtel de ville de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

1er avril 1957. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Comité municipal d'aide au logement.** But : consentir des prêts complémentaires destinés à favoriser tous travaux de nature à augmenter le nombre de logements urbains ou ruraux. Siège social : mairie de Noyers-sur-Cher.

3 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Comité des fêtes du quartier Malakoff.** But : mettre en œuvre tous les moyens utiles en la circonstance, la mise en train de leurs fêtes de quartier et assurer leur réussite parfaite. Siège social : mairie de Concarneau.

3 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Amis corréziens des Eclaireurs de France au service de l'enfance inadaptée.** But : dans un esprit laïque, par tous les moyens légaux et en accord avec les pouvoirs publics, venir en aide à l'enfance inadaptée. Siège social : 4, rue de la Baylie, Tulle.

3 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association populaire familiale.** But : grouper les familles appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social : « Santez-Anna », avenue du Bois, Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique).

3 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Société des chasseurs de Mun.** But : repeuplement ; destruction des nuisibles ; protection des récoltes. Siège social : mairie de Mun.

3 avril 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des électriciens et gaziers bretons de la région parisienne.** But : promouvoir et développer entre ses adhérents des relations d'amitié ; soutenir et favoriser tout ce qui touche aux intérêts matériels et moraux de ses membres ainsi qu'au folklore breton en créant, dans le cadre de l'industrie électrique et gazière de la région parisienne, une vraie famille bretonne. Siège social : 6, rue Condorcet, Paris.

3 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association professionnelle régionale des commissionnaires affréteurs routiers de la région de Rouen (Seine-Maritime, Calvados, Eure, Manche, Orne).** But : constituer, avec les autres associations professionnelles régionales, un groupement national des associations professionnelles régionales chargé de les représenter sur le plan national, de coordonner et de contrôler leur action conformément à la politique générale de défense de la profession définie par le groupement national ; représenter et défendre les intérêts professionnels de ses membres ; promouvoir et participer à toutes études statistiques et économiques de trafics et de tarifs de transport de marchandises ; assurer la régularité des opérations d'affrètement et l'observation des règles tarifaires. Siège social : 112, avenue du Mont-Riboudet, Rouen.

4 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association locale d'aide familiale rurale.** But : aide matérielle et morale aux mères de familles. Siège social : mairie de Passenans.

4 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Diaconat protestant de Valentigney.** But : l'assistance ou la bienfaisance. Siège social : 20, rue Villedieu, Valentigney (Doubs).

4 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Comité pour la rénovation du matériel à incendie de la commune de Malay-le-Grand.** But : collecter des fonds au moyen de souscriptions, tombolas, fêtes, etc., pour l'achat d'une moto-pompe avec tuyaux et accessoires. Siège social : maison communale de Malay-le-Grand (Yonne).

4 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Amicale du personnel de la Savoyarde.** But : maintenir la cordialité qui a toujours existé entre les employés et ouvriers de la Savoyarde ; affirmer et perpétuer leurs bons rapports par des excursions et banquets qui auront lieu chaque année, soit à Annemasse, soit dans les environs, ceci proposé par le bureau et adopté en assemblée générale ; participer à la société de secours mutuels de la Savoyarde. Siège social : 90, route de Bonneville, Annemasse (Haute-Savoie).

4 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Société d'éducation populaire de Vendegies-au-Bois, Beaurain et Ovillers.** But : organisation de séances théâtrales et artistiques ; formation au chant choral ; organisation d'une bibliothèque avec prêt de livres, de voyages et d'excursions en commun, etc. Siège social : presbytère de Vendegies-au-Bois (Nord).

5 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association Sports et loisirs de Saint-Nicolas.** But : éducation populaire au moyen de réunions instructives et récréatives ; pratique des sports ; loisirs organisés. Siège social : 43, rue Saint-Nicolas, Bordeaux.

5 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Cercle sportif de Haute-Normandie.** But : pratique de tous les sports ; organisation de concours et de fêtes concernant ces dits sports. Siège social : 14, rue de la Halle-au-Blé, Dieppe (Seine-Maritime).

5 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association locale des aides familiales rurales de Monestier-de-Clermont.** But : aide aux familles. Siège social : mairie de Monestier-de-Clermont.

5 avril 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Comité artistique des cheminots de Saint-Brieuc.** But : organisation de fêtes au profit des œuvres sociales des chemins de fer de Saint-Brieuc. Siège social : chez M. Louis Le Gueut, 1, rue de l'Espérance, Saint-Brieuc

6 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association du groupe des jeunes de Villenave-Saint-Martin.** But : formation physique, manuelle, littéraire, artistique et morale de ses membres. Siège social : au Tronquet, Villenave-d'Ornon.

8 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Association d'éducation populaire « La Dordonne ».** But : organisation de cercles d'études (hommes, femmes, jeunes) ; prêts de livres, séances théâtrales ; formation chorale ; entraide au village. Siège social : presbytère, Brexent (Pas-de-Calais).

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Le Caveçon catalan.** But : faire renaître dans le milieu urbain ou rural de Perpignan le goût de l'équitation ; former des cavaliers ; organiser des manifestations sportives hippiques ainsi que des compétitions. Siège social : chez Mme Grosselin, 2, rue du Puits-qui-Chante, Perpignan.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille de Saint-Chrysole.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 130, rue Gambetta, Comines.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : place de la République, Annœullin.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : école libre du Sacré-Cœur, rue de Saint-Amand, Mouchin.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille Sainte-Anne de Loos-Ennequin.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : rue du Général-Leclerc, Loos-Ennequin.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 12, rue Pierre-Brabant, [illegible].

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille de Saint-Joseph.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 17, rue des Ecoles, Hem.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 34, rue Jules-Guesde, Provin.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille du Sacré-Cœur.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 46, rue Vauban, Mouvaux.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille Notre-Dame-de-Grâce.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 10, rue Wacquez-Lalo, Loos-lez-Lille.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille de Saint-Maclou.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : école Saint-Michel, contour de l'Eglise, Haubourdin.

8 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ecole et famille de Saint-Pierre.** But : aider au fonctionnement matériel des écoles libres et notamment des écoles catholiques. Siège social : 13, rue Rollin, Mons-en-Barœul.

9 avril 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **L'Entraide du Midi.** But : grouper et défendre les intérêts des aveugles et infirmes. Siège social : local, 35, avenue Gambetta, Béziers (Hérault).

9 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Pau. **Avenir rural.** But : développer les forces physiques et morales des jeunes par la pratique des sports et l'éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social : Ciné-Familial, Sévignacq-Thèze.

10 avril 1957. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Fédération départementale de la jeunesse étudiante chrétienne.** But : formation spirituelle et intellectuelle de ses membres. Siège social : 23, rue de la Providence, Montpellier.

11 avril 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Les Perdreaux de Pannecé.** But : protection des récoltes et des oiseaux utiles à l'agriculture ; destruction modérée du gibier et destruction des nuisibles. Siège social : chez le président, M. Graiz, Saint-Herblon.

12 avril 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des groupements d'instruction et de formation d'auxiliaires.** But : susciter la création et coordonner l'action des groupements d'instruction et de formation d'auxiliaires. Siège social : 8, rue Mayran, Paris.

MODIFICATIONS

8 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Le Comité d'études d'informations économiques et scientifiques françaises** transfère son siège social du 33, rue Vivienne, Paris, au 51, rue Blanche, Paris.

20 mars 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. L'Association Sports et loisirs des organismes sociaux change son titre qui devient **Association Sports et loisirs des employés des organismes sociaux.** Siège social : caisse de sécurité sociale, 3, rue Pohel, Saint-Brieuc.

20 mars 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association sportive de la boule du 12e arrondissement** transfère son siège social du 3, rue Jules-Lemaître, Paris, au 2, route des Fortifications, Paris.

25 mars 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'Union des grands infirmes de Paris et de la région parisienne change son titre qui devient **Union des grands invalides civils de l'Ile-de-France.** Siège social : 52, rue de Flandre, Paris.

27 mars 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de la « Vie ouvrière »** transfère son siège social du 3, rue de l'Agent-Bailly, Paris, au 18, rue des Fêtes, Paris.

4 avril 1957. Déclaration à la préfecture de Grenoble. Le Moto-Club grenoblois change son titre qui devient **Moto-Club du Grésivaudan.** Le but est inchangé et le siège social est transféré du café du Globe, place de la Bastille, Grenoble, au Grand Café Colbert, 2, rue Colbert, Grenoble.

9 avril 1957. Déclaration à la préfecture du Rhône. Le Centre d'éducation sanitaire de Lyon, filiale de Lyon de la Société française de prophylaxie sanitaire et morale, change son titre qui devient **Comité centre interdépartemental d'éducation sanitaire démographique et sociale de Lyon (filiale du Comité national de l'éducation sanitaire)** et modifie ses statuts. Siège social : 56, passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

13 novembre 1956. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Déclaration enregistrée à la préfecture du Pas-de-Calais le 6 avril 1957.) **Union des associations polonaises catholiques en France (Association polonaise de jeunesse catholique masculine de Noyelles-sous-Lens).** But : développement de l'esprit catholique et maintien des traditions polonaises ; éducation physique et morale ; approfondissement des relations amicales avec le peuple français. Siège social : patronage polonais, rue de Dourges, Méricourt-sous-Lens.

1er mars 1957. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Alpes-Maritimes le 27 mars 1957.) **Union générale arménienne de bienfaisance (section de Nice).** But : concourir au développement intellectuel et moral du peuple arménien et de sa patrie ; lui venir en aide pour améliorer sa situation matérielle et économique ; encourager toutes œuvres et publications propres à amener ces résultats. Siège social : 72, boulevard François-Grosso, Nice.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.